Quatre-vingt-dixième année. — N° 210. Le Numéro : 20 francs. Dimanche 7 Septembre 1958.

JOURNAL OFFICIEL

DE LA REPUBLIQUE FRANÇAISE

LOIS ET DÉCRETS

ARRÊTÉS, CIRCULAIRES, AVIS, COMMUNICATIONS, INFORMATIONS ET ANNONCES

ABONNEMENTS	LOIS ET DÉCRETS			Textes d'intérêt général	Documents administratifs	DÉBATS			Conseil économique		Documents		
						Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union française	Avis et Rapports	Bulletin	Assemblée nationale	Conseil de la République	Assemblée Union fr.
C. C. P. : 9063.13, Paris	TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN	UN AN
	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS	FRANCS
Métropole et Outre-mer.	1.800	3.500	6.500	4.000	900	2.200	1.600	1.000	800	1.000	3.000	3.000	750
Etranger.	2.700	5.300	10.000	5.500	1.200	4.000	2.400	1.400	1.200	1.300	4.000	4.000	1.100

L'Édition des LOIS ET DÉCRETS comprend : les textes des lois, décrets, arrêtés, circulaires, avis, informations, annonces et tables mensuelles.

Les Éditions des DÉBATS DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent le compte rendu *in extenso* des séances, les questions écrites et les réponses des ministres.

Éditions du CONSEIL ÉCONOMIQUE { Avis et rapports ; Bulletin analytique des séances.

Les Éditions des DOCUMENTS de L'ASSEMBLÉE NATIONALE, du CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE et de l'ASSEMBLÉE DE L'UNION FRANÇAISE comprennent les projets et propositions de loi, rapports et avis des commissions.

L'Édition des DOCUMENTS ADMINISTRATIFS comprend les rapports et statistiques des administrations.

Les tables annuelles sont fournies gratuitement aux abonnés.

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION : 31, Quai Voltaire, Paris (7e). — Tél. : LIT 27-91

PROJET DE CONSTITUTION

Le **projet de Constitution,** publié au *Journal officiel* du 5 septembre 1958, a fait l'objet d'un tirage à part, **n° 58-152**, qui est en vente au prix de **20** F.

Les commandes sont à adresser à la Direction des Journaux officiels, 31, quai Voltaire, Paris (7e).

(*Règlement par mandat-poste, chèque bancaire ou chèque postal* [*C. C. P.* 9063-13 *Paris*].)

SOMMAIRE

DECRETS, ARRETES ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 6 septembre 1958 portant nomination des membres de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels (p. 8350).

Arrêtés portant nominations, mutations, mises en disponibilité, acceptation de démissions, admissions à la retraite, rapportant les dispositions de précédents arrêtés et rectificatif (administration pénitentiaire et officiers publics et ministériels) (p. 8350).

Listes des candidats reçus aux concours pour l'admission aux fonctions de notaire, d'avoué et d'huissier de justice en Algérie (p. 8352).

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LÉGION D'HONNEUR

Arrêtés portant nominations (administration centrale) (p. 8352).

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Arrêté portant nomination des membres du conseil supérieur des Français à l'étranger (p. 8352).

Arrêtés portant promotion, titularisations, réintégrations et radiation des cadres (agents diplomatiques et consulaires et contrôle civil) (p. 8352).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Arrêtés portant détachement (administration centrale et administration préfectorale) (p. 8353).

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 5 septembre 1958 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère des armées (p. 8353).

Arrêtés complétant des tableaux d'avancement et portant promotions, nomination, titularisation, intégration, détachement et reclassement (administration centrale [terre] et administration centrale [air]) (p. 8353).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Arrêté du 20 août 1958 portant transfert de crédits de payement (p. 8353).

Arrêtés portant nominations et acceptation de démission (caisse des dépôts et consignations et office des changes) (p. 8354).

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Arrêté du 7 août 1958 portant règlement de l'école des hautes études commerciales (p. 8354).

Arrêté du 7 août 1958 modifiant l'arrêté du 27 juin 1957 relatif à la liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des trois certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur (p. 8355).

Arrêté du 25 août 1958 modifiant l'arrêté du 17 juillet 1958 fixant le nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré mis au concours en 1958 (p. 8355).

Arrêté portant nomination de membres du conseil académique de Grenoble (p. 8356).

Arrêtés portant nomination des membres des conseils d'administration des centres régionaux de Caen, Rennes et Strasbourg (p. 8356).

Arrêtés portant promotions, affectation, nominations, titularisations, détachements, admission à la retraite et conférant l'honorariat:
Administration centrale (p. 8356).
Enseignement supérieur (p. 8356).
Enseignement du second degré (p. 8356).
Enseignement technique (p. 8357).

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (promotion 1958 et 1957) (p. 8357).

Listes des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale de chimie de Rouen et le certificat d'ancien élève de cette école (section Ingénieurs) (p. 8357).

Liste des candidats nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale lyonnaise (session de 1958) (p. 8357).

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 58-763 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de recrutement et de classement dans les corps des ingénieurs des travaux de la navigation aérienne, des adjoints techniques de la navigation aérienne et des agents de la navigation aérienne (rectificatif) (p. 8357).

Arrêtés portant nominations et admission à la retraite (administration centrale et régisseurs d'avances) (p. 8357).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Arrêtés des 24 et 30 juillet 1958 agréant du matériel pour emploi dans les mines grisouteuses (p. 8357).

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Arrêté du 5 septembre 1958 fixant le prix des pommes à cidre et des poires à poiré de la récolte 1958 (p. 8362).

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Arrêtés relatifs à la commission administrative paritaire et à la commission spéciale paritaire du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer (p. 8358).

Arrêté portant mise en disponibilité (chefs de division et attachés de la France d'outre-mer) (p. 8358).

Tableau d'avancement des magistrats du siège de la France d'outre-mer (rectificatif) (p. 8358).

MINISTERE DU TRAVAIL

Tableau d'avancement et *arrêtés* portant promotion et détachement (caisse nationale de sécurité sociale et inspection du travail et de la main-d'œuvre) (p. 8363).

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 58-811 du 28 août 1958 relatif aux conditions d'approbation des programmes, avant-projets et projets afférents aux opérations d'équipement sanitaire et social (p. 8358).

Arrêté du 2 septembre 1958 portant ouverture d'un concours pour l'inscription de praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions des médecins des services antituberculeux publics et privés pour tuberculose pulmonaire (p. 8362).

Arrêtés portant titularisation et détachements (administration centrale) (p. 8362).

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Arrêtés portant détachement, fin de détachement et mise en congé (services extérieurs) (p. 8363).

Naturalisations et réintégrations (p. 8363).

Emplois réservés: Nominations (p. 8377).

AVIS, COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Langon (Gironde) (p. 8378).

Annonces (p. 8379).

DÉCRETS, ARRÊTÉS ET CIRCULAIRES

MINISTERE DE LA JUSTICE

Décret du 6 septembre 1958 portant nomination des membres de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret du 7 mai 1957 portant création d'une commission de sauvegarde des droits et libertés individuels;

Vu l'ordonnance n° 58-739 du 20 août 1958 relative à la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, et notamment son article 3;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — Sont nommés membres de la commission de sauvegarde des droits et libertés individuels, présidée par M. Maurice Patin, président de la chambre criminelle de la cour de cassation:

MM. Dambur, conseiller à la cour de cassation.
Faure, recteur de l'université de Caen.
André François-Poncet, ambassadeur de France.
Paul Haag, préfet de la Seine honoraire.
Ledoux, conseiller à la cour de cassation.
Jean Mollerac, président de la conférence des bâtonniers de France et de l'Union française.
Marcel Oudinot, conseiller d'Etat honoraire.
Charles Richet, président d'honneur de la fédération internationale libre des déportés et internés de la Résistance, membre de l'académie de médecine.
Roger de Segogne, ancien président du conseil de l'ordre des avocats au conseil d'Etat et à la cour de cassation.
Robert de Vernejoul, président du conseil national de l'ordre des médecins.
le général d'armée Henri Zeller, ancien gouverneur militaire de Paris.

Art. 2. — Le garde des sceaux, ministre de la justice, est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 6 septembre 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le garde des sceaux, ministre de la justice,
MICHEL DEBRÉ.

Administration pénitentiaire.

Par arrêté du 30 août 1958, sont nommées en qualité de surveillante de petit effectif (1er échelon):

A la maison centrale de Fort-de-France: Mme René, née Arnaud (Maximilienne).

A la maison d'arrêt de Saint-Malo: Mme Bougault, née Simon (Marie).

A la maison d'arrêt de Périgueux: Mme Péguy, née Graillault (Jeannine).

A la maison d'arrêt de Valenciennes: Mme Hernandez, née Soler (Berthe).

A la maison d'arrêt de Basse-Terre: Mme Le Goff, née Le Poulichet (Marie).

A la maison d'arrêt de Lyon: Mme Bernard, née Delphieux (Yvette).

A la maison d'arrêt d'Evreux: Mme Lucas (Hélène).

Par arrêté du 30 août 1958:

Sont admis, après avis de la commission de réforme, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 8 juillet 1958: M. Benadet (Georges), surveillant principal (échelle 2. C, 10e échelon) à la maison d'arrêt d'Agen (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 1, du code des pensions de retraite).

A compter du 17 juillet 1958: Mme Santarelli, née Theveny (Suzanne), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt d'Avignon (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 1, du code des pensions de retraite).

A compter du 12 août 1958: M. Bald (Charles), surveillant chef adjoint (échelle 6. C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de Strasbourg (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 1, du code des pensions de retraite).

A compter du 1er septembre 1958: M. Leroy (Gabriel), surveillant (échelle 1. C, 10e échelon) à la maison centrale de Loos (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 1, du code des pensions de retraite).

Sont admis, sur leur demande, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 1er septembre 1958: M. Couillard (Emile), surveillant (échelle 1. C, 10e échelon) à la maison centrale de Caen (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 3 septembre 1958: Mme Nagorny, née Neveu (Andrée), surveillante (échelle 1. C, 10e échelon) à la maison d'arrêt de la Petite-Roquette (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 10 septembre 1958: M. Labrousse (Pierre), surveillant chef adjoint (échelle 6. C, 10e échelon) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 15 septembre 1958: M. Dorey (Georges), surveillant (échelle 1. C, 10e échelon) à la maison centrale de Poissy (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 20 septembre 1958: M. Cotinière (Raymond), surveillant (échelle 1. C, 10e échelon), aux prisons de Fresnes (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

Sont admis, d'office, à faire valoir leurs droits à une pension de retraite:

A compter du 1er septembre 1958: M. Isnard (Firmin), surveillant (échelle 1. C, 8e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 3 septembre 1958: Mlle Pigeon (Toussainte), surveillante (échelle 1. C, 10e échelon) à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 17 septembre 1958: M. Gomez (Vincent), surveillant (échelle 1. C, 9e échelon) à la maison d'arrêt des Baumettes à Marseille (application des dispositions de l'article L. 4, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 25 septembre 1958: M. Arfeux (Lucien), surveillant principal (échelle 2. C, 7e échelon) à la maison d'arrêt d'Etampes (application des dispositions de l'article L. 6, paragraphe 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 27 septembre 1958: M. Chaussat (Joseph), sous-directeur (6e échelon) au centre pénitentiaire de Mauzac (application des dispositions de l'article L. 6, § 2, du code des pensions de retraite).

A compter du 5 octobre 1958: Mme Fargues, née Badel (Hélène), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la prison asile Pescayre, à Saint-Sulpice-la-Pointe (application des dispositions de l'article L. 6, § 3, du code des pensions de retraite).

Sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

A la maison d'arrêt de la Santé:

M. Besançon (René), surveillant chef adjoint (échelle 6. C, 8e échelon) aux prisons de Fresnes.

M. Haout (Haine), surveillant (échelle 1. C, 7e échelon) à la maison centrale de Toul.

A la maison d'arrêt de Châlons-sur-Marne:

M. Bertrand (Raymond), surveillant chef adjoint (échelle 6. C, 8e échelon) au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

M. Tamborini (Arthur), surveillant chef adjoint (échelle 6. C, 10e échelon) à la maison centrale d'Ensisheim.

A la maison d'arrêt d'Avignon: M. La Selve (Henri), surveillant (échelle 1. C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Valence.

A la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer: M. Hanson (Robert), surveillant chef adjoint (échelle 6. C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Metz.

A la maison d'arrêt d'Agen:

M. Bretos (Pierre), surveillant (échelle 1. C, 8e échelon) à la maison d'arrêt de Briey.

M. Rozies (Marcel), surveillant (échelle 1. C, 7e échelon) au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

A la maison centrale de Toul: M. Pastor (Remy), surveillant (échelle 1. C, 6e échelon) à la maison d'arrêt de la Santé.

A la maison d'arrêt de Rennes:

Mme Hurpre (Simone), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Saint-Malo.

Mme Sicot (Madeleine), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt du Mans.

A la maison d'arrêt de Toulon: M. Damay (Georges), surveillant (échelle 1. C, 9e échelon) à la maison centrale de Clairvaux.

A la maison d'arrêt de Valence: M. Escudier (Marcel), surveillant (échelle 1. C, 8e échelon) à la maison d'arrêt d'Avignon.

A la maison d'arrêt de Grasse: M. Yniesta (Claude), surveillant (échelle 1. C, 8e échelon) à la maison centrale de Clairvaux.

Sont mutés, sur leur demande, en la même qualité:

A la maison centrale de Nimes: M. Brunel (Auguste), surveillant (échelle 1. C, 9e échelon) à la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille.

A la maison d'arrêt des Baumettes, à Marseille: M. Fournier (Robert), surveillant (échelle 1. C, 5e échelon) à la maison centrale de Nimes.

A la maison centrale de Caen: M. Barbotin (Aristide), surveillant (échelle 1. C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Lyon.

A la maison d'arrêt de Lyon: M. Buclet (Clément), surveillant (échelle 1. C, 9e échelon) à la maison centrale de Caen.

Est rapporté l'arrêté du 16 juillet 1958 en tant qu'il nomme en la même qualité:

A la maison centrale de Fontevrault:

M. Tanvet (Emile), surveillant chef de 2e classe, échelle 7. C (maintenu à l'indice afférent à l'ancienne hors-classe de son grade), à la direction régionale des services pénitentiaires à Rennes;

Mme Tanvet (Désirée), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Rennes,

qui sont nommés, en la même qualité, par nécessité de service, au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré.

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré:

M. Boucherie (Eugène), surveillant chef de 2e classe (échelle 7. C, 10e échelon) à la direction régionale des services pénitentiaires à Rennes;

Mme Boucherie (Antoinette), surveillante de petit effectif (3e échelon) à la maison d'arrêt de Rennes,

qui sont nommés, en la même qualité, par nécessité de service, à la maison centrale de Fontevrault.

Est rapporté l'arrêté du 22 juillet 1958 en tant qu'il nomme en la même qualité:

A la maison d'arrêt de Boulogne-sur-Mer: M. Revy (André), surveillant-chef adjoint (échelle 6. C, 9e échelon) au centre pénitentiaire d'Ecrouves, qui est maintenu dans cette dernière résidence.

Sont placés, d'office, dans la position de disponibilité avec demi-traitement, pendant une période de trois mois:

A compter du 21 juillet 1958: M. Menard (Francis), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt de Caen.

A compter du 3 octobre 1958: M. Herve (Robert), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison centrale de Melun.

Est placé, pour convenances personnelles, dans la position de disponibilité pour une période d'un an:

A compter du 1er septembre 1958: M. Durand (Marcel), surveillant-chef adjoint (échelle 6 C, 10e échelon) au centre pénitentiaire d'Ecrouves.

Est acceptée, à compter du 16 août 1958, la démission de M. Bahin (Pierre), éducateur stagiaire au centre pénitentiaire d'Oermingen.

Par arrêté du 30 août 1958, sont mutés, par nécessité de service, en la même qualité:

Au centre pénitentiaire de Saint-Martin-de-Ré: M. Natal (Néris), surveillant (échelle 1 C, 9e échelon) à la maison d'arrêt d'Agen.

A la maison d'arrêt de Draguignan: M. Jamet (Emile), surveillant (échelle 1 C, 5e échelon), à la maison d'arrêt de Toulon.

Est licencié M. Mercuri (Simon), surveillant stagiaire à la maison centrale de Caen.

Par arrêté du 30 août 1958, M. Sann (Paul), surveillant (10e échelon) à la maison de correction de Strasbourg, est admis, en application des dispositions des articles 61 et 62 de la loi du 31 mars 1873, à faire valoir ses droits à la retraite.

Officiers publics et ministériels.

Par arrêté du 1er septembre 1958, M. Lassalle (Emile-Henri-Joseph), huissier de justice du tribunal de première instance de Toulouse (Haute-Garonne), est considéré comme démissionnaire de ses fonctions.

Rectificatif au *Journal officiel* du 29 août 1958: page 8015, 2e colonne, 9e ligne, au lieu de: « notaire à la résidence de Pontleroy », lire: « notaire à la résidence de Pontlevoy » 43e ligne, au lieu de: « Mme Carraz-Billat », lire: « Mme Carraz-Billiat ».

Listes des candidats reçus aux concours pour l'admission aux fonctions de notaire, d'avoué et d'huissier de justice en Algérie.

NOTAIRES

La commission d'examen siégeant à Alger a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours ouvert en 1958 pour l'admission aux fonctions de notaire en Algérie:

1 MM. Choukroun (Joseph).
2 Darmon (Salomon-Armand).
3 Fellal M'Hamed.
4 MM. Apap (Jacques).
5 Benichou (Joseph).
6 Fourguette (Pierre).

AVOUÉS

La commission d'examen siégeant à Alger a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours ouvert en 1958 pour l'admission aux fonctions d'avoué en Algérie:

1 MM. Debrincat (Yves).
2 Gavaudan (Jean).
3 MM. Malpel (Jean).
4 Simon (Gaston).

HUISSIERS DE JUSTICE

La commission d'examen siégeant à Alger a arrêté ainsi qu'il suit la liste des candidats reçus au concours ouvert en 1958 pour l'admission aux fonctions d'huissier de justice en Algérie:

1 MM. Bouard (Pierre).
2 Sayegh (Lucien).
3 Sempere (François).
4 Nakache (André).
5 Nadjem Mohammed.
6 MM. Benkemoun (Pierre).
7 Kessira Kada-Moktar.
8 Grassioulet (Jean-Pierre).
9 Bayazid Abdelkader.

GRANDE CHANCELLERIE DE LA LEGION D'HONNEUR

Administration centrale.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 16 septembre 1957, M. Armand Bourven est nommé attaché de chancellerie de 2e classe à la grande chancellerie de la Légion d'honneur pour compter du 1er novembre 1955.

Par arrêté du grand chancelier de la Légion d'honneur en date du 29 août 1958, M. Jacques Malleville, attaché de chancellerie à la grande chancellerie de la Légion d'honneur, a été nommé à la 2e classe de son grade à compter du 1er juillet 1957.

MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES

Conseil supérieur des Français à l'étranger.

Par arrêté du 18 août 1958, sont nommés membres du conseil supérieur des Français à l'étranger:

En tant que membres élus par les organismes français de l'étranger:

Afghanistan, Pakistan. — M. Jean Berthelot.
Allemagne. — MM. Edmond Sauvageot, Henry Villeroy de Galhau.
Australie, Nouvelle-Zélande. — M. Joseph Flipo.
Autriche. — M. Louis Deschamps.
Argentine. — MM. Jean Robert de Beauchamp, Guillaume Lemos-Bioy.
Belgique. — MM. Georges Bossé, Marcel Cardon, Maurice Delgrange.
Brésil. — M. Jean-Jacques Schwartz.
Canada. — M. Henri Dolisie.
Chili, Pérou, Bolivie. — M. Georges Kuppenheim.
Congo belge, Libéria, colonies britanniques et portugaises de l'Afrique occidentale. — M. André Staub.
Cuba, Antilles (sauf Trinité et dépendances). — M. Armand Klang.
Espagne et colonies espagnoles d'Afrique. — MM. Paul Foret, Robert Merlin.
Etats-Unis. — MM. Jacques Habert, Claude Lazard.
Ethiopie, Egypte, Soudan égyptien, Arabie Séoudite, Libye. — M. Marcel Duhoux.
Grande-Bretagne et Etat libre d'Irlande. — MM. Léon Bardot, Jacques Rosselli.
Grèce. — M. Toussaint Cœroll.
Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua, Costa-Rica, Panama. — M. Jean Canavaggio.
Hong-Kong, Chine, Philippines. — M. Pierre Huet.
Inde, Ceylan. — M. René Herin.
Indonésie, Malaisie, Siam, Birmanie. — M. Raymond Devaux.
Italie. — MM. Pierre de Montera, François Zayat.
Japon. — M. Roger Pericat.
Liban, Syrie, Jordanie, Irak. — M. Jean Ferrand.
Luxembourg. — M. Olivier Roux.
Mexique. — M. Jean Tardan.
Monaco. — M. Raoul Chenevez.
Pays-Bas. — M. Henri Brugerolle.
Portugal. — M. Albert Neuvy.
Suède, Danemark, Norvège, Finlande, Islande. — M. Edmond Rimbert.
Suisse. — MM. Emile Derippe, Georges Kapfer.
Turquie, Iran. — M. Charles Crozat.
Union sud-africaine, Angola, Mozambique, colonies britanniques de l'Afrique orientale. — M. Daniel Banmeyer.
Uruguay, Paraguay. — M. Etienne Muracciole.
Venezuela, Colombie, Equateur, Guyanes britanniques et néerlandaises, Trinité et dépendances. — M. Emmanuel Gaudriot.

En tant que membres désignés par le ministre des affaires étrangères:

M. Léon Barety, Mgr Bressolles, MM. Alfred Fichelle, Emile Henriot, René Seydoux.

Le mandat des nouveaux membres prendra effet à dater du 1er septembre 1958.

Le mandat des anciens membres élus, qui venait à expiration le 29 mai 1958, est prolongé jusqu'au 31 août 1958.

Le présent arrêté annule et remplace les arrêtés antérieurs, et notamment les arrêtés des 19 mai 1954, 9 septembre 1954 et 5 octobre 1954.

Agents diplomatiques et consulaires.

Par arrêté du 3 septembre 1958, les secrétaires documentalistes des cadres marocains dont les noms suivent sont titularisés dans le corps des chanceliers du ministère des affaires étrangères, dans les conditions suivantes:

(A compter du 8 août 1956.)

Mme Gambade (Henriette), en qualité de chancelier adjoint, échelon de stage, pour prendre rang dans l'échelon du 1er janvier 1955.

Mlle Charvolin (Hélène), en qualité de chancelier adjoint, échelon de stage, pour prendre rang dans l'échelon du 1er janvier 1955.

A compter du 1er octobre 1956: Mme Girard (Bernadette), en qualité de chancelier adjoint échelon de stage, pour prendre rang dans l'échelon du 1er janvier 1955.

A compter du 1er décembre 1956: Mme Blanckaert (Jacqueline), en qualité de chancelier adjoint, échelon de stage, pour prendre rang dans l'échelon du 1er novembre 1954.

A compter du 1er juillet 1957: Mlle Ageron (Nicole), en qualité de chancelier adjoint, échelon de stage, pour prendre rang dans l'échelon du 1er janvier 1957.

Contrôle civil.

Par arrêté du 7 août 1958, M. Roberrini (Marc), adjoint de contrôle de 1re classe, 3e échelon, nommé administrateur des services civils d'Algérie de 2e classe, 5e échelon, à compter du 1er mai 1957, est radié du corps des adjoints de contrôle.

Par arrêté du 18 août 1958, M. Claude Ollier est réintégré, à compter du 16 mai 1958, dans le corps des adjoints de contrôle, en qualité d'adjoint de contrôle de 2e classe, 1er échelon.

Par arrêté du 22 août 1958, est abrogé l'arrêté du 3 octobre 1957 élevant M. Azan (Pierre), adjoint de contrôle de 2e classe, 3e échelon, au 4e échelon de sa classe (indice 340) à compter du 1er novembre 1957.

M. Azan (Pierre), adjoint de contrôle du Maroc de 2e classe, 3e échelon, est élevé au 4e échelon de sa classe (indice 340), à compter du 15 mars 1957 (majorations épuisées).

Par arrêté du 22 août 1958, il est mis fin au détachement de M. André Bellis à compter du 1er février 1958.

M. André Bellis est réintégré à cette date dans le corps des adjoints de contrôle, en qualité d'adjoint de contrôle de 2e classe. 4e échelon (indice 340).

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Administration centrale.

Par arrêté du 3 septembre 1958, il est mis fin, à compter du 1er février 1958, au détachement de M. Michaux (Pierre) dans les fonctions de chef de service auprès de l'institut français du pétrole.

M. Michaux (Pierre), administrateur civil à l'administration centrale du ministère de l'intérieur, est placé dans la position de détachement à compter du 1er février 1958, pour une durée maximum de cinq ans, auprès du ministère de l'industrie et du commerce, afin de lui permettre d'exercer, à titre contractuel, les fonctions de chef du service du fonds de soutien aux hydrocarbures.

Administration préfectorale.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Laburthe (Jean), sous-préfet de 2e classe, est placé dans la position de service détaché, afin de lui permettre d'exercer les fonctions d'administrateur civil à l'administration centrale du ministère des armées.

Le présent arrêté aura effet pendant une période de cinq années au maximum, à compter du 1er mai 1958.

MINISTERE DES ARMEES

Décret du 5 septembre 1958 portant nomination d'un directeur à l'administration centrale du ministère des armées.

Le Président de la République,

Sur le rapport du président du conseil des ministres et du ministre des armées,

Vu l'article 30 de la Constitution;

Le conseil des ministres entendu,

Décrète:

Art. 1er. — M. Lebègue (Henri), avocat général à la cour de cassation, est nommé directeur de la gendarmerie et de la justice militaire, en remplacement de M. Guibert, appelé à d'autres fonctions.

Art. 2. — Le ministre des armées est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1958.

RENÉ COTY.

Par le Président de la République:

Le président du conseil des ministres,

C. DE GAULLE.

Le ministre des armées,

PIERRE GUILLAUMAT.

Administration centrale (terre).

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Clémenté (Victor-Bertin), chef de bureau hors classe des services civils de l'Indochine, est intégré et titularisé dans les cadres de l'administration centrale du ministère des armées (terre), en qualité d'agent supérieur de 1re classe, 4e échelon, pour compter du 4 mars 1958 (ancienneté du 1er janvier 1957).

M. Clémenté sera maintenu, sur sa demande, et en sa nouvelle qualité, en position de détachement auprès du ministère de la France d'outre-mer jusqu'au 16 juin 1959 inclus.

Administration centrale (air).

Par arrêté en date du 21 août 1958, M. Gilles (Bernard), intégré dans le cadre provisoire des assistants administrateurs des directions et services de l'administration centrale de l'ex-ministère de l'air, est reclassé ainsi qu'il suit, dans ledit cadre, à compter du 1er janvier 1946:

Assistant administrateur au 1er échelon, point de départ de l'ancienneté fixé au 1er octobre 1945 (2 ans 6 mois 19 jours de bonifications pour services de résistance à utiliser).

Assistant administrateur au 2e échelon, à dater du 1er octobre 1945, compte tenu de deux ans de bonifications pour services de résistance (6 mois 19 jours de bonifications restant à utiliser).

Par arrêté en date du 23 août 1958, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils des directions et services de l'administration centrale de l'ex-ministère de l'air, valable pour l'année 1946, est complété ainsi qu'il suit:

Inscription pour le grade d'administrateur adjoint.

Entre M. Simon et M. Chareyre, ajouter M. Gilles (Bernard), assistant administrateur au 2e échelon.

Par arrêté en date du 24 août 1958, M. Gilles (Bernard), assistant administrateur au 2e échelon, est promu administrateur adjoint à dater du 18 avril 1946, compte tenu de 6 mois 19 jours de bonifications pour faits de résistance (bonifications épuisées).

Par arrêté en date du 25 août 1958, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale du ministère de l'air valable pour l'année 1947 est complété ainsi qu'il suit:

Inscription pour la 3e classe.

Avant M. Roussilhe, ajouter M. Gilles (Bernard), administrateur adjoint.

Par arrêté en date du 26 août 1958, M. Gilles (Bernard), administrateur adjoint, est promu administrateur civil de 3e classe, 1er échelon, à compter du 18 avril 1947.

Conformément aux dispositions de l'article 2 du décret n° 49-938 du 15 juillet 1949, M. Gilles est rangé dans le 2e échelon de la 3e classe à compter du 1er janvier 1949.

Le point de départ de l'ancienneté de l'intéressé dans cet échelon est fixé au 18 avril 1947.

M. Gilles est successivement promu: du 2e au 3e échelon, à compter du 18 avril 1949; du 3e au 4e échelon, à compter du 18 avril 1951.

Par arrêté en date du 28 août 1958, le tableau d'avancement de classe des administrateurs civils de l'administration centrale de l'air du ministère de la défense nationale et des forces armées valable pour l'année 1951 est complété ainsi qu'il suit:

Inscription pour la 2e classe.

Après M. Planes (René) et M. Le Briand (Fernand), ajouter M. Gilles (Bernard), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon.

Par arrêté en date du 1er septembre 1958, M. Gilles (Bernard), administrateur civil de 3e classe, 4e échelon, est promu administrateur civil de 2e classe, 1er échelon, à compter du 1er janvier 1951 (majorations d'ancienneté pour faits de résistance à utiliser de 1 an 8 mois 27 jours).

M. Gilles est promu du 1er au 2e échelon de son grade à dater du 4 mars 1954, compte tenu de 1 an 8 mois 27 jours de majorations d'ancienneté pour faits de résistance à utiliser. Majorations épuisées.

En application des dispositions de l'article 18 du décret n° 55-1190 du 17 novembre 1955, M. Gilles (Bernard) est reclassé à compter du 1er janvier 1955 au 6e échelon de la 2e classe de son grade. Le point de départ de l'ancienneté dans l'échelon est fixé au 4 mars 1954.

M. Gilles est promu du 6e au 7e échelon à compter du 4 mars 1956.

En application des dispositions du décret n° 56-1253 du 11 décembre 1956, M. Gilles est promu à dater du 1er janvier 1956, du 6e au 7e échelon de sa classe, compte tenu d'une ancienneté effective de services civils dans le 6e échelon de 1 an 9 mois 27 jours et d'un rappel forfaitaire d'ancienneté de 2 mois 4 jours.

Par arrêté en date du 3 septembre 1958, M. Leduc (Alain) est nommé attaché d'administration centrale stagiaire dans les cadres du personnel de l'administration centrale du ministère des armées (air).

MINISTERE DES FINANCES ET DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Transfert de crédits de payement.

Le ministre des finances et des affaires économiques,

Vu l'article 11 de la loi n° 54-364 du 2 avril 1954 relative au développement des crédits affectés aux dépenses du ministère de la défense nationale et des forces armées pour l'exercice 1954;

Vu le décret n° 56-601 du 19 juin 1956 déterminant le mode de présentation du budget de l'Etat;

Vu la loi n° 58-336 du 29 mars 1958 (loi de finances pour 1958, 2e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales) (Dispositions relatives aux investissements);

Vu le décret n° 58-420 du 14 avril 1958 portant répartition des autorisations de programme et des crédits de payement ouverts au titre des dépenses en capital pour 1958 (travaux publics, transports et tourisme. — II: Aviation civile et commerciale);

Vu la loi n° 58-335 du 29 mars 1958 (loi de finances pour 1958, 2e partie. — Moyens des services et dispositions spéciales) (Dispositions relatives aux services militaires),

Arrête :

Art. 1er. — Est annulé sur 1958 un crédit de payement de 175 millions de francs portant sur le budget et le chapitre suivants :

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT de payement annulé.
		Milliers de francs.
Travaux publics, transports et tourisme.		
II. — AVIATION CIVILE ET COMMERCIALE		
Formation aéronautique et sports aériens. — Equipement.....	56-70	175.000

Art. 2. — Est ouvert sur 1958 un crédit de payement de 175 millions de francs applicable aux budget et chapitre suivants :

SERVICE	CHAPITRE	CRÉDIT de payement accordé.
		Milliers de francs.
Défense nationale et forces armées.		
SECTION AIR		
Matériel de série pour les transports aériens de l'Etat et les sports aériens.....	53-74	175.000

Art. 3. — Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 20 août 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur du budget,
Par empêchement du directeur du budget,
Le sous-directeur,
R. MARTINET.

Caisse des dépôts et consignations.

Par arrêté du 3 septembre 1958, sont nommés, à compter du 1er août 1958, attachés d'administration centrale stagiaires à la caisse des dépôts et consignations, à la suite du premier concours :

Mme Roger-Vasselin (Hélène), MM. Peyrefitte (Robert), Schoesetters (Claude), Vacher (François).

Office de changes.

Par arrêté du 3 septembre 1958, la démission de M. Pini (Edouard), secrétaire d'administration de classe normale, 5e échelon, à l'office des changes, est acceptée.

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

Règlement de l'école des hautes études commerciales.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 56-931 du 14 septembre 1956 portant codification des textes législatifs concernant l'enseignement technique ;

Vu le décret du 16 janvier 1923 portant reconnaissance par l'Etat de l'école des hautes études commerciales ;

Vu l'arrêté du 7 janvier 1933 modifié par l'arrêté du 22 juillet 1939 ;

La section permanente du conseil de l'enseignement technique entendue ;

Sur la proposition du directeur général de l'enseignement technique,

Arrête :

Art. 1er. — L'école désignée sous le titre « Ecole des hautes études commerciales » (H. E. C.), établissement d'enseignement commercial supérieur reconnu par l'Etat, recrute ses élèves uniquement par voie de concours.

I. — *Concours d'admission.*

Art. 2. — Le concours d'admission a lieu tous les ans, aux dates fixées par l'administration de l'école, après accord du ministre de l'éducation nationale. Il est ouvert à tous les candidats de sexe masculin, sans condition d'âge ni de titre.

Les candidats étrangers sont admis dans les mêmes conditions que les candidats français.

Nul n'est autorisé à participer plus de trois fois au concours. A participé au concours tout candidat qui a répondu à l'appel de son nom à l'ouverture de la première épreuve.

Art. 3. — Le nombre des places mises au concours est rendu public dans le mois qui précède la clôture du registre des candidatures. Le jury d'admission, dont la composition est fixée à l'article 17 ci-dessous, peut renoncer à pourvoir, dans la limite d'un dixième, les places mises au concours. Il peut décider l'admission de candidats en surnombre dans la même proportion.

Art. 4. — Le concours d'admission à l'école des hautes études commerciales comporte des épreuves écrites éliminatoires et des épreuves orales fixées conformément au tableau en annexe I (1).

Le programme sur lequel porteront les épreuves du concours d'admission sera publié, ultérieurement, par arrêté.

Art. 5. — Sont autorisés à subir les épreuves orales tous les candidats ayant obtenu, à l'issue des épreuves écrites, la moyenne 10/20, à l'exception de ceux visés à l'article 7, pour lesquels cette moyenne éliminatoire est élevée à 11,5 sur 20.

Art. 6. — L'admission est prononcée à l'issue des épreuves orales dans l'ordre du classement, déterminé par le total des points de chaque candidat.

Lorsque la liste d'admission a été dressée, le jury peut établir, dans l'ordre du classement, une liste supplémentaire destinée à pourvoir à tout ou partie des vacances éventuelles.

La liste définitive des élèves admis à l'école est close dix jours avant la date de l'entrée en première année.

Art. 7. — Bénéficient d'une majoration de 30 points avant le classement les candidats qui prennent part, pour la première fois, aux épreuves du concours un an au plus après avoir subi les épreuves du baccalauréat ou de tout autre examen donnant accès à l'enseignement supérieur.

Pourront bénéficier de cette disposition sur appréciation du jury d'admission réuni avant la fin des épreuves écrites, les candidats qui prendront part aux épreuves pour la première fois sans remplir la condition ci-dessus, mais qui pourront justifier, dans l'année ou les années qui ont précédé, d'activités propres à accroître leur maturité d'esprit et leur expérience personnelle (séjours à l'étranger, travail salarié, service militaire, etc.).

Par contre, à l'exception des bénéficiaires des dispositions du précédent alinéa, les candidats participant au concours plus de deux ans après avoir subi l'examen leur donnant accès dans l'enseignement supérieur doivent obtenir aux épreuves écrites une moyenne de 11,5/20 pour être autorisés à subir les épreuves orales.

Le total des points obtenus par eux aux épreuves du concours augmenté des majorations éventuelles sera diminué de 40 points avant le classement.

Art. 8. — Les dispositions relatives aux conditions d'admission auront effet à compter du premier concours de 1959.

II. — *Régime des études.*

A. — Horaires et programmes.

Art. 9. — Les horaires et programmes sont fixés conformément à l'annexe ci-jointe (annexe II) (1).

B. — Contrôle et sanction des études.

Art. 10. — La durée des études est de trois ans. Les dates de rentrée et de sortie sont fixées par l'administration de l'école.

Art. 11. — Les études sont l'objet d'un contrôle, portant sur le travail fourni par chaque élève, les résultats qu'il obtient et son comportement.

Ce contrôle se fait par des notes délivrées à l'occasion des exercices de la scolarité et lors d'épreuves trimestrielles spéciales.

Un jury, dont la composition est fixée à l'article 17 ci-dessous, examine à la fin de chaque année scolaire les résultats de chaque élève. Il autorise ceux donnant satisfaction à poursuivre leur scolarité.

Par ailleurs, l'exclusion définitive d'un élève peut être prononcée à tout moment pour motif disciplinaire par le président de la chambre de commerce de Paris, après avis du conseil de discipline siégeant dans les formes prévues par le règlement intérieur.

(1) Cette annexe sera publiée au *Bulletin officiel* de l'éducation nationale.

Art. 12. — Les notes servant au contrôle des études sont données dans les conditions suivantes:

Des notes fréquentes et régulières sont données à l'occasion des travaux qu'ils dirigent par les professeurs et animateurs de comptoirs, de conférences de méthode, de travaux pratiques et de groupes d'étude, ainsi que sur la préparation, l'exécution et le compte rendu oral des stages. Ces notes portent sur dix disciplines: formation économique générale, finances, banque, comptabilité, fonction commerciale, formation sociale, formation administrative, première langue, deuxième langue, droit, stage, éducation physique.

A la fin de l'année scolaire, la moyenne est calculée dans chaque discipline. La moyenne de ces moyennes, toutes affectées du coefficient 1 est la moyenne de travail;

Des examens de contrôle, écrits et oraux, ont lieu dans la dernière semaine de chaque trimestre dans sept disciplines: formation économique générale, finances, banque, comptabilité, fonction commerciale, formation administrative, première langue, deuxième langue, droit. Les épreuves orales porteront, le cas échéant, sur l'ensemble des cours relevant de cette discipline, chaque élève tirant au sort à son entrée dans la salle le cours sur lequel il sera interrogé.

La moyenne d'examen est calculée à partir des moyennes obtenues dans les trois examens de chaque discipline, auxquelles on ajoutera la note obtenue au rapport ou compte rendu de stage.

La moyenne dans une discipline donnée est calculée ainsi:

$$\frac{\text{Moyenne de travail dans la discipline + moyenne d'examen.}}{2}$$

Enfin, la moyenne générale annuelle est calculée ainsi:

$$\frac{\text{Moyenne de travail + moyenne d'examen.}}{2}$$

Art. 13. — A la fin de l'année scolaire, le jury autorise chaque élève à poursuivre sa scolarité ou le lui refuse.

A la fin de la première année, peuvent continuer les élèves qui ont obtenu simultanément:

Une moyenne générale de 10/20;
Une moyenne de travail de 10/20;
Une moyenne au moins égale à 8/20 dans chaque discipline.

Le jury peut autoriser les élèves ne remplissant pas dans deux disciplines au maximum la troisième condition à subir dans ces disciplines de nouvelles épreuves de contrôle dans la semaine qui précède la rentrée. Les notes obtenues à ces épreuves supplémentaires sont substituées à la moyenne des notes des trois examens de contrôle de l'année, et les moyennes dans ces disciplines recalculées avec ces données.

Sauf en cas d'interruption pour raison de force majeure, aucun élève n'est autorisé à redoubler sa première année d'école.

A la fin de la deuxième année, les élèves sont autorisés à passer en troisième année sous les mêmes conditions.

Mais ils ne peuvent être autorisés à subir à nouveau des épreuves supplémentaires de contrôle dans des disciplines où ils les auraient déjà subies en première année.

Le jury ne peut autoriser à redoubler que des élèves ayant au moins une moyenne générale ou une moyenne de travail de 10/20. Les élèves redoublant ne peuvent subir d'épreuves supplémentaires de contrôle.

Art. 14. — L'attribution du diplôme de fin d'études est proposée au ministre de l'éducation nationale pour les élèves qui remplissent les conditions suivantes:

Pour les exercices de la troisième année:

Moyenne générale de 10/20;
Moyenne de travail de 10/20;
Moyenne dans chaque discipline au moins égale à 8/20.

Les élèves qui n'auront pas atteint dans deux disciplines au maximum la moyenne de 8/20 pourront, dès qu'ils auront terminé la totalité des épreuves, subir immédiatement de nouvelles épreuves de contrôle dans ces disciplines.

Le classement de sortie est effectué en tenant compte des moyennes obtenues dans les trois années d'études affectées des coefficients suivants:

2 aux moyennes de première année entrant dans le calcul;
2 aux moyennes de deuxième année entrant dans le calcul;
3 aux moyennes de troisième année entrant dans le calcul.

Art. 15. — Le diplôme H. E. C., conforme au modèle annexé (annexe III), est signé par le président du jury, le président de la chambre de commerce, le président de la commission administrative de l'école et le directeur de l'école; il est visé par le ministre de l'éducation nationale.

Art. 16. — Les conditions d'application de ce système de contrôle seront précisées avant le 15 mai 1959, dans un règlement approuvé par le ministre de l'éducation nationale.

III. — *Jurys.*

Art. 17. — Le président des jurys du concours d'admission, des examens de contrôle et de sortie, ainsi que le secrétaire sont nommés par le ministre de l'éducation nationale. Les membres des jurys sont désignés par le ministre de l'éducation nationale, d'après une liste de présentation établie par l'administration de l'école.

Art. 18. — Les dispositions du présent texte remplacent celles des arrêtés des 7 janvier 1933 et 22 juillet 1939.

IV. — *Dispositions transitoires.*

Art. 19. — Les promotions entrées à l'école des hautes études commerciales en 1956 et 1957 restent soumises aux dispositions des arrêtés du 7 janvier 1933 et 22 juillet 1939.

Les redoublants suivront le même régime que la promotion à laquelle ils seront incorporés.

Art. 20. — Les candidats qui ont subi, pour la première fois, les épreuves du concours d'admission en 1958 et qui n'ont pas été admis pourront, sur justification s'ils se présentent à nouveau en 1959 et pour ce seul concours, bénéficier de la majoration prévue à l'article 7 du présent arrêté en faveur des candidats se présentant au concours pour la première fois.

Fait à Paris, le 7 août 1958

JEAN BERTHOIN.

Modification de l'arrêté du 27 juin 1957 relatif à la liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des trois certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret du 19 mars 1948 relatif au diplôme d'ingénieur-docteur, et notamment l'article 3;

Vu l'arrêté du 20 avril 1948 modifié notamment par l'arrêté du 27 juin 1957, fixant la liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des trois certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur;

Vu l'avis du conseil de l'enseignement supérieur,

Arrête:

Article unique. — L'article unique de l'arrêté du 27 juin 1957 susvisé est modifié comme suit:

« La liste des écoles qui délivrent un diplôme d'ingénieur dispensant des trois certificats d'études supérieures de sciences exigés des candidats au diplôme d'ingénieur docteur dans les conditions fixées à l'article 3 du décret du 19 mars 1948 susvisé est fixé comme suit:

. . . . . .

« Ecole nationale supérieure du pétrole et des moteurs à combustion interne ».

Fait à Paris, le 7 août 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
G. MORLOT.

Modification de l'arrêté du 17 juillet 1958 fixant le nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré mis au concours en 1958.

Le ministre de l'éducation nationale,

Vu le décret n° 57-236 du 27 février 1957 concernant le recrutement des professeurs des lycées, collèges classiques et modernes et écoles normales primaires et des professeurs des disciplines littéraires et scientifiques des écoles nationales professionnelles et des collèges techniques;

Vu le décret n° 57-1378 du 31 décembre 1957 portant répartition des crédits applicables au titre des services votés pour 1958 des dépenses ordinaires du budget de l'éducation nationale;

Vu le décret n° 58-551 du 27 juin 1958 portant autorisation des dépenses en excédent des autorisations de programme et des crédits de payements ouverts;

Vu l'arrêté du 18 mars 1957 fixant la durée des études dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré,

Arrête:

Art. 1er. — L'arrêté du 17 juillet 1958 fixant le nombre de postes d'élèves professeurs dans les instituts de préparation aux enseignements de second degré mis au concours en 1958 est modifié comme suit:

Faculté des lettres.

Histoire et géographie, au lieu de: « Nancy: 2 », lire: « Nancy: 3 »
Lettres classiques, au lieu de: « Nancy: 1 », lire: « Nancy: 11 ».
Lettres modernes, au lieu de: « Nancy: 3 », lire: « Nancy: 8 ».
Anglais, au lieu de: « Nancy: 2 », lire: « Nancy: 7 ».
Allemand, au lieu de: « Nancy: 3 », lire: « Nancy: 2 ».
Espagnol, au lieu de: « Nancy: 1 », lire: « Nancy: 0 ».
Italien, au lieu de: « Nancy: 0 », lire: « Nancy: 1 ».

Art. 2. — Le directeur général de l'enseignement supérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 25 août 1958.

Pour le ministre et par délégation:
Le directeur adjoint du cabinet,
G. MORLOT.

Conseil académique de Grenoble.

Par arrêté en date du 25 août 1958, M. Verillon, vice-président du conseil général de la Drôme, et M. Dayve, conseiller général de la Haute-Savoie, sont nommés membres du conseil académique, en remplacement de MM. Simonnet et Montessuit.

Conseil d'administration du centre régional de Caen.

Par arrêté du 30 juillet 1958, M. Bocquet, professeur à la faculté des sciences de l'université de Caen, est nommé membre titulaire du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Caen, en remplacement de M. Scherer.

Conseil d'administration du centre régional de Rennes.

Par arrêté du 30 juillet 1958, M. Benoit, professeur à la faculté de droit de Rennes, est nommé membre titulaire du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Rennes, en remplacement de M. Brejon de Lavergnée.

Conseil d'administration du centre régional de Strasbourg.

Par arrêté du 30 juillet 1958, M. Cordier (Paul), professeur à la faculté de pharmacie de Strasbourg, est nommé membre titulaire du conseil d'administration du centre régional des œuvres universitaires et scolaires de Strasbourg, en remplacement de M. Lapp.

Administration centrale.

Par arrêté du 1er juillet 1958, Mme Chebroux (Marcelle), secrétaire d'administration de classe principale inscrite au tableau d'avancement de classe pour l'année 1957, est promue à la hors-classe à compter du 1er mai 1957.

Par arrêté du 3 septembre 1958, les attachés d'administration centrale dont les noms suivent, inscrits au tableau d'avancement de classe pour l'année 1958, sont promus:

Attachés d'administration centrale de 2e classe.

A compter du 16 juillet 1958: M. Pomarede (Pierre).

A compter du 16 septembre 1958: Mme Denoueix (Suzanne).

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Nezelof (Pierre), agent supérieur, est admis, pour ancienneté d'âge et de service, à faire valoir ses droits à une pension de retraite à compter du 29 septembre 1958.

Enseignement supérieur.

Par arrêtés en date du 22 août 1958:

M. Chalin, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de physique à la faculté des sciences de l'université de Montpellier et titularisé dans le grade correspondant (remplacement numérique de Mlle Vergnoux).

M. Pistoulet, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de physique M. P. C. à la faculté des sciences de l'université de Lyon et titularisé dans le grade correspondant (emploi créé).

M. Lafargue, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Besançon, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de physique P. C. B. - S. P. C. N. à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux (emploi créé).

Par arrêtés en date du 25 août 1958:

Le titre de doyen honoraire de la faculté des sciences de l'université d'Aix-Marseille est conféré à M. Choux, ancien doyen de cette faculté.

M. Janot, professeur à la faculté de pharmacie de l'université de Paris, membre du conseil de l'Université, est nommé, pendant la durée de ses fonctions audit conseil, assesseur du doyen de cette faculté.

La maîtrise de conférences de psychologie pédagogique de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Paris prend le nom de maîtrise de conférences de psychologie de l'enfant.

La maîtrise de conférences d'espagnol de la faculté des lettres et sciences humaines de l'université de Bordeaux (service assuré par M. Salomon, chargé d'enseignement) est transformée en maîtrise de conférences de langue et littérature espagnoles et de l'Amérique latine.

M. Delange, professeur à la faculté des sciences de l'université de Clermont-Ferrand, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de mathématiques à la faculté des sciences de l'université de Paris (propédeutique d'Orsay) (emploi créé).

M. Rumpf, maître de recherches au centre national de la recherche scientifique, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de chimie P. C. B. à la faculté des sciences de l'université de Paris et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Dode, transféré.

M. Arnoult, professeur à la faculté des sciences de l'université de Lille, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de physique à la faculté des sciences de l'université de Paris (propédeutique d'Orsay) (emploi créé).

M. Bergerard, chef de travaux à la faculté des sciences de l'université de Paris, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de biologie animale S. P. C. N. à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant, en remplacement de M. Stolkowsi, transféré.

M. Bertein, maître de conférences adjoint à la faculté des sciences de l'université de Paris, inscrit sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences d'électronique à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

Mlle Fourcroy, maître de conférences adjoint à la faculté des sciences de l'université de Paris, inscrite sur la liste des candidats aux fonctions de maître de conférences, est nommée, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de biologie végétale S.P.C.N. à ladite faculté et titularisée dans le grade correspondant, en remplacement de M. Guinochet, transféré.

M. Deny, professeur à la faculté des sciences de l'université de Strasbourg, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de mathématiques à la faculté des sciences de l'université de Paris (propédeutique d'Orsay) (emploi créé).

M. Jean, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université de Bordeaux, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de physique P. C. B. à la faculté des sciences de l'université de Paris, en remplacement de M. Aigrain, appelé à d'autres fonctions.

M. Chapelle, professeur à la faculté des sciences de l'université de Nancy, est nommé, à compter du 1er octobre 1958, maître de conférences de physique P. C. B. à la faculté des sciences de l'université de Paris, en remplacement de M. Lennuier, transféré.

M. Echalier, chef de travaux stagiaire à la faculté des sciences de l'université de Paris, est nommé, à compter du 1er avril 1958, chef de travaux de biologie animale P. C. B. à ladite faculté et titularisé dans le grade correspondant.

M. Wachs, maître de conférences à la faculté des sciences de l'université d'Alger, chargé d'enseignement à la faculté des sciences de l'université d'Aix pendant l'année scolaire 1957-1958, est affecté, à titre définitif, à la maîtrise de conférences de mathématiques de ladite faculté (institut d'études scientifique de Nice), à compter du 1er octobre 1958.

Par arrêté en date du 4 septembre 1958, M. Peyrega, professeur à la faculté de droit et des sciences économiques de l'université de Bordeaux, est affecté, pour la durée de l'année scolaire 1958-1959, à l'institut Henri-Vizioz à Fort-de-France.

Enseignement du second degré.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Faye (Roger), sous-intendant, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse universitaire et scolaire, pour une période de cinq ans, à compter du 1er décembre 1956, en vue d'exercer les fonctions de sous-intendant audit centre.

Par arrêté du 3 septembre 1958, Mme Jeanne, née Lepeley (Janine), adjointe des services économiques, est placée en position de détachement auprès du directeur du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse universitaire et scolaire, pour une période de cinq ans, à compter du 1er novembre 1956, en vue d'exercer les fonctions d'adjointe des services économiques à la cité universitaire de Caen.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Vincent (Charles), intendant, est placé en position de détachement auprès du directeur du centre régional des œuvres en faveur de la jeunesse universitaire et scolaire, pour une période de cinq ans, à compter du 1er octobre 1957, en vue d'exercer les fonctions d'intendant à la cité universitaire de Grenoble.

Enseignement technique.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Delavigne (René), surveillant général de centre d'apprentissage (4e échelon), est placé en service détaché auprès du ministre de la France d'outre-mer, en vue d'exercer ses fonctions en Afrique équatoriale française, centre d'apprentissage de Bangui (Oubangui-Chari), pour la période du 18 novembre 1957 au 30 septembre 1962.

Liste des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée (promotion 1958 et 1957).

Par arrêté en date du 26 août 1958, le diplôme d'ingénieur de l'école nationale de radiotechnique et d'électricité appliquée est attribué aux jeunes gens dont les noms suivent (par ordre de mérite):

A. — Promotion 1958

1 Murris (René).
2 Seguy (Gilbert).
3 Charasse (Jean-Claude).
4 Delmare (Claude).
5 Frougneux (Michel).
6 Roux (François).
7 Lebrun (Michel).
8 Thoin (Jean-Charles).
9 Couvreur (Charles).
10 Raulin (Bernard).
11 Estibal (Georges).
12 Cerezal (Yves).
13 Tradeau (Jacques).
14 Lebourg (Pierre).
15 Bernardon (J.-Claude).
16 Mazurier (Jean).
17 Carlet (Xavier).
18 Herbin (Claude).
19 Metairie (Jean).

B. — Rattachés a la promotion 1957

14 Gilles (Marcel).
15 Perrin (Guy).
16 Morinaud (Pierre).
17 Beaubrun (Emmanuel).

Listes des élèves ayant obtenu le diplôme d'ingénieur de l'école nationale de chimie de Rouen et le certificat d'ancien élève de cette école (section Ingénieurs).

Par arrêté en date du 26 août 1958:

Le diplôme d'ingénieur de l'école nationale de chimie de Rouen est accordé aux élèves de la promotion 1958 dont les noms suivent (par ordre de mérite):

1 Christen (Michel).
2 Loubeyre (Jean).
3 Gablin (Claude).
4 Chaulieu (Michel).
5 Beheray (Jacques).
6 Poulain (Paul).
7 Mourichoux (Jacques).
8 Bourreau (Jean-Pierre).
9 Devillas (Jean-Luc).
10 Rubier (René).
11 Oberle (Gilbert).
12 Mary (Michel).
13 Plat (André).
14 Skorokhodoff (Paul).
15 Lecomte (Jacques).
16 Parmentier (Michel).
17 Zaber (Mario).
18 Busin (Jean).
19 Nardin (Philippe).
20 Kammacher (Claude).
21 Lecuyer (Michel).
22 Zalma (Roger).

Le certificat d'ancien élève de l'école nationale de chimie de Rouen (section Ingénieurs) est accordé à l'élève Mainnemare (Alain), promotion 1958.

Liste des candidats nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale lyonnaise (session de 1958).

Par arrêté en date du 26 août 1958, sont nommés élèves ingénieurs de première année à l'école centrale lyonnaise, à compter du 1er octobre 1958, les candidats au concours d'entrée dont les noms suivent (par ordre de mérite):

1 Bonnevaux (Jacques).
2 Martinot (Jacques).
3 Bonin (Maurice).
4 Frank (Claude).
5 Armand (Claude).
6 Olivreau (Jean-Pierre).
7 Lévêque (Robert).
8 Odin (Georges).
9 Perrichon (Jacques).
10 Beaune (Robert).
11 Gauberthier (Joseph).
12 Chanier (Jean).
13 Benetiere (Roland).
14 Vuaille (Bruno).
15 Kouloumdjian (Jacques).
16 Duquaire (Henry).
16 Huet (Michel).
16 Refait (Robert).
19 Netillard (Jean).
20 Delbes (Jacques).
20 Durand (Jean-Pierre).
22 Bonnefond (Louis).
23 Hotellier (André).
24 Abecassis (Gérard).
25 Nottin (Jean-Paul).
26 Baby (Jean).
27 Grellet (Guy).
28 Birken (Jacques).
29 Bolon (Jacques).
30 Huot (Claude).
31 Landreau (Alain-Yves).
32 Trone (Marcel).
33 Leleux (Francis).
34 Bagnol (Francis).
35 Desserre (Yves).
36 Jammes (Jean-Claude).
36 Rosenstiel (Guy).
38 Vich (Werner).
39 Garrel (Jean-Claude).
40 Audibert (André).
40 Basset (Léo).
42 Bonnet (Jacques).
43 Mennessier (Alain).
43 Slama Abdel Majid.
45 Varon (Jean-Paul).
46 Capieu (Pierre).
47 Millieret (Georges).
48 Hardy (Alain).
49 Yze (Jean-François).
50 Buchet de Neuilly (François).
51 Peillon (François).
52 Vegnant (Jean-Michel).
52 Druet (Jean-Pierre).
52 Guillot (Bernard).
52 Lachenal (André).
52 Philippe (Alain).
52 Pierron (André).
52 Stiegler (Jean).
52 Bloch (François).
52 Lucenet (Georges).
52 Descouts (Pierre).
52 Goy (Gérard).

MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Emploi de matériel dans les mines grisouteuses.

Par arrêté M S n° 115/58 du 24 juillet 1958, et par dérogation aux articles 124 (§ 4er) et 237 (§ 1er) du règlement général sur l'exploitation des mines de combustibles minéraux solides, l'emploi du pistolet extincteur « Antifyre type FE - F - 101 », construit par M. Pierre Weil, 56, 58, avenue P.-Vaillant-Couturier, au Kremlin-Bicêtre, et défini par le plan n° 1100 et la notice descriptive joints au présent arrêté, est autorisé dans les mines grisouteuses et poussiéreuses dans les conditions définies ci-dessous:

Les appareils livrés devront être conformes au type dont l'emploi est autorisé. Ils devront porter individuellement:

Le nom du constructeur;
La désignation du type dont l'emploi est autorisé;
Le numéro du présent arrêté;
Le numéro de fabrication.

Un certificat de conformité et une copie du présent arrêté, établis l'un et l'autre par le constructeur sous sa responsabilité, devront accompagner chaque appareil livré.

Les cartouches seront transportées dans un coffret fourni par le constructeur et d'un modèle approuvé par le chef de l'inspection générale des mines.

Une consigne approuvée par l'ingénieur en chef des mines précisera les conditions d'emploi de l'appareil, notamment pour ce qui concerne le transport et la conservation des cartouches, la vérification du bon état de l'appareil et des charges ainsi que la désignation du personnel appelé à l'utiliser.

En aucun cas il ne pourra être fait usage de cartouches dont l'enveloppe aurait été détériorée ou qui, pour une raison quelconque, auraient été partiellement vidées de leur charge extinctrice.

Tout incident survenu dans l'usage du pistolet extincteur devra être porté à la connaissance de l'ingénieur en chef des mines.

Par arrêté en date du 30 juillet 1958, sont approuvés pour l'emploi dans les travaux de mines de combustibles minéraux solides les détonateurs à retard électriques type microretard série 0 à 15 à échelonnement de 25 ms fabriqués par les Etablissements Davey Bickford Smith et Cie.

Les Etablissements Davey Bickford Smith et Cie fourniront avec chaque livraison un certificat garantissant la conformité des détonateurs à retard livrés avec ceux du lot prototype présenté en vue de l'approbation.

MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS, DES TRANSPORTS ET DU TOURISME

Décret n° 58-763 portant règlement d'administration publique relatif aux conditions de recrutement et de classement dans les corps des ingénieurs des travaux de la navigation aérienne, des agents des travaux de la navigation aérienne et des agents de la navigation aérienne.

Rectificatif au *Journal officiel* du 26 août 1958: page 7942, 2e colonne, 44e ligne. Article 29, 2e alinéa, au lieu de: « La liste des candidats admis à prendre part à ces concours... », lire: « Les listes des candidats admis à prendre part à ces concours... ».

Administration centrale.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Doup'al (Jacques) est nommé attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale du ministère des travaux publics, des transports et du tourisme (secrétariat général à l'aviation civile et commerciale), à compter du 1er août 1958.

Par arrêté du 3 septembre 1958, Mme Arnaud (Marie-Madeleine), agent supérieur de 2e classe, 3e échelon, est admise sur sa demande à faire valoir ses droits à la retraite en application des articles L. 6 (§ 3°) et L. 36 du code des pensions. 36 ans d'âge, 18 ans de services.

Régisseurs d'avances.

Par arrêté du 22 août 1958, sont nommés régisseurs d'avances auprès de chacun des services du port de Rouen énumérés à l'article 2 de l'arrêté du 30 juillet 1958, pour le payement des salaires et accessoires de salaires du personnel payé à la journée et des menues dépenses et dépenses urgentes de matériel, dans la limite du montant des achats sur simple facture ou mémoire:

Centre de Rouen. — M. Doremus (Gaëtan), ingénieur des T. P. E.; M. Poisverds (Alfred), commis principal des ponts et chaussées.

Centre de Tancarville. — M. Thouret (André), ingénieur des T. P. E.; M. Vincent (Lucien), adjoint technique.

Centre d'Honfleur. — M. Bernhard (Henri), ingénieur des T. P. E.; M. Simon (André), ingénieur des T. P. E.

Centre de Caudebec. — M. Vannière (Henri), ingénieur des T. P. E.

Centre du Havre: M. Rio (Georges), ingénieur des T. P. E.

Centre de Grand-Couronne: M. Granier (Fernand), ingénieur des T. P. E.

Centre de Rouen-aval. — M. Salin (Maurice), ingénieur adjoint des T. P. E.

Centre de Rouen-amont. — M. Beaudouin (Gaston), ingénieur des T. P. E.

Par arrêté du 22 août 1958, M. Rambaud (Emile), ingénieur adjoint des travaux publics de l'Etat, est nommé régisseur d'avances de la subdivision de Chalon-sur-Saône, en remplacement de M. Savoyet, ingénieur des travaux publics de l'Etat, chargé de l'intérim de cette régie.

MINISTERE DE LA FRANCE D'OUTRE-MER

Date des élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 6 août 1958, les élections des représentants du personnel à la commission administrative paritaire du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer ont été fixées au 25 novembre 1958.

Sont appelés à voter directement au bureau de vote unique du département les fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer inscrits sur la liste électorale en service à l'administration centrale du ministère de la France d'outre-mer, 27, rue Oudinot, Paris.

Pourront voter par correspondance tous les autres fonctionnaires du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer inscrits sur la liste électorale.

Modification de la composition de la commission spéciale paritaire pour la constitution initiale du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer.

Par arrêté en date du 5 août 1958, la composition de la commission spéciale paritaire pour la constitution initiale du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer, nommée par arrêté du 19 mars 1958, est modifiée comme suit:

Suppléants.

M. Biasini (Emile), administrateur de la France d'outre-mer, au lieu et place de M. Rolland (Pierre), administrateur en chef de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 6 août 1958, la composition de la commission spéciale paritaire pour la constitution initiale du cadre des chefs de division et attachés de la France d'outre-mer, nommée par arrêté du 19 mars 1958, est modifiée comme suit:

Suppléants.

M. Autin (Jean), inspecteur de la France d'outre-mer, au lieu et place de M. Petitjouan (Albert), inspecteur de 2e classe de la France d'outre-mer.

Chefs de division et attachés de la France d'outre-mer.

Par arrêté du 29 août 1958, M. Martin (Régis), attaché de la France d'outre-mer de 3e classe, 5e échelon, est placé, sur sa demande, dans la position de disponibilité sans traitement pour convenances personnelles pour une période d'un an à compter du 7 août 1958.

Tableau d'avancement des magistrats du siège de la France d'outre-mer.

Rectificatif au *Journal officiel* du 16 juillet 1958: page 6633, 2e colonne du *Journal officiel*, 2e colonne du tableau, 68e ligne, après: « Tableau 1957 », lire: « Baptiste (René) », au lieu de: « Papfisie (René) »; 71e ligne, après: « Vilette (Louis) », ajouter: « Pageard (Robert) ».

MINISTERE DE LA SANTE PUBLIQUE ET DE LA POPULATION

Décret n° 58-811 du 28 août 1958 relatif aux conditions d'approbation des programmes, avant-projets et projets afférents aux opérations d'équipement sanitaire et social.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population;

Vu le décret n° 55-553 du 20 mai 1955 portant fixation d'un programme d'équipement sanitaire et social, et notamment son article 7;

Vu le décret du 20 août 1958 relatif à l'exercice des attributions du président du conseil des ministres pendant l'absence du général de Gaulle,

Décrète:

Art. 1er. — Les opérations relatives à la création, à l'extension ou l'aménagement des établissements sanitaires et sociaux visées à l'article 7 du décret n° 55-553 du 20 mai 1955 et réalisées à l'aide de subventions de l'Etat sont soumises à approbation préalable.

Les opérations non subventionnées sont également soumises à l'approbation préalable dans les cas prévus aux tableaux A et I annexés au présent décret.

Cette approbation portera successivement sur le programme et l'avant-projet.

Art. 2. — Pour une opération envisagée, le programme est l'exposé des besoins à satisfaire et la justification de son opportunité, l'avant-projet présente les données architecturales et techniques, le projet contient tous les éléments constitutifs de la réalisation (plans d'exécution, devis détaillés, cahier des charges...).

Art. 3. — Le programme et l'avant-projet sont approuvés par le ministre de la santé publique et de la population ou par le préfet.

Le ministre peut déléguer partie de ses pouvoirs en la matière à l'inspecteur divisionnaire de la santé ou à l'inspecteur divisionnaire de la population.

La préparation du projet définitif et son exécution sont assurées dans le cadre départemental.

Art. 4. — Les autorités ayant qualité pour approuver le programme, les personnalités et organismes consultés et les pièces à fournir à cette phase sont indiqués aux tableaux A, B et C annexés au présent décret.

Les mêmes renseignements concernant la phase avant-projet figurent aux tableaux I, II et III.

Art. 5. — Dans chaque département sera créée une commission technique pour l'examen des avant-projets. La composition de cette commission et les conditions de fonctionnement seront fixées par un arrêté du ministre de la santé publique et de la population.

Art. 6. — Les avis d'adjudication et les avis d'appel d'offres, quel qu'en soit le montant, concernant les travaux entrepris par les établissements publics ou relevant des collectivités locales feront obligatoirement l'objet d'une publicité dans le *Bulletin officiel des annonces des marchés publics*, édité par l'administration du *Journal officiel*.

Art. 7. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 août 1958.

GUY MOLLET.

Par le ministre d'Etat, pour le président du conseil des ministres et par délégation

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

TABLEAU A

PREMIÈRE PHASE. — PROGRAMME

Autorités ayant qualité pour approuver le programme.

NATURE de l'établissement.	OPÉRATIONS — tendant à la construction, à l'aménagement ou à l'extension d'un établissement; — ou modifiant la structure, l'affectation ou l'importance des services y compris les services généraux; — ou d'un montant supérieur à 50 millions.		OPÉRATIONS — ne tendant pas à la construction, à l'aménagement ou à l'extension d'un établissement; — ne modifiant ni la structure ni l'affectation, ni l'importance des services y compris les services généraux,			
			d'un montant compris entre 15 et 50 millions.		d'un montant inférieur à 15 millions.	
	Subventionnées.	*Non subventionnées.*	*Subventionnées.*	*Non subventionnées.*	*Subventionnées.*	*Non subventionnées.*
I. — ETABLISSEMENTS PUBLICS						
1° Etablissements relevant de la direction générale de la santé publique :						
a) Hôpitaux et hospices.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population avec délégation éventuelle à l'inspecteur divisionnaire de la santé (1).	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Approbation par le préfet sur proposition du directeur départemental de la santé.
b) Etablissements et dispensaires d'hygiène sociale.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population ou par le préfet sur proposition du directeur départemental de la santé s'il s'agit d'établissements de P. M. I.	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.
c) Exploitations thermales.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Idem.	Idem.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.
2° Etablissements relevant de la direction générale de la population et de l'entr'aide.	Idem.	Idem.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population avec délégation éventuelle à l'inspecteur divisionnaire de la population (1).	Idem.	Approbation par le préfet sur proposition du directeur départemental de la population.
II. — ETABLISSEMENTS PRIVÉS						
1° Etablissements relevant de la direction générale de la santé publique :						
a) Hôpitaux et hospices.	Idem.	Pas d'approbation.	Idem.	Pas d'approbation.	Idem.	Pas d'approbation.
b) Etablissements et dispensaires d'hygiène sociale.	Idem.	Approbation selon les conditions fixées par la législation ou la réglementation applicables à certaines catégories d'établissements.	Idem.	Idem.	Idem.	Idem.
c) Exploitations thermales.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population.
2° Etablissements relevant de la direction générale de la population et de l'entr'aide.	Idem.	Idem.	Idem.	Approbation par le ministre de la santé publique et de la population avec délégation éventuelle à l'inspecteur divisionnaire de la population (1).	Idem.	Approbation par le préfet sur proposition du directeur départemental de la population.
Ecoles de service social, centres de formation de travailleuses familiales, établissements d'enseignement ménager, centres sociaux, maisons familiales de vacances.	Idem.	Pas d'approbation.	Idem.	Pas d'approbation.	Idem.	Pas d'approbation.

(1) L'inspecteur divisionnaire de la santé ou l'inspecteur divisionnaire de la population appréciera le cas dans lequel il devra soumettre le dossier à l'approbation ministérielle.

TABLEAU B

PREMIÈRE PHASE. — PROGRAMME

Personnalités et organismes consultés.

ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE		ÉTABLISSEMENTS relevant de la direction générale de la population et de l'entraide.	
Hôpitaux et hospices.	Établissements et dispensaires d'hygiène sociale et d'exploitations thermales.	Publics.	Privés.
Commission administrative.....	Pour tous établissements: directeurs d'établissements en accord avec les médecins de l'établissement.	Commission administrative ou consultative ou de surveillance.	Conseil d'administration.
Commission médicale consultative.....	En cas de création d'un établissement de cure ou d'un hôpital psychiatrique: maire de la commune d'implantation.	Conseil général ou municipal.	
Directeur départemental de la santé, qui prend l'avis de l'inspecteur divisionnaire de la santé, éventuellement des médecins consultants régionaux compétents, pour les disciplines intéressées.	Pour les établissements de cure: chambre d'industrie thermale uvale ou climatique ou touristique si l'installation est prévue sur le territoire d'une station classée.	Directeur départemental de la population et de l'aide sociale qui prend éventuellement l'avis du directeur départemental de la santé et de l'inspecteur divisionnaire de la population.	
	En cas d'opération concernant: Un établissement de cure public ou assimilé ou un établissement psychiatrique départemental existant déjà: commission de surveillance. Ou un établissement psychiatrique autonome: commission administrative.		Pour les maisons familiales de vacances: avis du directeur départemental de la population du siège de l'organisme gestionnaire si celui-ci n'est pas situé dans le département d'implantation.
Directeur départemental de la population et de l'aide sociale.	Directeur départemental de la santé, qui prend l'avis de l'inspecteur divisionnaire de la santé et éventuellement du médecin consultant régional pour tous les établissements de cure et les dispensaires.	Pour l'enfance inadaptée: association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence.	Pour l'enfance inadaptée: association régionale pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence. — Pour l'enfance inadaptée et l'aide aux infirmes adultes: commission départementale d'orientation des infirmes.
Services hospitaliers thermaux: 1° Commission administrative de l'hôpital; 2° Le maire, s'il s'agit d'une station classée: chambre d'industrie thermale; 3° Directeur départemental de la santé ou directeur départemental de la population qui prendront éventuellement l'avis du conseil départemental d'hygiène ou de la société médicale de la station.	Exploitations thermales: 1° Organe représentatif de la collectivité maître de l'œuvre; 2° Maire et s'il s'agit d'une station classée: chambre d'industrie thermale; 3° Service des mines et directeur départemental de la santé qui prend éventuellement l'avis de la société médicale de la station.		Avis du maire pour les centres sociaux, les maisons familiales de vacances.
Préfet (avis ou approbation).....	Préfet (avis ou approbation).....		
Ministre de la santé publique et de la population (avis de la section du plan de la commission nationale de l'organisation hospitalière éventuellement).	Ministre de la santé publique et de la population (éventuellement).	Préfet (avis ou approbation). Ministre de la santé publique et de la population (éventuellement: commission compétente du plan d'équipement social).	

TABLEAU C

PREMIÈRE PHASE. — PROGRAMME

Pièces à fournir.

(Les dossiers seront simplifiés pour les opérations d'importance réduite.)

ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE DE LA SANTÉ PUBLIQUE		ÉTABLISSEMENTS relevant de la direction générale de la population et de l'entraide.
Hôpitaux et hospices.	**Établissements et dispensaires d'hygiène sociale et stations thermales.**	
Délibération de l'organisme représentatif de la collectivité intéressée.		
Note sur le programme comprenant la description des réalisations projetées et devant préciser: **1° Le nombre de lits à aménager (que ce soit par construction ou modifications internes des bâtiments existants);** **2° La répartition de ces lits en chambres individuelles ou communes et leur groupement en unité de soins et en services;** **3° L'énumération et la contexture sommaire des services techniques et généraux dont la création ou la modification est envisagée;** **4° L'ordre de grandeur de la dépense;** **5° Les raisons pour lesquelles il est nécessaire d'exécuter des opérations d'équipement.**	*1. Etablissements existants.* Rapport circonstancié du directeur de l'établissement en accord avec les médecins comportant toutes indications utiles sur le contenu du programme, sa destination, l'implantation envisagée. Avis de la commission de surveillance s'il s'agit d'un établissement de cure public ou assimilé ou d'un établissement psychiatrique, pour les hôpitaux psychiatriques autonomes, délibération de la commission administrative. *2. Etablissements à créer.* **Avis du maire de la commune d'implantation en cas d'établissement de cure ou d'hôpital psychiatrique.** **Avis s'il y a lieu de la chambre d'industrie thermale, climatique uvale ou touristique (pour les établissements de cure).**	Note justificative de la demande faisant connaître la destination de l'établissement et de l'économie générale de l'opération envisagée avec éventuellement documents photographiques.
Plan de la ville avec indication de l'emplacement des différents bâtiments d'hospitalisation existants.		Plan de la ville ou de la localité avec l'indication de la situation de l'établissement.
Plan de masse orienté (à l'échelle 0,002 par mètre) des bâtiments existants le cas échéant.		Plan de masse.
Inventaire des lits existants avec leur affectation précise.		
Schéma de répartition, étage par étage de tous les services existants (généraux, techniques et hospitaliers).		Eventuellement schéma de répartition des services existants.
Rapport sur l'état de ces services, illustré de documents photographiques, indications sur la surface et le volume d'air dont dispose chaque lit et sur les installations sanitaires (lavabos, W. C., baignoires).	Pour les exploitations thermales:	*Renseignements.* *a*) A fournir par tous les établissements:
En ce qui concerne l'hospitalisation, pour chaque service, indications sur: Le nombre des entrants au cours des dernières années; Le nombre de journées d'hospitalisation au cours des dernières années; Le coefficient moyen de séjour au cours des dernières années; Le coefficient moyen d'occupation des lits au cours des dernières années; Indication de l'emplacement des réalisations projetées et leurs liaisons avec les services existants (ébauche d'un plan de masse pour les opérations importantes); Eventuellement représentation graphique des courbes et cotes de niveaux; Etat du personnel médical, effectif du personnel paramédical de l'établissement.	**Outre le rapport circonstancié, indication de l'activité de l'établissement au cours des cinq dernières années:** **Nombre de curistes au cours de la saison;** **Nombres d'opérations thermales au cours de la saison;** **Nombre de curistes par jour en période de pleine saison;** **Nombres d'opérations thermales par jour en période de pleine saison,** **s'il s'agit d'une extension indication quant aux quantités d'eau disponible.**	Catégorie de bénéficiaires (pour les enfants indiquer l'âge et pour tous les bénéficiaires le sexe et le nombre). Modalités d'admission, capacité et durée moyenne de séjour. Demandes de placements non satisfaites. Le cas échéant, les conditions dans lesquelles est dispensé l'enseignement général et professionnel, sont organisés les loisirs, la préparation de la sortie des mineurs et sont assurés les débouchés. Effectifs du personnel administratif enseignant médical et paramédical, social et d'encadrement.
Note avec indications sur les terrains d'assises possibles et les réalisations projetées (possibilités d'accès, viabilité, eau, gaz, électricité).		Note sur le terrain d'assise avec indications sur les possibilités d'accès, la viabilité, eau, gaz, électricité. Indication les titres de propriété ou baux en cours ou projet d'acte de vente.
Pour les services hospitaliers thermaux, renseignements permettant de se rendre compte de l'activité de la station.		

ETABLISSEMENTS RELEVANT DE LA DIRECTION GENERALE DE LA SANTE PUBLIQUE

Hôpitaux et hospices.	Etablissements et dispensaires d'hygiène sociale et stations thermales.	ETABLISSEMENTS relevant de la direction générale de la population et de l'entraide.
Plan de financement.	*Plan de financement.*	*Plan de financement du projet.*
Les directeurs départementaux de la santé et les directeurs départementaux de la population et de l'aide sociale commenteront et donneront un avis motivé sur: Le programme envisagé; Les moyens de financement prévus; Les conditions d'exploitation économiques de l'établissement ou des services tels qu'ils sont présumés devoir se présenter après exécution.	Rapport du directeur départemental de la santé exposant l'économie générale du projet, les besoins auxquels il répond et les moyens financiers prévus pour en assurer l'exécution. Avis du préfet.	*b*) A fournir par les établissements privés: Renseignements sur l'organisme demandeur, nom, adresse du siège social. Date de création (déclaration à la préfecture et insertion au *Journal officiel*). Eventuellement: date de la reconnaissance d'utilité publique (insertion au *Journal officiel*). Statuts. Liste des membres du conseil d'administration. Eventuellement fédération à laquelle se rattache l'organisme. Indication du compte auquel peut être versé la subvention éventuelle. Rapport du directeur départemental de la population et de l'aide sociale qui commentera les documents et renseignements et donnera un avis motivé sur: Le programme envisagé; Les moyens de financement prévus; Les conditions d'exploitation économiques de l'établissement et des services tels qu'ils sont présumés devoir se présenter après exécution. A ce rapport sera jointe la copie des délibérations et avis des différents organismes ayant dû être consultés localement d'après les indications du tableau B.

Ouverture d'un concours pour l'inscription de praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux publics et privés pour tuberculose pulmonaire.

Le ministre d'Etat et le ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'article 29 de la loi de finances n° 51-598 du 24 mai 1951;

Vu l'ordonnance du 31 octobre 1945 relative à l'organisation et au fonctionnement de la lutte antituberculeuse;

Vu le décret du 12 juin 1948 modifié relatif au recrutement et à la nomination des médecins des services antituberculeux publics et privés,

Arrêtent:

Article unique. — Est autorisée, au cours du deuxième semestre de 1958, l'ouverture d'un concours pour l'inscription de soixante praticiens sur la liste d'aptitude aux fonctions de médecins des services antituberculeux publics et privés pour tuberculose pulmonaire.

Parmi les praticiens admis, cinquante pourront être nommés à des emplois publics.

Fait à Paris, le 2 septembre 1958.

Le ministre de la santé publique et de la population,
Pour le ministre et par délégation:
Le directeur de l'administration générale, du personnel et du budget,
JEAN-PAUL NAVARRO.

Le ministre d'Etat,
Pour le ministre d'Etat et par délégation:
Le sous-directeur de la fonction publique,
ROBERT LETROU.

Administration centrale.

Par arrêté du 3 septembre 1958, Mme Belliard (Michèle), attaché d'administration centrale stagiaire à l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, est titularisée dans son grade à compter du 1er août 1958.

A cette date, Mme Belliard (Michèle) est placée au 1er échelon de la 3e classe (indice net 225) avec une ancienneté restante de un an.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Malachane (Jean), secrétaire d'administration à l'administration centrale, en service détaché auprès du secrétariat d'Etat à l'agriculture en qualité d'inspecteur stagiaire des lois sociales, est réintégré dans les cadres de l'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, à compter du 16 avril 1958.

A compter de cette même date, l'offre de démission présentée par l'intéressé est acceptée.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Rocard (Michel), attaché d'administration à l'administration centrale, en service détaché à l'école nationale d'administration, est réintégré, à compter du 1er août 1958, dans les cadres du ministère de la santé publique et de la population.

M. Rocard (Michel), nommé inspecteur adjoint des finances, est rayé du cadre d'attaché d'administration centrale du ministère de la santé publique et de la population, à compter du 1er août 1958.

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

Prix des pommes à cidre et des poires à poiré de la récolte 1958.

Le ministre des finances et des affaires économiques et le ministre de l'agriculture,

Vu l'article 371 du code des impôts;

Vu le décret n° 53-703 du 9 août 1953;

Vu le décret n° 53-978 du 30 septembre 1953;

Vu le décret n° 53-1004 du 7 octobre 1953, modifié par le décret n° 56-1065 du 20 octobre 1956;

Vu l'avis du comité des fruits à cidre et des productions cidricoles,

Arrêtent:

Art. 1er. — Les prix d'achat minima payés aux producteurs de pommes à cidre de la récolte 1958 sont fixés ainsi qu'il suit:

Jusqu'au 25 septembre 1958	3.000 F.
Du 26 septembre au 10 octobre 1958	3.600 F.
Du 11 octobre au 10 novembre 1958	4.000 F.
Du 11 novembre au 25 novembre 1958	4.500 F.
A partir du 26 novembre 1958	5.000 F.

Ces prix s'entendent nets de toute taxe, par tonne de pommes, chargées sur wagon rendu à la gare la plus proche de l'utilisateur ou sur embranchement particulier ou livrées chargées sur charrettes ou camions dans la cour de l'utilisateur.

Art. 2. — Les prix des poires à poiré sont fixés aux deux tiers des prix indiqués à l'article précédent.

Art. 3. — Le directeur général des impôts, le directeur général de l'agriculture, le directeur du service des alcools, le directeur général des prix et des enquêtes économiques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 5 septembre 1958.

Le ministre de l'agriculture,
ROGER HOUDET.

Le ministre des finances et des affaires économiques,
ANTOINE PINAY.

MINISTERE DU TRAVAIL

Caisse nationale de sécurité sociale.

TABLEAU D'AVANCEMENT A LA 1re CLASSE DES AGENTS SUPÉRIEURS POUR L'ANNÉE 1958

Mlle Wakhroncheff.

Par arrêté du 3 septembre 1958, Mlle Wakhroncheff (Emilia), agent supérieur à la caisse nationale de sécurité sociale, est promue à la 1re classe de son grade, 1er échelon, indice brut 515, à compter du 1er janvier 1958.

Inspection du travail et de la main-d'œuvre.

Par arrêté du 3 septembre 1958, Mlle Malenfant (Marie-Fernande), inspecteur du travail et de la main-d'œuvre de 7e échelon (indice brut 685), est placée en position de détachement de longue durée, à compter du 1er avril 1957, auprès du ministre des affaires étrangères pour servir en qualité de « chargé de mission » à l'ambassade de France à Tunis.

MINISTERE DE LA CONSTRUCTION

Services extérieurs.

Par arrêté du 3 septembre 1958, M. Henry (Eugène), contrôleur titulaire, 4e échelon, des services extérieurs du ministère de la construction, est placé dans la position de service détaché pour une période maximum de cinq ans, à compter du 1er juillet 1958, en vue d'occuper un emploi de chef de section auprès de la délégation générale du Gouvernement en Algérie (direction des travaux publics et des transports).

Par arrêté du 3 septembre 1958, il est mis fin, à compter du 16 octobre 1958, au détachement dans l'emploi de chef de service départemental des dommages de guerre du cadre administratif temporaire des services extérieurs du ministère de la construction de M. Fontbonne (Henri), chef adjoint de service départemental titulaire, 3e échelon.

L'intéressé est placé en congé de disponibilité sans traitement pour une première période de trois ans, à compter du 16 octobre 1958, en vue de lui permettre d'exercer des fonctions d'inspection à l'association Baticoop.

NATURALISATIONS ET RÉINTÉGRATIONS

Décret du 1er août 1958 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française.

Le président du conseil des ministres,

Le président du conseil des ministre,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés français, réintégrés dans la nationalité française, ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:

ABRAM (Joséphine), Komen-sur-Kras (Yougoslavie), 13-11-02, NAT (1), 4751×58—13.

AMBROSIONI (Antonio), San-Giovanni-Bianco (Italie), 09-02-23, NAT, 2389×58—91.

ALIAS (Antonio), Sorbas (Espagne), 07-08-05, NAT, 8986×56—12.

ALIAS, née SOLA, Baza (Espagne), 02-08-10, NAT, 8986×56—12.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française.

ALIAS (Hernon), Alleyras (Haute-Loire), 09-07-10, EFF (1), 8986×56—12.

ALIAS (Harmonica), Rignac (Aveyron), 03-03-15, EFF, 8986×56—12.

ALIAS (Antoine), Saint-Amand-des-Cots (Aveyron), 11-09-19, EFF, 8986×56—12.

ALVAREZ (Angel), Oviedo (Espagne), 23-09-35, NAT, 4321×58—92.

AMBROSCH (Franz), Annabichl (Autriche), 28-02-30, NAT, 6578×58—91.

AMES (Pierre), Moyeuvre-Grande (Moselle), 19-09-02, NAT, 21881×33—57.

AMES, née Walsdorf, Moyeuvre-Grande (Moselle), 20-05-05, NAT, 21881×33—57.

ANTOLINI (Ercolino), Pratola-Peligna (Italie), 30-10-22, NAT, 19276×51—75.

AVAKIAN (Grégoire), Hadjin (Asie-Mineure), 08-09-01, NAT, 349×58—75.

AVAKIAN, née YEREMIAN, Angora (Asie-Mineure), 20-01-99, NAT, 349×58—75.

BALLESTRAZZI (Luigi), Fiorenzuola d'Arda (Italie), 11-09-36, NAT, 4631×58—82.

BALLINI (Henri), Citta di Castello (Italie), 05-11-36, NAT, 4632×58—84.

BATISTIC (Victoria), Orehovlje (Yougoslavie), 11-06-36, NAT, 8575×57—75.

BELTRANDO, née CONTURSI, Vietri-sur-Mer (Italie), 27-12-14, NAT, 15048×56—13.

BELTRANDO (Battista), Vinadio (Italie), 03-02-12, NAT, 4331×58—13.

BELTRANDO, née RAMBALDINI, Marmara (Italie), 03-03-15, NAT, 4331×58—13.

BENBASSAT (Léon), Constantinople (Turquie), en 1901, NAT, 69187×28—31.

BENBASSAT, née ATTIAS, Tallim (Esthonie), 02-12-23, NAT, 69187×28—31.

BENEROSO (Antonio), Larache (Maroc Espagnol), 08-03-30, NAT, 6935×56—78.

BIANCHI (Félice), Orsara Bormida (Italie), 16-09-15, NAT, 17330×39—82.

BIONDINI (Albert), Frassinoro (Italie), 10-06-10, NAT, 11111×57—83.

BIONDINI, née FACCHINI, Frassinoro (Italie), 23-03-31, NAT, 11111×57—83.

BOCZKE (Meczyslaw), Varsovie (Pologne), 27-11-05, NAT, 12028×54—38.

BOCZKE, née KAJT, Varsovie (Pologne), 12-05-16, NAT, 12028×54—38.

BOCZKE (Jakob), Varsovie (Pologne), 28-02-46, EFF, 12028×54—38.

BONFILL (Alberto), Bojar (Espagne), 16-06-37, NAT, 6536×58—81.

BORETTI (Renato), Campi Bisenzio (Italie), 21-01-08, NAT, 6588×58—31.

BORETTI, née BURGALASSI, Terriciola (Italie), 08-11-11, NAT, 6588×58—31.

BOCSQUET, née FAEDO, Chiampo (Italie), 12-05-89, NAT, 4252×58—84.

BRANDO (Giovannangelo), Maratea (Italie), 15-05-38, NAT, 4301×58—83.

BROGI (Carlo), San Miniato (Italie), 05-08-37, NAT, 6630×58—31.

BUGADA, née BURG, Caylus (Tarn-et-Garonne), 15-02-99, REI (1), 23473×37—82.

BUI-QUAN (Guy), Cholon (Sud-Vietnam), 08-12-36, REI, 5040×57—75.

BUI-QUAN (Jeanne), Phuoc Le (Sud-Vietnam), 05-01-35, REI, 5039×57—75.

CALDERON (Rafael), Madrid (Espagne), 21-06-17, NAT, 1661×58—65.

CALDERON, née CASILLAS, Navalacruz (Espagne), 30-12-19, NAT, 1661×58—65.

CALDERON (Rafael), Madrid (Espagne), 29-06-46, EFF, 1661×58—65.

CALDERON (Rose-Marie), Pouzac (Hautes-Pyrénées), 31-12-49, EFF, 1661×58—65.

CALDERON (Jean-Michel), Bagnères-de-Bigorre (Hautes-Pyrénées), 07-06-54, EFF, 1661×58—65.

CASCIANO (Salvatore), Sfax (Tunisie), 01-05-09, NAT, 27137×37—91.

CASCIANO, née SOLER, Elche (Espagne), 22-05-10, NAT, 27137×37—91.

CASCIANO (Serge), Birkadem (département d'Alger), 21-01-46, EFF, 27137×37—91.

CASCIANO (Guy), Birkadem (département d'Alger), 18-07-50, EFF, 27137×37—91.

CASTELLI (Cataldo), Statte (Italie), 23-06-25, NAT, 13432×57—91.

CASTILLO (Juan), Chinchon (Espagne), 14-02-16, NAT, 2169×58—78.

CASTILLO, née MORO, Vega de Tirados (Espagne), 10-12-17, NAT, 2169×58—78.

CASTILLO (Jean-Paul), Hardricourt (Seine-et-Oise), 03-08-48, 2169×58—78 EFF.

CASTILLO (Marie-Thérèse), Les Mureaux (Seine-et-Oise), 03-01-50, EFF, 2169×58—78.

CAVENAGO (Angelo), Caponago (Italie), 14-06-20, NAT, 9637×55—32.
CEBULSKI (Wanda), Stoppenberg (Allemagne), 26-02-15, NAT, 4500×58—59.
CHAMBON, née CASALINI, Monzuno (Italie), 16-05-09, NAT, 201127×13—63.
CHMIELECKI, née GURSZCZEWSKA, Lawcze (Pologne), 16-01-23, NAT, 10277×57—27.
CHMIELECKI (Maria), Lubeck (Allemagne), 27-08-15, EFF, 10277×57—27.
CHMIELECKI (Edouard), Saint-André-de-l'Eure (Eure), 19-08-48, EFF, 10277×57—27.
CHROMICZ (Jean), Czuliew (Pologne), 06-09-10, NAT, 1913×58—70.
CHROMICZ, née WOJDYLA, Smuzmany (Pologne), 25-03-14, NAT, 1913×58—70.
CHROMICZ (Monique), Besançon (Doubs), 09-12-46, EFF, 1913×58—70.
COBOS (Raphaël), El Carpio (Espagne), 27-01-12, NAT, 5112×54—19.
COLA (Amédéo), Araraquara (Brésil), 24-03-03, NAT, 4103×58—31.
COLA, née ZAVAGNIN, San Vito di Leguzzano (Italie), 20-03-03, NAT, 4103×58—31.
COLOMA (José), Jijona (Espagne), 15-11-02, NAT, 5038×58—31.
COLOMA, née GREMADES, Jijona (Espagne), 10-04-07, NAT, 5038×58—31.
CORAZZA (Rodolfo), Pramaggiore (Italie), 07-05-36, NAT, 7976×57—87.
CORONAS (Maria), Barcelone (Espagne), 01-09-14, NAT, 4101×58—46.
CORSI (Goliardo), Chiusdino (Italie), 02-11-12, NAT, 13513×57—06.
CORSI, née MONTOMOLI, Chiusdino (Italie), 04-04-16, NAT, 13513×57—06.
CORSI (Serge), Nice (Alpes-Maritimes), 15-10-41, EFF, 13513×57—06.
CORSI (Gabriel), Nice (Alpes-Maritimes), 27-06-53, EFF, 13513×57—06.
DEGANO (Luigi), Povoletto (Italie), 10-07-16, NAT, 2185×53—06.
DEGANO, née DEGANO, Udine (Italie), 05-09-26, NAT, 2185×53—06.
DEGANO (Mireille), Belley (Ain), 12-03-51, EFF, 2185×53—06.
DEMICHELIS (Giovanna), Marmora (Italie), 17-03-37, NAT, 5959×58—61.
DENBY-WILKES (Gilbert), Paris (7e), 14-04-20, REI, 4261×58—75.
DEUX, née LOCCHE, San Nicolo d'Arcidano (Italie), 22-11-11, NAT, 4115×58—63.
DI-DOMENICO (Gerardo), Pastena (Italie), 06-05-26, NAT, 13626×57—23.
DI-DOMENICO, née SUSA, Pastena (Italie), 13-11-35, NAT, 13626×57—23.
DI-DOMENICO (Maria), Guéret (Creuse), 03-10-56, EFF, 13626×57—23.
DI-DOMENICO (Chantal), Saint-Sylvain-Bas-le-Roc (Creuse), 19-10-57, EFF, 13626×57—23.
DI-GIOIA (Michèle), Corato (Italie), 17-10-38, NAT, 5777×58—38.
DOERO (Enrico), La Maddalena (Italie), 29-10-19, NAT, 5677×58—13.
DOERO, née BERRETTA, La Maddalena (Italie), 01-01-23, NAT, 5677×58—13.
DOERO (Francine), Beaucaire (Gard), 02-12-49, EFF, 5677×58—13.
DOERO (Louis), Beaucaire (Gard), 07-08-51, EFF, 5677×58—13.
DOERO (Alain), Beaucaire (Gard), 30-10-55, EFF, 5677×58—13.
DRABIKOWSKI (Wladyslaw), Renta (Pologne), 02-06-17, NAT, 4121×58—60.
DURIGON (Alexandre), Poppi (Italie), 16-03-06, NAT, 3333×58—20.
DURIGON, née CECCARELLI, Cutigliano (Italie), 15-09-04, NAT, 3533×58—20.
DUTKIEWICZ (Wladyslawa), Bornig-Sodingen (Allemagne), 10-06-20, NAT, 1850×58—59.
ECHAZARRETA (Albino), Lapoblacion-Meano (Espagne), 05-02-10, NAT, 4122×58—61.
FAVRET (Andrea), Polcenigo (Italie), 31-10-23, NAT, 8308×51—12.
FERNANDES, née THOMAS, Alger, (Algérie), 15-04-24, NAT, 11612×57—95.
FERRARI (Pietro), Erbusco (Italie), 13-10-19, NAT, 5779×58—12.
FERRARI (Richard), Toano (Italie), 08-05-24, NAT, 11256×57—37.
FIGLUS (Jean), Sulmierzyce (Pologne), 09-06-22, NAT, 5880×58—62.
FORSINETTI (Sylvio), Saigon (Sud-Vietnam), 13-07-31, NAT, 7787×52—99.
FORSINETTI (Sylvio), Thanh-my-Tay (Sud-Vietnam), 29-10-54, EFF, 7787×52—99.
FORSINETTI (Véronica), Phnom-Penh (Cambodge), 25-03-56, EFF, 7787×52—99.
FORSINETTI (Roberto), Phnom-Penh (Cambodge), 11-11-57, EFF, 7787×52—99.
FREIS (Jacques), Redange (Moselle), 24-03-04, NAT, 11122×50—57.
FREIS, née KRUX, Redange (Moselle), 04-07-09, NAT, 11122×50—57.
FULANTY (Joseph), Parkosz (Pologne), 01-07-94, NAT, 3494×58—60.
FULANTY, née MICHON, Pilzno (Pologne), 23-09-89, NAT, 3494×58—60.
GALLIAN (Italo), Pinerolo (Italie), 22-05-39, NAT, 4896×58—75.
GALLIAN (Romana), Pinerolo (Italie), 22-05-39, NAT, 4897×58—75.
GALLIANO née NOVELLI, Bubbio (Italie), 29-11-22, NAT, 5129×58—06.
GARCIA, née LOPEZ, Aïn-Tellout (Algérie), 09-01-94, NAT, 6689×58—92.
GARCIA (Désiderio), Tibi (Espagne), 19-10-35, NAT, 4351×58—91.
GARCIA (Durruti), Tibi (Espagne), 10-02-38, NAT, 4352×58—91.
GAVA (Bortolo) Sarmede (Italie), 14-10-20, NAT, 16213×52—69.
GAVA, née DE LUCA, Fregona (Italie), 27-07-22, NAT, 16213×52—69.
GAVA (Jacky), Lyon (Rhône), 18-07-57, EFF, 16213×52—69.
GAY-CROSIER, née GUERVENOU, Rostrenen (Côtes-du-Nord), 19-05-02, REI, 47113×38—75.
GERNER (Heinz), Eisenach (Allemagne), 03-07-23, NAT, 6196×58—59.
GIANNANDREA (Benoit), Belmonte (Italie), 28-04-24, NAT, 4353×54—75.
GIANNANDREA née CAPALDI, Picinisco (Italie), 27-08-21, NAT, 4353×54—75.
GIANNANDREA (Nicole), Paris (11e), 05-07-53, EFF, 4353×54—75.
GIANNANDREA (Mario), Paris (11e), 27-12-57, EFF, 4353×54—75.
GONZALEZ (Trinidad), Chercos (Espagne), 04-07-31, NAT, 5116×58—92.
GONZALEZ (Raymond), Orléansville (département d'Alger), 16-10-51, EFF, 5116×58—92.
HEE (Joseph), Kiek (Yougoslavie), 05-04-27, NAT, 14101×57—91.
HERNANDEZ (Prudencio), Fuenferrada (Espagne), 28-04-91, NAT, 4035×58—22.
HOANG-CHUNG, Muong-Kuong (Nord-Viet-Nam), 02-03-25, NAT, 9787×57—99.
HOANG-THI-DUNG, Lao-Kay (Nord-Viet-Nam), 08-09-30, EFF, 9787×57—99.
HOANG-QUOC-TUAN, Ha-Noi (Nord-Viet-Nam), 15-09-52, EFF, 9787×57—99.
HOANG-QUOC-HUNG, Phunhuan (Nord-Viet-Nam), né en 1955, EFF, 9787×57—99.
HONNIBAL (Edward), Belchamp (Grande-Bretagne), 20-01-19, NAT, 6507×58—61.
HORST (Günther), Dresden (Allemagne), 04-12-24, NAT, 5789×58—77.
HUMPERT (Albinus), Hausach (Allemagne), 10-10-25, NAT, 17337×52—58.
IGOULIN, née PEDRONI, Albinea (Italie), 24-02-20, NAT, 4613×58—13.
JUHE (Jean), San-Juan-de-Palamos (Espagne), 15-05-14, NAT, 4112×58—66.
JUHE, née AYATS, la Junquera (Espagne), 01-08-20, NAT, 4112×58—66.
JUHE (Conrad), Palamos (Espagne), 08-10-45, EFF, 4112×58—66.
JULITA (Angel), Agrate-Conturbia (Italie), 28-09-14, NAT, 4614×58—57.
JUNGEN (Louis), Clarenthal (Sarre), 27-03-11, NAT, 5123×53—57.
KACZMAREK (Stanislas), Gelsenkirchen (Allemagne), 31-10-03, NAT, 4615×58—62.
KACZMAREK, née CICHARSKI, Eppendorf (Allemagne), 10-09-09, NAT, 4615×58—62.
KESSELMARK (Juliette), Metz (Moselle), 09-03-99, NAT, 60555×28—57.
KIEN-SOHOANH, Chau-Dien (Sud-Viet-Nam), 22-04-29, NAT, 13080×56—99.
KIEN-NGOC-SOHOANG, Long-Chau (Sud-Viet-Nam), 14-08-51, EFF, 13080×56—99.
KIEN-NGOC-THIEN, Binh-Hoa-Xa (Sud-Viet-Nam), 26-10-52, EFF, 13080×56—99.
KIEN-NGOC-LIEN, Binh-Hoa-Xa (Sud-Viet-Nam), 05-02-55, EFF, 13080×56—99.
KINAST (Bronislawa), Bardou (Dordogne), 13-01-11, NAT, 6692×58—24.
KINAST (Jeannine), Bergerac (Dordogne), 11-07-38, NAT, 6693×58—24.
KINAST, née WARYWODA, Huta-Stara (Pologne), 17-07-02, NAT, 3342×58—24.
KONTOWICZ (Tadeusz), Osieciny (Pologne), 28-04-30, NAT, 3829×58—54.
KORTUS (Edouard), Eving (Allemagne), 03-07-12, NAT, 5908×58—59.
KORTUS, née SZAFONI, Mlodzianow (Pologne), 18-04-15, NAT, 5908×58—59.
KOSINSKI (Jean), Bochun (Allemagne), 01-06-09, NAT, 12661×53—12.
KUFFNER (Gisèle), Arbora (Roumanie), 15-11-32, NAT, 4115×58—57.
KULYK (Michel), Podliski-Wielki (Pologne), 06-04-08, NAT, 5569×58—25.
KULYK, née WOZNA, Hoczew (Pologne), 05-09-19, NAT, 5569×58—25.
KUZNIARZ (Thomas), Morawsko (Pologne), 19-02-05, NAT, 9964×57—95.
KWASIGROCH (Jean), Wydawy (Pologne), 28-06-03, NAT, 34163×36—62.

KWASIGROCH, née SRAJEK, Bochum (Allemagne), 10-01-07, NAT, 34165×36—62.

KWATEROWSKI, née ORZEKWAS, Borucin (Pologne), 16-01-98, NAT, 6129×58—62.

LANG (André), Haidengrün (Allemagne), 11-07-18, NAT, 13991×53—57.

LECOCQ (Maurice), Lessines (Belgique), 23-08-02, NAT, 31018×31—89.

LECOCQ, née HUOU, Glennes (Aisne), 01-11-09, REI, 31018×31—89.

LENTI (Alfonso), Urbino (Italie), 08-03-16, NAT, 8721×52—84.

LENTI, née BATTISTELLI, Urbino (Italie), 03-11-19, NAT, 8721×52—84.

LENTI (Irène), Urbino (Italie), 10-11-39, EFF, 8721×52—84.

LENTI (Gabriella), Urbino (Italie), 07-03-42, EFF, 8721×52—84.

LE THI BICH, Longduc (Sud-Viet-Nam), née en 1928, REI, 14333×56—98.

GERBOIN (François), les Sables-d'Olonne (Vendée), 07-01-51, EFF, 1133×56—98.

LEWANDOWSKI (Kazimierz), Marsinkowo Gorne (Pologne), 17-02-20, NAT, 4771×58—62.

LODI (Georges), Genève (Suisse), 02-03-31, REI, 4048×58—71.

LOPEZ, née CUENCA, Pulpi (Espagne), 22-06-91, NAT, 6518×58—05.

LOPEZ, née MESSEGUER, Misserghin (département d'Oran), 21-01-83, NAT, 6137×58—92.

LOPEZ (Emerenciano), Pedro Munoz (Espagne), 18-05-13, NAT, 13196×51—71.

LOUYA, née KAMINSKI, Finsterwalde (Allemagne), 19-10-21, NAT, 10127×56—57.

LUCHINO (Chiaffredo), Sampeyre (Italie), 28-03-11, NAT, 6520×58—13.

LUCHINO, née GALLIANO, Sampeyre (Italie), 18-07-15, NAT, 6520×58—13.

LUCHINO (Madeleine), Sampeyre (Italie), 25-03-13, EFF, 6520×58—13.

LUCHINO (Joseph), Sampeyre (Italie), 27-01-46, EFF, 6520×58—13.

LUIS, née TORREGROSSA, Oran (département d'Oran), 19-05-83, REI, 6139×58—92.

LUSTRI (Angelo), Falgiano-Carinola (Italie), 05-03-13, NAT, 7850×57—84.

LUSTRI, née LEONE, Naples (Italie), 26-09-10, NAT, 7850×57—84.

LUSTRI (Elisa), Capistrello (Italie), 19-09-42, EFF, 7850×57—84.

MAGGIANI (Silvano), la Spezia (Italie), 16-06-36, NAT, 3242×58—83.

MAIER (Manfred), Hassloch (Allemagne), 28-12-25, NAT, 11559×54—75.

MAISCH (Emile), Stuttgart (Allemagne), 09-01-09, NAT, 3839×58—89.

MAISCH, née KUCH, Stuttgart (Allemagne), 21-12-11, NAT, 3839×58—89.

MAISCH (Brita), Stuttgart (Allemagne), 15-02-42, EFF, 3839×58—89.

MAISCH (Francine), Auxerre (Yonne), 06-10-50, EFF, 3839×58—89.

MAISCH (Hélène), Auxerre (Yonne), 20-12-53, EFF, 3839×58—89.

MAISCH (Herbert), Stuttgart (Allemagne), 06-11-40, EFF, 3839×58—89.

MALINOWSKI, née TOMCZAK Niwka (Pologne), 16-06-21, NAT, 5687×58—71.

MARCH (François), Palma de Mallorca (Espagne), 29-01-99, NAT, 3840×58—91.

MARCH, née NAVARRO, Jijona (Espagne), 01-12-99, NAT, 3840×58—91.

MARCINEK (François), Eickel (Allemagne), 30-03-16, NAT, 6110×58—62.

MARCINIAK (Danuta), Bydgoszcz (Pologne), 05-11-39, NAT, 6597×58—62.

MARTI (Pedro), Mahon (Espagne), 16-09-85, NAT, 5688×58—91.

MARTI, née MCELI, Alger (département d'Alger), 01-02-91, REI, 5688×58—91.

MATESIC (Pierre), Stajnica (Yougoslavie), 25-12-28, NAT, 2167×51—83.

MATTEI (Giuseppe), Arce (Italie), 27-01-21, NAT, 3588×52—75.

MATTEI, née ROCCHETTI, Arce (Italie), 01-10-24, NAT, 3588×52—75.

MATTEI (Pascal), Choisy-le-Roi (Seine), 27-11-46, EFF, 3588×52—75.

MATTEI (Maria), Paris (13e), 31-01-49, EFF, 3588×52—75.

MATTEI (Gérard), Choisy-le-Roi (Seine), 31-07-50, EFF, 3588×52—75.

MATTEI (Ghislaine), Choisy-le-Roi (Seine), 31-01-52, EFF, 3588×52—75.

MATTEI (Christian), Choisy-le-Roi (Seine), 10-02-55, EFF, 3588×52—75.

MAZZOCCO (Albina), Aviano (Italie), 23-08-31, NAT, 11726×53—69.

MENIA (Louis), Bergisch-Gladbach (Allemagne), 11-01-08, NAT, 17553×52—54.

MENIA, née DORIGUZZI-ZORDANIN, Danta (Italie), 25-07-12, NAT, 17553×52—54.

MENIA (Olga), Gorizia (Italie), 11-01-38, EFF, 17553×52—54.

MENIA (Wilma), Salona d'Isonzo (Italie), 15-01-39, EFF, 17553×52—54.

MENIA (Walter), Maixe (Meurthe-et-Moselle), 10-01-51, EFF, 17553×52—54.

MENIA (Marie-Louise), Danta (Italie), 16-05-36, NAT, 6893×58—54.

MICHALOWSKI (Ignace), Baukau (Pologne), 09-01-08, NAT, 4601×58—62.

MICHALOWSKI, née MOLACIAK, Borbeck (Pologne), 06-09-13, NAT, 4601×58—62.

MICHELIS (Giuseppe), Valmala (Italie), 07-03-10, NAT, 5920×58—13.

MICHELIS, née CHIOTTI, Valmala (Italie), 18-08-11, NAT, 5920×58—13.

MICHELIS (Onorato), Melle (Italie), 14-08-38, EFF, 5920×58—13.

MICHELIS (Henri), Tourtour (Var), 19-02-51, EFF, 5920×58—13.

MINJAUW (Charles), Reckem (Belgique), 22-01-08, NAT, 3955×58—59.

MINJAUW, née REUMAUX, Tourcoing (Nord), 18-06-09, REI, 3955×58—59.

MIRCOVICH, née CHIMER, Zara (Italie), 16-07-09, NAT, 11116×32—06.

MISCEVIC, née BATISTIC, Zrnowo (Yougoslavie), 01-01-07, NAT, 4602×58—62.

MOHEDANO (Andres), Villanueva-de-Corboda (Espagne), 16-11-19, NAT, 4061×58—30.

MOHEDANO, née AMOR, San-Roman-de-Bunbribre (Espagne), 28-07-21, NAT, 4061×58—30.

MOLINA (Blaise), Cuevas (Espagne), 14-07-02, NAT, 4453×58—69.

MOLINA, née VILLALTA, La Union (Espagne), 12-12-07, NAT 4453×58—69.

MONSONIS (José), Ademuz (Espagne), 01-05-11, NAT, 4371×58—09.

MONSONIS, née SANTOS, Villar-del-Ciervo (Espagne), 01-07-15, NAT, 4371×58—09.

MONSONIS (Josefa), Barcelone (Espagne), 01-03-38, EFF, 4371×58—09.

MONSONIS (Adelina), Lavelanet (Ariège), 20-06-50, EFF, 4371×58—09.

MONSONIS (Marie-Antoinette), Lavelanet (Ariège), 01-04-52, EFF, 4371×58—09.

MORAWIEC (Sigismond), Wielopole (Pologne), 08-08-20, NAT, 1577×58—68.

MORAWIEC, née PAWLAK, Aleksandrowo (Pologne), 28-09-25, NAT, 1577×58—68.

MORAWIEC (Christiane), Mulhouse (Haut-Rhin), 11-02-54, EFF, 1577×58—68.

MUNIER, née FONTANA, Norroy-sur-Vair (Vosges), 12-05-18, NAT, 4652×58—88.

MYSLIWIEC, née MACIEJEWSKA, Bottrop (Pologne), 29-12-99, NAT, 27501×31—68.

NAPOLI, née RAIOLA, Naples (Italie), 15-09-87, NAT, 4653×58—91.

NOGUES (Isidore), Reus (Espagne), 21-02-11, NAT, 2599×58—13.

NOGUES, née MANRESA, Reus (Espagne), 11-07-17, NAT, 2599×58—13.

NOGUES (Isidore), Reus (Espagne), 31-05-39, EFF, 2599×58—13.

NOGUES (Jeanne), Marseille (Bouches-du-Rhône), 08-12-19, EFF, 2599×58—13.

NOGUES (Joseph), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-03-53, EFF, 2599×58—13.

OBERTI (Angelo), Grone (Italie), 15-05-03, NAT, 5117×58—78.

OBERTI, née BERNASCONI, Grone (Italie), 10-06-06, NAT, 5117×58—78.

PAJAK (Jean), Ostrow (Pologne), 11-11-05, NAT, 34183×35—55.

PANIZZUT (Ferruccio), Budoia (Italie), 26-05-20, NAT, 6528×58—78.

PANIZZUT, née ZAMBON, Budoia (Italie), 13-10-24, NAT, 6528×58—78.

PANIZZUT (Mireille), Budoia (Italie), 06-05-47, EFF, 6528×58—78.

PARENTI, née ADRASTEI, Lucques (Italie), 06-11-01, NAT, 31110×32—09.

PARTENIO (Antoine), San Martino al Tagliamento (Italie), 19-08-24, NAT, 14873×50—38.

PARYZAK (Ignace), Stefkowa (Pologne), 30-07-03, NAT, 4614×58—69.

PARYZAK, née HUMANIUK, Bohatkowce (Pologne), 21-07-01, NAT, 4614×58—69.

PARYZAK (Michel), Lyon (Rhône), 15-03-40, EFF, 4614×58—69.

PARYZAK (Bohdam), Lyon (Rhône), 18-01-43, EFF, 4614×58—69.

PARYZAK (Jacques), Lyon (Rhône), 10-09-48, EFF, 4614×58—69.

PASCUA (Julian), Nava del Rey (Espagne), 12-07-37, NAT, 5507×58—11.

PELLEGRINI, née NOGARA, Braz (Etat de Saint-Paul, Brésil), 05-10-02, NAT, 4371×58—83.

PELLEGRINO (Luigi), Corati (Italie), 04-08-07, NAT, 10173×52—38.
PELLEGRINO, née MANGIONE, Corato (Italie), 10-02-06, NAT 10173×52—38.
PELLEGRINO (Angéla), Corato (Italie), 27-11-42, EFF, 10173×52—38.
PELLEGRINO (Gaetano), Corato (Italie), 24-12-40, EFF, 10173×52—38.
PELLEGRINO (Anna), Corato (Italie), 08-01-45, EFF, 10173×52—38.
PELLEGRINO (Maria), Corato (Italie), 18-08-47, EFF, 10173×52—38.
PERAGLIONE, née TENNINI, Montanare Cortona (Italie), 15-10-20, NAT, 4375×58—06.
PERIER, née OOSTENVELD, Rotterdam (Pays-Bas), 14-05-23, NAT, 6219×58—38.
PERLINI (Virginio), Carloceto (Italie), 08-10-22, NAT, 6066×58—38.
PEYRUSEIGT, née DAL-BO, Orsago (Italie), 20-05-07, NAT, 4615×58—33.
PICCA (Chiaffredo), Paesana (Italie), 11-06-97, NAT, 5739×58—12.
PIEROBON (Ferdinand), Ponte Nelli Alpi (Italie), 15-08-22, NAT, 5516×51—13.
PIETROLEONARDO (Nicolas), Barletta (Italie), 06-04-19, NAT, 9171×52—13.
PIETROLEONARDO, née DIMALTA, Berletta (Italie), 28-10-21, NAT, 9171×52—13.
PIETROLEONARDO (Rosaria), Pennes-Mirabeau (Bouches-du-Rhône), 28-07-48, EFF, 9171×52—13.
PIETROLEONARDO (Maryse), Marseille (Bouches-du-Rhône), 22-09-49, EFF, 9171×52—13.
PIETROLEONARDO (Roger), Marseille (Bouches-du-Rhône), 29-11-50, EFF, 9171×52—13.
PIETROLEONARDO (Lucette), Marseille (Bouches-du-Rhône), 13-12-51, EFF, 9171×52—13.
PIETROLEONARDO (Eliane), Marseille (Bouches-du-Rhône), 20-08-51, EFF, 9171×52—13.
PLACZEK (François), Marten (Allemagne), 11-09-06, NAT, 5928×58—59.
PLACZEK, née GOZDZIASZEK, Hamborn (Allemagne), 11-05-16, NAT, 5928×58—59.
PLAZAOLA (Eusebio), Vergara (Espagne), 13-08-08, NAT, 3769×58—75.
POL (Martin), Jabre (Espagne), 26-08-09, NAT, 9520×57—06.
PRZYMENCKI (Léon), Bornig (Allemagne), 25-04-16, NAT, 5929×58—62.
PRZYMENCKI, née SWIDERSKA, Krzekotowice (Pologne), 27-08-20, NAT, 5929×58—62.
QUAGLIARELLA (Alessandro), Grenoble (Isère), 08-05-36, NAT, 6530×58—78.
RAMOS (Antonio), Antequera (Espagne), 08-08-26, NAT, 4622×58—30.
RAMOS (François), Hospitalet (Espagne), 20-11-39, NAT, 4118×58—69.
RAMOS (Juan), Sorbas (Espagne), 02-11-13, NAT, 18171×53—03.
RAMOS, née HARO, Sorbas (Espagne), 23-12-15, NAT, 18171×53—03.
RAMOS (Anita), Saint-Loup (Allier), 31-05-42, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Marie), Saint-Loup (Allier), 31-07-43, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Jean), Saint-Loup (Allier), 27-01-45, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Adeline), Saint-Loup (Allier), 06-12-46, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Emilio), Saint-Loup (Allier), 11-06-48, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Marcel), Saint-Loup (Allier), 13-01-51, EFF, 18171×53-03.
RAMOS (Alice), Saint-Loup (Allier), 01-05-52, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Robert), Saint-Loup (Allier), 24-11-53, EFF, 18171×53—03.
RAMOS (Georges), Moulins (Allier), 12-01-56, EFF, 18171×53—03.
RAPOSO (Pablo), Canizo (Espagne), 15-01-08, NAT, 85×49—75.
RICCOMI (Ettore), Altopascio (Italie), 15-03-20, NAT, 4410×52—13.
RICCOMI, née PELLINI, Piazza-al-Serchio (Italie), 01-07-21, NAT, 4410×52—13.
RICCOMI (André), Marseille (Bouches-du-Rhône), 11-04-48, EFF, 4410×52—13.
RICCOMI (Josiane), Marseille (Bouches-du-Rhône), 25-08-53, EFF, 4410×52—13.
ROCA (Jaime), Termens (Espagne), 24-06-14, NAT, 11089×57—45.
RODRIGUES (José), Viseu (Portugal), 09-10-02, NAT, 18497×53—75.
RODRIGUES, née PEREIRA, Viseu (Portugal), 27-01-04, NAT, 18497×53—75.
RODRIGUES (Jean-Pierre), Saint-Denis (Seine), 22-12-50, EFF, 18497×53—75.
SAHAKIAN (Kervork), Bitlis (Turquie), en 1900, NAT, 4305×58—13.
SAHAKIAN, née KIRIAN, Istanbul (Turquie), en 1905, NAT, 4305×58—13.
SALICHS (Candido), Valence (Espagne), 22-11-39, NAT, 5748×58—75.
SANTONI (Antoine), Hussigny (Meurthe-et-Moselle), 10-08-01, NAT, 3771×58—54.
SANTONI, née RINALDI, Novafeltria (Italie), 09-05-03, NAT, 3771×58—54.
SCHIFFENBAUER (Josef), Rawa-Ruska (Pologne), 10-10-19, NAT, 5519×58—75.
SCHIFFENBAUER, née BYSBAN, Lwow (Pologne), 30-11-26, NAT, 5519×58—75.
SCHUMACHER (Siegfried), Hamburg (Allemagne), 08-02-26, NAT, 4811×58—03.
SCOTTON (Angelo), Vocin (Italie), 13-08-18, NAT, 4624×58—69.
SCOTTON, née ALBA, Campolongo Sul Brenta (Italie), 26-03-22, NAT, 4624×58—69.
SCOTTON (Lionel), Lyon (Rhône), 02-12-48, EFF, 4624×58—69.
SCOTTON (Anne-Marie), Lyon (Rhône), 01-10-53, EFF, 4624×58—69.
SIAT (Charles), Pforzheim (Allemagne), 06-04-07, NAT, 6246×31—67.
SIERRA (Purification), Mauresa (Espagne), 15-01-28, NAT, 5838×58—31.
SIKA (Bernard), Lindenhorst (Allemagne), 24-07-42, NAT, 43915×45—62.
SIKA, née WOJTYNKOWSKI, Gladbeck (Allemagne), 16-04-41, NAT, 43915×45—62.
SIKA (Bernadette), Lens (Pas-de-Calais), 31-07-48, EFF, 43915×45—62.
SINNHUBER (Bernd), Salzburg (Autriche), 28-05-41, NAT, 4732×58—75.
SIRIGNANO (Dominique), Roccarainola (Italie), 26-06-21, NAT, 9040×57—83.
SIRIGNANO, née SARAPPA, Roccarainola (Italie), 26-11-22, NAT, 9040×57—83.
SIRIGNANO (Maria), Roccarainola (Italie), 22-02-43, EFF, 9040×57—83.
SIRIGNANO (Carmela), Roccarainola (Italie), 24-03-44, EFF, 9040×57—83.
SIRIGNANO (Joséphine), Roccarainola (Italie), 29-03-48, EFF, 9040×57—83.
SIRIGNANO (Pascal), Toulon (Var), 01-09-53, EFF, 9040×57—83.
SKRYPESAK, née ZIMNY, Hordel (Allemagne), 22-12-22, NAT, 4965×46—62.
SLAZYK (Stanislas), Starewsi (Pologne), 30-06-18, NAT, 3980×58—68.
SLAZYK, née CZARNECKA, Garkowo (Pologne), 04-12-28, NAT, 3980×58—68.
SLAZYK (Christian), Colmar (Haut-Rhin), 06-12-55, EFF, 3980×58—68.
SPACEK (Jan), Votice (Tchécoslovaquie), 12-04-27, NAT, 6739×58—91.
SORESSI (Ercole), Podenzano (Italie), 29-07-15, NAT, 4300×53—75.
SORESSI, née MACOCCO, Corneliano d'Alba (Italie), 09-01-22, NAT, 4300×53—75.
SORESSI (Luciana), Podenzano (Italie), 31-12-43, EFF, 4300×53—75.
SORESSI (Jacqueline), Paris (1e), 28-08-48, EFF, 4300×53—75.
SORESSI (Eric), Fontenay-sous-Bois (Seine), 13-11-54, EFF, 4300×53—75.
STACHERA, née KNOPP, Castrop (Allemagne), 30-01-10, NAT, 5087×58—62.
STACHERA (Bruno), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 20-05-38, EFF, 5087×58—62.
STACHERA (Pierre), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 09-03-40, EFF, 5087×58—62.
STACHERA (Hélène), Marles-les-Mines (Pas-de-Calais), 20-02-43, EFF, 5087×58—62.
STEPIEN (Stanislaw), Sciehawa (Pologne), 13-07-24, NAT, 6540×56—57.
SZEPIETOWSKI (Stanislas), Warszawa (Pologne), 02-04-06, NAT, 4781×58—62.
SZKUDLAREK (Vincent), Borki (Pologne), 12-08-12, NAT, 4540×58—57.
SZKUDLAREK, née JAPINSKI, Sokolniki (Pologne), 16-10-18, NAT, 4540×58—57.
SZKUDLAREK (Antoine), Sokolniki (Pologne), 13-06-38, EFF, 4540×58—57.
SZKUDLAREK (Marie-Thérèse), Moussey (Moselle), 07-07-40, EFF, 4540×58—57.
SZKUDLAREK (Jean), Sarrebourg (Moselle), 17-09-47, EFF, 4540×58—57.
SZKUDLAREK (Monique), Maizières-les-Vic (Moselle), 23-01-53, EFF, 4540×58—57.
SZKUDLAREK (Guy), Avricourt (Moselle), 12-06-56, EFF, 4540×58—57.
SZNAJDER (Szmil), Parczela (Pologne), 07-11-05, NAT, 11517×49—75.
SZNAJDER, née BERENHUT, Lubartow (Pologne), 10-05-12, NAT, 11517×49—75.
TAMI (Giovanni), Tricesimo (Italie), 09-11-19, NAT, 5398×58—59.
TAMI, née LAZZARO, Artegna (Italie), 06-10-24, NAT, 5298×58—59.
TAMI (Franca), Tricesimo (Italie), 03-01-47, EFF, 5298×58—59.
TAMI (Ettore), Hautmont (Nord), 18-01-49, EFF, 5298×58—59.
TASSAN-MANGINA (Pietro), Ayiano (Italie), 17-11-39, NAT, 6610×58—51.

TEGEL (Benjamin), Molinos (Espagne), 13-05-91, NAT, 4739×58—31.

TEGEL, née BISTUE, Pierrefitte-Nestalas (Hautes-Pyrénées), 23-06-00, NAT, 4739×58—31.

TEJADA (Juan), Terroba-de-Cabreros (Espagne), 06-05-12, NAT, 4315×58—33.

TERECH (Louis), Buer (Allemagne), 11-07-20, NAT, 4082×58—62.

TER-MUL (Teunis), Amsterdam (Pays-Bas), 21-02-25, NAT, 478×58—92.

TOBENA (Mariano), Benabarre (Espagne), 30-01-09, NAT, 4711×58—75.

TOMATIS (Antonio), Villanova-Mondovi (Italie), 09-01-11, NAT, 5698×53—13.

TOMATIS, née ORSI, Villanova-Mondovi (Italie), 19-01-13, NAT, 5698×53—13.

TOUKIRAN (Siban), La-Foa (Nouvelle-Calédonie), 29-12-32, NAT, 13904×57—98.

TOUKIRAN, née KIMAN, La-Foa (Nouvelle-Calédonie), 20-07-31, NAT, 13904×57—98.

MENGOL (Toumina), La-Foa (Nouvelle-Calédonie), 18-02-50, EFF, 13904×57—98.

TOUKIRAN (Ngatiran), La-Foa (Nouvelle-Calédonie), 11-09-52, EFF, 13904×57—98.

TOUKIRAN (Toumiran), Boulouparis (Nouvelle-Calédonie), 12-12-53, EFF, 13904×57—98.

TOUKIRAN (Moukiran), La-Foa (Nouvelle-Calédonie), 10-01-57, EFF, 13904×57—98.

TO-VAN-PHOI, Tu-O (N. V. N.), 17-03-16, NAT, 16833×57—75.

TREPPO (Dominique), Ciseriis (Italie), 18-05-03, NAT, 16833×40—38.

TREPPO, née TREVISAN, Gorizia (Italie), 20-12-04, NAT, 16833×40—38.

TREVISIOL (Giovanni), Pasiano (Italie), 25-02-08, NAT, 6006×58—75.

ULCAK (Ferdinand), Pudmerice (Tchécoslovaquie), 12-06-20, NAT, 3113×58—77.

URBANSKI (Boleslaw), Swiba (Pologne), 17-08-23, NAT, 4781×58—62.

VALVASON (Giovanni), Latisana (Italie), 17-05-15, NAT, 7956×57—68.

VALVASON, née MEOTTO, Latisana (Italie), 28-03-25, NAT, 7956×57—68.

VALVASON (Antoine), Rixheim (Haut-Rhin), 10-05-57, EFF, 7956×57—68.

VAN-BUREN (Wilhelmina), Amsterdam (Pays-Bas), 22-06-31, NAT, 13316×50—13.

VO-VAN-LOI, née STROOBANTS, Herent (Belgique), 28-09-20, NAT, 8851×57—10.

WAJDA (Konrad), Nienadowa (Pologne), 22-04-21, NAT, 4321×58—11.

WOLFF, née BOUCLAINVILLE, Raon-l'Etape (Vosges), 29-12-89, REI, 3270×58—75.

WOZNIAK (Stanislas), Habinghorst (Allemagne), 27-03-15, NAT, 6706×58—57.

YETOR (François), Dalias (Espagne), 16-08-09, NAT, 4322×58—92.

ZANIERI (Enzo), Vicchio (Italie), 21-05-38, NAT, 5699×58—13.

ZIEMIANSKI (Karol), Dluga (Pologne), 01-11-01, NAT, 4386×58—89.

ZIEMIANSKI, née MIETEK, Hadykowka (Pologne), 15-07-11, NAT, 4386×58—89.

ZIEMIANSKI (Marie-Thérèse), Sens (Yonne), 03-10-30, EFF, 4366×58—89.

ZURELL (Helmut), Markdorf (Allemagne), 08-01-30, NAT, 4323×58—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BROGI (Charles), BROGI (Carlo), San Miniato (Italie), 05-08-37, 6620×58—11.

LUSTRI (Elise), LUSTRI (Elisa), Capistrello (Italie), 19-09-12, 7850×57—84.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France, les Français dont les noms suivent:

GABUS (Jean), Salins-les-Bains (Jura), 16-01-31, LIB (1), 12839×57—99.

NIEDERHAUSER (Michel), Pontarlier (Doubs), 17-10-31, LIB, 11016×57—99.

VALLS (Michel), Paris (18e), 15-12-37, LIB, 1520×57—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 1er août 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé et de la population,
BERNARD CHENOT.

Décret du 8 août 1958 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptibles d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:

AGHADJANIAN (Mardiros), Arapkir (Asie-Mineure), en 1913, NAT (1), 19925×51—69.

AGHADJANIAN, née THOMASSIAN, Kharpout (Asie-Mineure), 12-05-22, NAT, 19925×51—69.

ALCABES (Yomtov), Demotika (Grèce), 09-02-06, NAT, 1661×52—75.

ALCABES, née COHEN, Istanbul (Turquie), 15-12-13, NAT, 1661×52—75.

AL-MARAACHLI (Fozi), Damas (Syrie), en 1910, NAT, 7285×55—75.

ALTER (David), Jassy (Roumanie), 08-01-08, NAT, 961×58—75.

ALTER, née SUFRIN, Bucarest (Roumanie), 23-11-10, NAT, 961×58—75.

ALTER (Josefina), Bucarest (Roumanie), 27-12-39, EFF (1), 961×58—75.

ALTER (Marian), Bucarest (Roumanie), 11-03-41, EFF, 961×58—75.

ALVAREZ (José), Castrillios de Cepeda (Espagne), 20-08-03, NAT, 17085×53—78.

ALVAREZ, née CILLEROS, Alba de Yeldes (Espagne), 20-12-11, NAT, 17085×53—78.

AMADO (Laurentino), Paredes (Portugal), 05-06-12, NAT, 6019×58—18.

AMADO, née MOTTA DA SILVA, Matozinhos (Portugal), 12-06-16, NAT, 6019×58—18.

AMADO (Angeline), Vierzon (Cher), 18-03-19, EFF, 6019×59—18.

AMADO (Eve), Vierzon (Cher), 19-12-57, EFF, 6019×58—18.

AMIGO (Pierre), Timisoara (Roumanie), 01-09-25, NAT, 3327×51—75.

ANTKOWIAK (Joseph), Dolzig (Pologne), 16-02-06, NAT, 4821×58—62.

ANTKOWIAK, née LATOSI, Steele (Allemagne), 23-09-03, NAT, 4821×58—62.

APTER (Mark), Toula (Russie), 30-12-20, NAT, 9675×51—75.

APTER née SILIZKI, Riga (Lettonie), 15-09-23, NAT, 9675×51—75.

APTER (Georges), Paris (16e), 01-03-57, EFF, 9675×51—75.

ASTORRI (Guido), Santa Agata Feltria (Italie), 10-01-19, NAT, 1109×54—75.

ASTORRI, née COSTANTINI, Santa Agata Feltria (Italie), 27-09-20, NAT, 1109×54—75.

ASTORRI (Martine), Paris (16e), 06-11-57, EFF, 1109×54—75.

ATHANITIS (Théodore), Spartochorion (Grèce), en 1909, NAT, 9531×53—13.

AZPILICUETA (Prudencia), Lezaun (Espagne), 28-04-24, NAT, 4561×58—75.

BACCI (Dante), Piozzano (Italie), 06-04-19, NAT, 1881×58—60.

BACH (Guillaume), Verviers (Belgique), 06-06-06, NAT, 20179×37—91.

BACKADY (Jozef), Radosina (Tchécoslovaquie), 18-03-19, NAT, 4561×58—27.

BAK (François), Kaniow (Pologne), 09-10-16, NAT, 3514×58—68.

BAK, née KUCZERSKA, Zencin (Pologne), 11-06-14, NAT, 3514×58—68.

BAK (Richard), Bollwiller (Haut-Rhin), 25-03-46, EFF, 3514×58—68.

BASCHIROTTO (Lino), Merlara (Italie), 08-09-24, NAT, 11930×57—55.

BASCHIROTTO, née TENDI, Florence (Italie), 20-10-20, NAT, 11930×57—55.

BASCHIROTTO (Serge), Verdun (Meuse), 13-10-51, EFF, 11930×57—55.

BASCHIROTTO (Daniel), Etain (Meuse), 01-01-53, EFF, 11930×57—55.

BASRALIAN (Mihran), Alexandrie (Egypte), 05-07-27, NAT, 5322×58—89.

BATTAGLIA (Silvio), Barletta (Italie), 06-09-05, NAT, 16091×15—75.

BAYON (Amapola), Berga (Espagne), 23-03-38, NAT, 4944×58—31.

BAZAN (Stephan), Nieterprince (Pologne), 20-12-08, NAT, 3901×58—60.

BAZAN née TYMOC, Kludno (Pologne), 21-07-07, NAT, 3901×58—60.

BEIN (Emanuel), Kalusz (Pologne), 16-10-08, NAT, 18103×53—75.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents.

BEIN, née KURZ, Kalusz (Pologne), 22-06-13, NAT, 18103×53—75.
BEIN (Schüfra), Kassel (Allemagne), 14-01-17, EFF, 18103×53—75.
BEIN (Françoise), Paris (12e), 03-09-48, EFF, 18103×53—75.
BENDICHO (Salvador), Almenar (Espagne), 24-05-36, NAT, 5385×58—82.
BENNER (Eugène), Cronenberg (Allemagne), 01-12-07, NAT, 4565×58—24.
BERDUGO (Amran), Meknès (Maroc), en 1927, NAT, 14718×54—75.
BERNER, née STOKHAMER, Radymno (Pologne), 22-07-08, NAT, 3865×58—06.
BERTONAZZI (Giovanni), Plaisance (Italie), 13-02-93, NAT, 2107×58—75.
BERTONAZZI, née SEGALA, Monteforte (Italie), 31-05-02, NAT, 2107×58—75.
BERTONE (Fredi), Berlin Lichtenberg (Allemagne), 23-01-27, NAT, 8224×53—62.
BESSENIAN (Salomon), Marache (Turquie), 15-05-22, NAT, 4450×51—73.
BIELECKI (Karol), Rogow (Pologne), 06-12-06, NAT, 5597×58—02.
BIELECKI, née KECIK, Rogow (Pologne), 25-09-05, NAT, 5597×58—02
BISMUTH (William), Tunis (Tunisie), 07-04-28, NAT, 9611×57—13.
BLANCO (Crisostomo), Eljas (Espagne), 27-01-01, NAT, 5599×58—79.
BLANCO, née FRADO, Eljas (Espagne), 24-02-99, NAT, 5599×58—79.
BLANCO (Simonne), la Chapelle-Montreuil (Vienne), 13-01-39, EFF, 5599×58—79.
BLANCO (Augustin), Verruyes (Deux-Sèvres), 23-10-10, EFF, 5599×58—79.
BLANCO (Adolphe), Verruyes (Deux-Sèvres), 18-04-42, EFF, 5599×58—79.
BLASCHKE (Paul), Bankauer (Pologne), 03-10-20, NAT, 5031×58—57.
BONACCHI (Gino), Campi Bisenzio (Italie), 09-04-21, NAT, 4493×58—69.
BORVINI (Bartoloméo), Pistoia (Italie), 23-08-00, NAT, 5860×58—38.
BORVINI, née TAVANO, Corato (Italie), 19-01-10, NAT, 5860×58—38.
BRAUNBERGER (Gustave), Erfweiler-Ehlingen (Sarre), 10-12-10, NAT, 8466×35—57.
BRENDORFER (Max), Vladeni (Roumanie), 17-04-22, NAT, 3524×58—54.
BRENDORFER, née HOLLSCHWANDNER, Dumbraveni (Roumanie), 29-07-23, NAT, 3524×58—54.
BRESSANUTTI (Angel), Artegna (Italie), 16-08-11, NAT, 13395×57—88.
BRESSANUTTI, née DAICI, Artegna (Italie), 01-08-23, NAT, 13395×57—88.
BRESSANUTTI (Louis), Artegna (Italie), 18-12-44, EFF, 13395×57—88.
BRONDANI (Ferruccio), Gemona del Friuli (Italie), 15-05-36, NAT, 897×58—68.
BURBA (Armando), Enemonzo (Italie), 18-12-25, NAT, 13245×57—75.
BURGONI (Adolphe), Cherebna (Tunisie), 12-03-20, NAT, 4571×58—91.
CABEZAS (Pedro), Villanueva de Cordoba (Espagne), 24-06-17, NAT, 2884×58—51.
CAGNA (Irma), Berceto (Italie), 02-04-10, NAT, 3323×58—13.
CALABRESE (Carmelo), Castiglione di Sicilia (Italie), 23-05-21, NAT, 2960×58—59.
CALBOLI (Claude), Meldola (Italie), 30-07-24, NAT, 11022×50—57.
CALEIRAS (José), Loule (Portugal), 20-04-26, NAT, 12468×54—69.
CANO (Fidelio), Granjuela (Espagne), 24-12-12, NAT, 4691×58—89.
CANO, née MAYANS, Javea (Espagne), 22-10-28, NAT, 4691×58—89.
CANO (Marie-Thérèse), Sens (Yonne), 25-07-56, EFF, 4691×58—89.
CANO (Louisa), Champigny (Yonne), 08-07-57, EFF, 4691×58—89.
CARNEIRO-DENEZA (Edouard), Santo Thyrso (Portugal), 15-02-07, NAT, 251×57—75.
CARNEIRO-DENEZA, née RIBET, San Germano Chisone (Italie), 26-11-06, NAT, 251×57—75.
CARRERES (Francisco), Santa Catalina de Alcira (Espagne), 05-06-01, NAT, 1510×42—75.
CARUGATI (Bruno), Milan (Italie), 29-06-09, NAT, 17615×52—75.
CASADO (Francisco), Manresa (Espagne), 27-02-37, NAT, 6186×58—81.
CASALE, née GENTILI, Castelnuovo-Magra (Italie), 20-07-23, NAT, 3191×58—06.
CASANOVA (Asencio), Carthagène (Espagne), 04-03-00, NAT, 5101×58—13.
CASANOVA, née ALMAGRO, Carthagène (Espagne), 24-12-06, NAT, 5101×58—13.
CASTAGNETTI (Roberto), Cadriago (Italie), 18-03-20, NAT, 15416×50—78.
CASTAGNETTI, née D'AIETTI, Tunis (Tunisie), 21-08-20, NAT, 15416×50—78.
CASTERS (Jean), Niel-Bij-As (Belgique), 22-03-13, NAT, 12865×57—51.
CASTRO, née ROMON, Zaratan (Espagne), 27-08-01, NAT, 5181×58—33.
CATALAN (Isidore), Bescos-de-Garcipollera (Espagne), 04-04-13, NAT, 5182×58—30.
CEBULA (Stanislas), Bobrovnik (Pologne), 03-04-05, NAT, 6297×58—62.
CEBULA, née HALLASCH, Bottrop (Allemagne), 22-04-11, NAT, 6297×58—62.
CEGLARSKI (Edmond), Wronow (Pologne), 27-08-23, NAT, 5035×58—57.
CELLA (Ferdinando), Gorgo-al-Monticano (Italie), 19-05-12, NAT, 3385×58—11.
CHARLIER, née JAMES, Litteau (Calvados), 26-04-84, REI, 1119×58—14.
CHAVEROT, née CIOFANI, Cherchio (Italie), 25-05-21, NAT, 4954×58—69.
CHISCI (Alimpio), Chitignano (Italie), 22-12-97, NAT, 6190×58—55.
CHISCI, née BARBERINI, Chitignano (Italie), 28-04-02, NAT, 6190×58—55.
CIRCOSTA (Giorgio), Martone (Italie), 15-02-11, NAT, 17589×52—75.
CIRCOSTA, née CALVI, Martone (Italie), 10-10-13, NAT, 17589×52—75.
COCHINI (François), Smyrne (Turquie), 14-09-10, NAT, 312271×45—13.
COCHINI, née ROSSI, Castiglione delle Stivien (Italie), 27-05-07, NAT, 312271×45—13.
COLL (Bertrand), Bosost (Espagne), 30-08-21, NAT, 13138×57—31.
COLOMBO (Ernesto), Rescaldina (Italie), 25-09-04, NAT, 8630×40—75.
COLOMBO, née RAVANELLI, Cambiago (Italie), 17-10-01, NAT, 8630×40—75.
COLOMER (François), San Celoni (Espagne), 25-06-05, NAT, 7557×57—84.
COLOMER, née BILBAO, Barruels de Santullan (Espagne), 25-07-13, NAT, 7557×57—84.
COLOMER (Olga), Gaillac (Tarn), 13-07-45, EFF, 7557×57—84.
CONTE, née FRISAN, Teor (Italie), 01-04-27, NAT, 20775×50—11.
COSMA (Americo), Borso del Grappa (Italie), 05-09-12, NAT, 52488×45—07.
COSMA, née MOCELLIN, Borso del Grappa (Italie), 07-02-23, NAT, 52488×45—07.
COSMA (Bruno), Borso del Grappa (Italie), 23-08-47, EFF, 52488×45—07.
COSMA (Paulette), Viviers (Ardèche), 17-02-50, EFF, 52488×45—07.
COSMA (Elisabeth), Viviers (Ardèche), 29-08-52, EFF, 52488×45—07.
CUEVAS (Angel), Linares (Espagne), 10-04-39, NAT, 4501×58—91.
CZARNYSZKA (Wladyslaw), Wistaszyce (Pologne), 23-06-09, NAT, 5873×58—21.
CZARNYSZKA, née NOWAK, Wyszka (Pologne), 16-12-11, NAT, 5873×58—21.
CZARNYSZKA (Tadeusz), Dijon (Côte-d'Or), 05-03,40, EFF, 5873×58—21.
CZARNYSZKA (Henri), Etevaux (Côte-d'Or), 18-01-47, EFF, 5873×58—21.
DAL PIVA (Secondo), Tarzo (Italie), 01-08-37, NAT, 3921×58—08.
DE ARCARAZO (Candido), Guenes (Espagne), 20-02-04, NAT, 3875×58—33.
DE CASTRO (Raphaël), Barcelone (Espagne), 06-06-39, NAT, 2961×58—65.
DECHANDON, née LAMPARSKA, Zabowo (Pologne), 16-02-24, NAT, 5042×58—42.
DEIROS (Charles), Santo-Tome-de-Cancelada (Espagne), 22-03-93, NAT, 4962×58—66.
DEIROS, née FERNANDEZ, Villartote (Espagne), 19-12-03, NAT, 4962×58—66.
DE PIERO (Eugène), Calalzo (Italie), 08-01—16, NAT, 4020×58—06.
DE PIERO, née GOLETTO, Bernezzo (Italie), 29-08-13, NAT, 4020×58—06.
DESCAMPS (Michel), Westoutre (Belgique), 04-04-11, NAT, 1610×58—27.
DE TOMMASO SCARNECCHIA CAPACCIO (Léonarda), Benevento (Italie), 01-01-35, NAT, 4097×58—13.
DIAZ (Julian), Mojados (Espagne), 17-02-07, NAT, 2511×58—33.
DIAZ, née ALFONSO, Albergueria de Arganan (Espagne), 12-12-11, NAT, 2511×58—33.
DITZLER (André), Falscheid (Sarre), 27-06-10, NAT, 403×38—57.
DI-VONA (Ferdinando), Sora (Italie), 17-04-12, NAT, 3542×58—38.
DI-VONA, née STAFFIERI, Sora (Italie), 12-11-19, NAT, 3542×58—38.
DI-VONA (Anna), Sora (Italie), 02-03-39, EFF, 3542×58—38.
DI-VONA (Donata), Sora (Italie), 06-12-42, EFF, 3542×58—38.
DI-VONA (Rosie), Saint-Priest (Isère), 21-01-52 EFF. 3542×58—38.

DJAMBAZIAN (Garabed), Mourad Tchay (Turquie), 25-07-01, NAT, 4022×58—13.

DJAMBAZIAN, née TOMASSIAN, Mourad Tchay (Turquie), 06-08-03, NAT, 4022×58—13.

DOMINIAK (Wladislaw), Konin Rzgow (Pologne), 01-06-17, NAT, 4792×58—62.

DOMINGUEZ (Manuel), San Fernando (Espagne), 30-04-03, NAT, 1362×38—75.

DOMINGUEZ, née LEROUX, Denain (Nord), 24-01-05, REI, 1362×38—75.

DORIGO (Gelindo), S. Maria la Longa (Italie), 10-04-99, NAT, 2898×58—17.

DORIGO, née TESTA, Barbata (Italie), 02-12-05, NAT, 2898×58—17.

DOVO (Giovanni), Sampeyre (Italie), 16-11-12, NAT, 5773×51—75.

DOVO, née PASERI, Sampeyre (Italie), 30-01-15, NAT, 5773×51—75.

DUBICKI (Ignace), Szkaradowo (Pologne), 21-07-02, NAT, 5123×58—68.

DUBICKI, née GASSER, Blotzheim (Haut-Rhin), 21-03-10, REI, 5123×58—68.

DUBICKI (Marie-Antoinette), Liège (Belgique), 28-12-38, EFF, 5123×58—68.

DURAN (Pierre), Villeneuve-de-la-Raho (Pyrénées-Orientales), 20-02-18, NAT, 4968×58—66.

DURAN, née CAIXAS, Port Bou (Espagne), 10-03-23, NAT, 4968×58—66.

DUYMEDJIAN (Stephan), Salonique (Grèce), 28-03-21, NAT, 11606×57—66.

EBER (Boleslaw), Varsovie (Pologne), 21-07-11, NAT, 16208×52—75.

EBER, née BRIKMAN, Lublin (Pologne), 14-12-13, NAT, 16208×52—75.

EGEA (Pilar), Graus (Espagne), 08-05-30, NAT, 5015×58—36.

ELBAZ (Maurice), Casablanca (Maroc), 14-02-32, NAT, 2069×58—95.

ELLERT (Joseph), Mannheim (Allemagne), 01-02-21, NAT, 222×55—57.

ESCODA (José), Lloa (Espagne), 23-01-18, NAT, 14318×56—75.

FABBRINI (Serge), San-Sepolcro (Italie), 16-02-26, NAT, 779×58—06.

FALLATI (Serafino), Gerola-Alta (Italie), 27-05-15, NAT, 11313×57—64.

FALLATI, née MAXENTI, Cosio (Italie), 14-01-23, NAT, 11313×57—64.

FALLATI (Rosa), Gerola-Alta (Italie), 07-10-43, EFF, 11313×57—64.

FALLATI (Ada), Gerola-Alta (Italie), 02-09-46, EFF, 11313×57—64.

FALLATI (Angela), Gerola-Alta (Italie), 11-03-19, EFF, 11313×57—64.

FALLATI (Jean-Pierre), Buzy (Basses-Pyrénées), 27-01-52, EFF, 11313×57—64.

FANECA (Juan-Bautista), Benifallet (Espagne), 01-10-03, NAT, 8508×57—11.

FAVRE (Ernest), Goumoens-la-Ville (Suisse), 01-08-17, NAT, 3101×58—17.

FAZIO (Mario), La Spezia (Italie), 01-01-18, NAT, 781×58—30.

FEBRER, née SALYN, Vaunaveys (Drôme), 23-05-95, REI, 5421×58—79.

FEDELE (Francesco), Innsbruck (Autriche), 10-08-09, NAT, 12010×57—69.

FEDELE, née SANDRI, Strigno-Agnedo (Italie), 21-04-12, NAT, 12010×57—69.

FEDELE (Ferdinando), Borgo-Valsugane (Italie), 26-02-46, EFF, 12010×57—69.

FEDELE (Mercedes), Avallon (Yonne), 20-03-51, EFF, 12010×57—69.

FERLA (Oddino), Caltignaga (Italie), 25-10-24, NAT, 5781×51—31.

FERLA, née TONIOL, Zenzon (Italie), 31-01-28, NAT, 5781×51—31.

FERNANDEZ, née FERNANDEZ, Antas (Espagne), 27-05-96, NAT, 4801×58—69.

FERNANDEZ (Mariano), Velez-Rubio (Espagne), 12-12-38, NAT, 4971×58—86.

FERRARI, née COTTA, Sospel (Alpes-Maritimes), 21-10-88, REI, 3810×58—06.

FERRARI (Francesco), San-Lorenzo-Bellizzi (Italie), 26-01-10, NAT, 4583×58—01.

FERRARI (Maria), Civita (Italie), 09-09-37, EFF, 4583×58—01.

FERRARI (Lucia), Civita (Italie), 12-11-46, EFF, 4583×58—01.

FERRAZ (Salvador), Cerler (Espagne), 03-11-95, NAT, 31779×29—33.

FERRI (Maria), Lubrin (Espagne), 27-10-99, NAT, 4892×58—91.

FIEDOROWICZ (Antoine), Bialobrzeg (Pologne), 17-01-09, NAT, 4832×58—68.

FIEDOROWICZ, née POREBSKI, Jasienna (Pologne), 06-01-21, NAT, 4832×58—68.

FIEDOROWICZ (Sylvia), Wittenheim (Haut-Rhin), 19-01-43, EFF, 4832×58—68.

FIEDOROWICZ (Frédéric), Wittenheim (Haut-Rhin), 12-08-45, EFF, 4832×58—68.

FINCHELSTEIN (Berthe), Paris (12e), 28-12-03, NAT, 3851×58—75.

FONTANA (Celestino), Cainari di Castelfesino (Italie), 22-02-08, NAT, 2816×58—75.

FONTANA, née FONTANA, Ronco di Canale San Bovo (Italie), 27-01-13, NAT, 2816×58—75.

FONTANA (Marie-Thérèse), Champigny-sur-Marne (Seine), 17-01-43, EFF, 2816×58—75.

FONTANA (Gérard), Champigny-sur-Marne (Seine), 01-10-48, EFF, 2816×58—75.

FOSSATI (Armando), Castelletto Ticino (Italie), 26-09-19, NAT, 4837×53—54.

FOSSATI, née ULIVIERI, Campiglia (Italie), 06-05-22, NAT, 4837×53—54.

FOSSATI (Marc), Briey (Meurthe-et-Moselle), 26-02-54, EFF, 4837×53—54.

FRANZIN (Giovanni), Motta de Livenza (Italie), 14-10-21, NAT, 5149×57—81.

FRANZIN, née GUERRA, Salgareda (Italie), 03-10-24, NAT, 5149×57—81.

FRANZIN (Ampelio), Cessalto (Italie), 16-07-47, EFF, 5149×57—81.

FRANZIN (Bruna), Albi (Tarn), 26-05-50, EFF, 5149×57—81.

FREGONAS (Guido), Oderzo (Italie), 06-05-21, NAT, 15121×51—47.

FREGONAS, née DONADI, Ormelle (Italie), 14-02-22, NAT, 15121×51—47.

FREGONAS (Orazio), Oderzo (Italie), 02-03-42, EFF, 15121×51—47.

FREGONAS (Francesco), Oderzo (Italie), 26-01-48, EFF, 15121×51—47.

FRUTOS (Maximiliano), Madrid (Espagne), 01-07-09, NAT, 5051×58—76.

FUENTES (Julian), Madrid (Espagne), 05-11-12, NAT, 1131×58—75.

GALLARTE (José), Chelva (Espagne), 28-11-97, NAT, 5616×58—75.

GALLARTE, née ORTEGO, Carenas (Espagne), 13-08-07, NAT, 5616×58—75.

GARCIA (Antonio), Mojacar (Espagne), 15-02-94, NAT, 6698×58—92.

GARCIA (Antonio), Valencia (Espagne), 12-11-37, NAT, 6449×58—91.

GARCIA (Dario), San-Martin-del-Rey-Aurelio (Espagne), 20-08-35, NAT, 5391×58—81.

GARCIA (Zacharie), Villarramiel (Espagne), 20-12-13, NAT, 1102×58—64.

GARIGLIO (Jean), Turin (Italie), 29-10-10, NAT, 11857×57—69.

GARNERO, née GRAZIANO, Sampeyre (Italie), 17-04-11, NAT, 4103×58—13.

GARNERO (Margherita), Sampeyre (Italie), 21-04-40, NAT, 6834×58—13.

GARNERO (Lorenzo), Sampeyre (Italie), 05-11-48, NAT, 6833×58—13.

GASPARUTTI (Anicetto), Nimis (Italie), 14-11-12, NAT, 18272×50—65.

GENDERA (Jean), Rauxel (Allemagne), 29-03-15, NAT, 5392×58—62.

GENDERA, née MILNIK, Oberhausen (Allemagne), 14-09-22, NAT, 5392×58—62.

GENDERA (Liliane), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 12-07-46, EFF, 5392×58—62.

GENDERA (Richard), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 01-03-49, EFF, 5392×58—62.

GENDERA (Anne-Marie), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 30-06-51, EFF, 5392×58—62.

GENDERA (Stanislas), Noyelles-sous-Lens (Pas-de-Calais), 01-11-52, EFF, 5392×58—62.

GIANNINI (Vera), Sinalunga (Italie), 27-02-23, NAT, 8256×52—06.

GIELNIK (Roman), Herne (Allemagne), 15-03-10, NAT, 4801×58—62.

GIELNIK, née MACKOWIAK, Eickel (Allemagne), 29-06-13, NAT, 4801×58—62.

GIORGETTI, née PERUZZI, San Agata Feltria (Italie), 26-02-93, NAT, 4702×58—51.

GOLLNICK (Herbert), Herringen (Allemagne), 07-12-25, NAT, 5487×53—75.

GOMEZ (Francisco), Lerida (Espagne), 02-11-20, NAT, 4981×58—65.

GONZALEZ, née CANO, Cuevas del Almanzora (Espagne), 17-11-01, NAT, 5393×58—30.

GONZALEZ (Juan), Caseras (Espagne), 21-06-12, NAT, 5115×58—75.

GORECKI (Jean), Antonow (Pologne), 08-07-33, NAT, 4982×58—60.

GOTTWALD (Jaroslaw), Brestek (Tchécoslovaquie), 22-07-09, NAT, 18190×54—98.

GOTTWALD, née STRUHA, Osvetimany (Tchécoslovaquie), 19-09-16, NAT, 18190×54—98.

GRACIA (José), Lasieso (Espagne), 17-02-93, NAT, 1385×58—09.

GRACIA, née BANDRES, Arbues (Espagne), 24-12-99, NAT, 1385×58—09.

GRATTON (Joseph), Pavie (Italie), 18-03-15, NAT, 7821×52—32.

GUASCH (Francisco), Bellpuig (Espagne), 30-01-21, NAT, 1987×58—66.

GYARMATY (Etienne), Polgardi (Hongrie), 20-02-29, NAT, 5121×58—54.

HABIB-MAMODE-NOURALY, née GOULAMALY-DOLATKANOU, Bemarijy (Madagascar), en février 1928, NAT, 4821×58—98.

HARABAGIU (Zuly), Jassy (Roumanie), 07-05-22, NAT, 18181×53—75.

HARABAGIU, née GOLDSTEIN, Bucarest (Roumanie), 28-01-24, NAT, 18181×53—75.

HARABAGIU (Jean), Bucarest (Roumanie), 09-02-46, EFF, 18181×53—75.

HERBIET (Georges), Anvers (Belgique), 01-06-95, NAT, 3610×58—75.

HOPS (Majloch), Sosnowice (Pologne), 23-11-24, NAT, 7710×55—75.

IBANEZ (Salvador), Cartagena (Espagne), 24-01-20, NAT, 4835×58—31

INES (Maria), Molinos (Espagne), 16-09-37, NAT, 4514×58—11.

JAKUBOWICZ (Izraël), Zdunska Wola (Pologne), 29-12-09, NAT, 4986×58—75.

JAKUBOWICZ, née GISKA, Zdunska Wola (Pologne), 15-07-13, NAT, 4986×58—75.

JAKUBOWICZ (Armand), Paris (12e), 09-02-47, EFF, 4986×58—75.

JEKELFALUSSY WOLNHOFFER DE CSANY (Charles), Felsotur (Hongrie), 05-11-18, NAT, 6597×55—95.

JEKELFALUSSY WOLNHOFFER DE CSANY (Emile), Budapest (Hongrie), 12-01-24, NAT, 6598×55—95.

JEKELFALUSSY WOLNHOFFER DE CSANY, née BALINT, Budapest (Hongrie), 07-05-36, NAT, 6598×55—95.

JUAREZ, née CAMINEL, Carcassonne (Aude), 21-07-89, REI, 6839×58—34.

KASIKOWSKI (Zygmunt), Stanislawow (Pologne), 06-12-23, NAT, 5395×58—57.

KEMPA (Jean), Holthausen (Allemagne), 21-10-99, NAT, 4991×58—62.

KEMPA, née ADAMKIEWICZ, Recklinghausen (Allemagne), 23-04-06, NAT, 4991×58—62.

KNEJEVITCH, née KOZLOWSKA, Maryncin (Pologne), 26-01-04, NAT, 6307×58—75.

KOCH, née GERMAIN, Lyon (Rhône), 11-01-08, REI, 5351×58—76.

KOMADINA (Amira), Sarajevo (Yougoslavie), 30-11-36, NAT, 4132×58—75.

KOPACZ (Charles), Wanglewe (Pologne), 17-05-24, NAT, 4992×58—60.

KOPACZ, née LOKAJ, Poldozenka (Pologne), 14-06-26, NAT, 4992×58—60.

KOPACZ (Françoise), Moyvillers (Oise), 28-08-47, EFF, 4992×58—60.

KOPACZ (Michel), Lachelle (Oise), 02-12-51, EFF, 4992×58—60.

KOPACZ (Henri), Senlis (Oise), 29-09-56, EFF, 4992×58—60.

KOREN (André), Bobrovnik (Slovaquie), 25-11-99, NAT, 3650×58—12.

KOSTOJ, née JARZAB, Gligi (Pologne), 01-09-14, NAT, 4812×58—62.

KRASKA, née KLINICKI, Bochum (Allemagne), 29-03-14, NAT, 4913×58—62.

KRZYZOSTAN (Vincent), Gross Nelke (Pologne), 01-04-06, NAT, 4991×58—62.

KRZYZOSTAN, née CZAPSKI, Hamborn (Allemagne), 19-04-14, NAT, 4991×58—62.

KRZYZOSTAN (Anne-Marie), Cransac (Aveyron), 23-11-39, EFF, 4991×58—62.

KRZYZOSTAN (Marie-Thérèse), Cransac (Aveyron), 13-05-42, EFF, 4991×58—62.

KRZYZOSTAN (Jean-Claude), Cransac (Aveyron), 07-04-45, EFF, 4991×58—62.

KRZYZOSTAN (Janine), Auchel (Pas-de-Calais), 25-05-49, EFF, 4991×58—62.

KRZYZOSTAN (Bernard), Auchel (Pas-de-Calais), 05-07-51, EFF, 4991×58—62.

LUBECKI (Féliks), Nowosiolka Mlynowka (Pologne), 28-08-01, NAT, 11529×56—89.

LUBECKI, née SMUK, Selysha (Pologne), 24-07-03, NAT, 11529×56—89.

KUSZYNSKI, née SKRZYPEK, Zgorsko (oPlogne), 12-09-11, NAT, 6309×58—59.

KURYLOWICZ (Serge), Zdany (Pologne), 14-07-04, NAT, 5909×58—57.

KUTA (Matthias), Skrzynki (Pologne), 05-02-00, NAT, 4811×58—62.

KUTA, née OBIALA, Pakosch (Pologne), 12-06-07, NAT, 4811×58—62.

KUTA (Lionel), Lens (Pas-de-Calais), 12-04-49, EFF, 4811×58—62.

LANCHAS (Narciso), Casillas de Flores (Espagne), 04-03-25, NAT, 5986×58—75.

LANCHAS, née Martin, Casillas de Flores (Espagne), 31-08-28, NAT, 5986×58—75.

LANCHAS (Marc), Ivry-sur-Seine (Seine), 30-03-57, EFF. 5986×58—75.

LABUDOVA (Anna), Ostrova (Tchécoslovaquie), 02-01-07, NAT, 2920×58—28.

LACROIX (Jean), Wandre (Belgique), 26-02-13, NAT, 4712×58—08.

LEBEN (Hersz), Konin (Pologne), 25-05-18, NAT, 2472×53—75.

LEBEN, née GOMPLEWICZ, Lodz (Pologne), 20-03-17, NAT, 2472×53—75.

LEBEM (Chaim), Taskint (Russie), 01-01-15, EFF, 2472×53—75.

LEBEN (Hélène), Paris (18e), 13-01-49, EFF, 2472×53—75.

LEBEN (Liliane), Paris (12e), 17-07-53, EFF, 2472×53—75.

LEJEUNE (Pierre), Spa (Belgique), 28-05-29, NAT, 531×58—91.

LENKEY (Gabrielle), Arad (Roumanie), 03-05-19, NAT, 3169×57—95.

LESZCZYNSKI (Félix), Meducha (Pologne), 02-06-14, NAT, 5131×58—62.

LIGOCKI (Jean), Chocz (Pologne), 26-05-01, NAT, 3834×58—59.

LIGOCKI, née WALASZEK, Ochedzyck (Pologne), 24-02-03, NAT, 3834×58—59.

LINHART (Jean), Parchnitz (Tchécoslovaquie), 18-09-15, NAT, 6788×58—57.

LINHART, née JANSKY, Ober-Albendorf (Tchécoslovaquie), 09-09-22, NAT, 6788×58—57.

LINHART (Alfred), Trautenau (Allemagne), 19-09-41, EFF, 6788×58—57.

LINHART (Margit), Parschnitz (Allemagne), 16-04-43, EFF, 6788×58—57.

LINHART (Christa), Parschnitz (Allemagne), 10-05-44, EFF, 6788×58—57.

LOPEZ (Miguel), Sierre Estronad (Espagne), 26-04-03, NAT, 2239×58—31.

LOPEZ, née GONZALEZ, Castrillos de Cepeda (Espagne), 19-03-08, NAT, 2239×58—31.

LOVATI (Giordano), Buccinasco (Italie), 26-10-17, NAT, 772×53—83.

LUTTICH (François), Bochum (Allemagne), 14-09-10, NAT, 5062×58—67.

MAESTRI (Ugo), Polesine (Italie), 21-09-24, NAT, 6889×58—64.

MAFFI, née POGGI, Rivergaro (Italie), 08-01-02, NAT, 11468×35—75.

MALAMET-BEER (Jacques), Nuremberg (Allemagne), 23-11-22, NAT, 9310×57—59.

MALDONADO (Matilde), Berja (Espagne), 30-11-26, NAT, 4851×58—92.

MAMI (Olindo), Talamello (Italie), 03-09-22, NAT, 6826×57—51.

MANDELBAUM (Srul), Puleroy (Pologne), 05-02-22, NAT, 18110×53—75.

MARCHESIN (Gino), Megliadino (Italie), 20-02-04, NAT, 2080×58—59.

MARCINKOWSKI (Henri), Varsovie (Pologne), 22-05-22, NAT, 6626×58—62.

MARGARIA (Romain), Bordighera (Italie), 17-04-39, NAT, 3413×58—06.

MARIOTTI (Mario), Mont-Saint-Martin (Meurthe-et-Moselle), 08-06-35, NAT, 14196×55—54.

MARTIN (Basilio), Bilbao (Espagne), 04-05-14, NAT, 3065×58—33.

MASSEL, née FARAON, Nervesa-della-Battaglia (Italie), 06-04-21, NAT, 5065×58—83.

MAUGERI (Sauveur), Cittanova (Italie), 03-11-39, NAT, 331×58—06.

MAURICI (Ignace), Burgio (Italie), 06-06-10, NAT, 4052×58—06.

MAYOL (Vicente), Montouiri (Baléares), 14-09-28, NAT, 13161×57—91.

MAYOL, née NOGUERA, Porreras (Espagne), 16-05-28, NAT, 13161×57—91.

MAYOL (Vincent), Alma (département d'Alger), 07-10-55, EFF, 13161×57—91.

MBOMO (José), Cartagena (Espagne), 10-01-37, NAT, 10800×57—33.

MEIEREBERT (Hans), Bielefeld (Allemagne), 07-07-10, NAT, 26658×33—75.

MELIS (Efisio), Laconi (Italie), 25-04-91, NAT, 3841×58—93.

MELIS, née MELONI, Laconi (Italie), 26-05-07, NAT, 3841×58—93.

MENDOZA (Manuela), Manlleu (Espagne), 03-10-38, NAT, 4281×58—45.

MERLIN (François), Sauze (Italie), 09-08-06, NAT, 8120×54—13.

MESSANA (Salvatore), Delia (Italie), 16-11-38, NAT, 4922×58—13.

MITJAVILA (Antonia), Barcelone (Espagne), 04-02-38, NAT, 6210×58—34.

MORALEJO (Bernardino), Eljas (Espagne), 20-05-03, NAT, 6793×58—79.

MORALEJO, née FRADO, Eljas (Espagne), 14-07-05, NAT, 6793×58—79.

MORALEJO (Madeleine), Niort (Deux-Sèvres), 16-06-45, EFF, 6793×58—79.

MORALEJO (Bernard), Niort (Deux-Sèvres), 16-04-47, EFF, 6793×58—79.

MRYHLOD (Elie), Kolbojowice (Pologne), 07-08-08, NAT, 4111×58—75

MRYHLOD, née KRAWEC, Czajkowice (Pologne), 11-10-07, NAT, 4111×58—75.

NAGY (Elie), Ecsed (Hongrie), 04-02-11, NAT, 6319×58—11.

NAGY, née KOGUT, Kaly (Pologne), 13-06-14, NAT, 6319×58—11.

NARDINI (Giovanni), Lamporecchio (Italie), 22-08-11, NAT, 11050×53—13.

NARDINI, née PINOCHI, Pieve a Nievole (Italie), 09-03-22, NAT, 11050×53—13.

NASSINI (Rizzieri), Poppi (Italie), 22-02-01, NAT, 6260×58—81.

NASSINI, née NERI, Poppi (Italie), 21-07-07, NAT, 6260×58—81.

NAVARRO (Juan), Pulpi (Espagne), 17-06-89, NAT, 5135×58—92.

NAVARRO, née DIAZ, Puerto Lumbreras (Espagne), 26-10-90, NAT, 5135×58—92.

NAVAS (Joseph), Oujda (Maroc), 12-11-17, NAT, 6630×58—13.

NOGUES (Paul), Reus (Espagne), 16-01-14, NAT, 4291×58—46.

NOWAK (Casimir), Bornig (Allemagne), 01-03-15, NAT, 6660×58—62.

NOWAK, née KURLENDA, Gelsenkirchen (Allemagne), 26-09-18, NAT, 6660×58—62.

NOWAK (Bernard), Eleu, dit Leauwette (Pas-de-Calais), 05-09-46, EFF, 6660×58—62.

NOWAK (Jean-Marie), Eleu, dit Leauwette (Pas-de-Calais), 21-07-51, EFF, 6660×58—62.

NOWAK (Stephan), Wyszki (Pologne), 21-12-06, NAT, 6060×58—21.

OBERLI (Pierre), Gaillard (Haute-Savoie), 10-01-23, NAT, 5579×58—71.

OGRODNIK (Joseph), Januskowiec (Pologne), 01-02-01, NAT, 86×54—85.

OGRODNIK (Jacqueline), la Guerche (Indre-et-Loire), 05-04-43, EFF, 86×54—86.

OLKIEWIEZ (Roman), Raszczoreck (Pologne), 01-09-01, NAT, 6798×58—16.

OLKIEWIEZ, née MOSKALYK, Sniatyn (Pologne), 20-03-98, NAT, 6798×58—16.

ONTEIRAL (Jésus), Boiro (Espagne), 19-01-14, NAT, 1912×46—38.

ONTEIRAL, née MENDEZ, Mazaron (Espagne), 25-06-22, NAT, 1912×46—38.

ONTEIRAL (Jacqueline), la Mure (Isère), 08-11-53, EFF, 1912×46—38.

ORDYNSKI (Vladislas), Varsovie (Pologne), 12-02-23, NAT, 4921×58—62.

ORTIZ DE PINEDO (Enrique), Irun (Espagne), 12-11-25, NAT, 15727×54—15.

PACHOLAK (Szelaw), Mokrska (Pologne), 25-08-18, NAT, 4722×58—25.

PACHOLAK, née GRZYBEK, Borowna (Pologne), 23-03-18, NAT, 4722×58-25.

PANIGHINI (Giovanni), Cittiglio (Italie), 09-09-93, NAT, 2022×58—54.

PANIGHINI, née TUMSONET, Recogne (Belgique), 02-08-07, NAT, 2022×58—54.

PANTACCHINI, née MORTOLINI, Magione (Italie), 07-04-22, NAT, 4294×58—06.

PAPUGA (Joseph), Rudka (Pologne), 10-03-09, NAT, 4461×58—63.

PAPUGA, née LICHTOR, Naramice (Pologne), 01-01-23, NAT, 4461×58—63.

PAPUGA (Jean), Effiat (Puy-de-Dôme), 02-04-44, EFF, 4461×58—63.

PAPUGA (Léonard), Riom (Puy-de-Dôme), 11-09-45, EFF, 4461×58—63.

PARRA (Antonio), Mogadouro (Portugal), 21-12-04, NAT, 287×58—46.

PARRUCCI, née VALENS, Bugeaud (Algérie), 02-12-81, REI, 4295×58—93.

PATERNIANI (Anna-Maria), Pesaro (Italie), 13-08-36, NAT, 4617×58—57.

PELLISSIER (Lorenzo), Torgnon (Italie), 10-07-15, NAT, 1291×52—75.

PELLISSIER, née HERIN, Fenis (Italie), 06-10-22, NAT, 1291×52—75.

PENK (Israël), Varsovie (Pologne), 28-12-14, NAT, 5013×58—75.

PENK (Reine), Paris (12e), 12-11-49, EFF, 5013×58—75.

PEREZ, née MARTINEZ, Salda (Algérie), 18-09-92, NAT, 5071×58—92.

PEREZ (Ricardo), Port-Bou (Espagne), 16-01-39, NAT, 7391×58—11.

PEREZ (Tomas), Bugarra (Espagne), 26-09-98, NAT, 36171×29—69.

PEREZ, née FRANCESCH, Pont de Armentera (Espagne), 30-09-03, NAT, 36174×29—69.

PERONDI (Enrico), Calvisano (Italie), 19-06-19, NAT, 2023×58—47.

PEROTTO (Bartolomeo), Sampeyre (Italie), 14-11-11, NAT, 4377×58—83.

PIASECKI (Alexandre), Lodz (Pologne), 24-11-07, NAT, 8027×49—75.

PILICH (Joseph), Provins (Seine-et-Marne), 06-07-24, NAT, 2782×58—57.

PITTON (Victor), Casarsa (Italie), 29-10-15, NAT, 14332×57—31.

PITTON, née PAVAN, San Vito al Tagliamento (Italie), 21-07-17, NAT, 14332×57—31.

PITTON (Elide), Casarsa (Italie), 10-07-42, EFF, 14332×57—31.

PITTON (Marie-Louise), Casarsa (Italie), 29-09-45, EFF, 14332×57—31.

PITTON (Joëlle), Toulouse (Haute-Garonne), 11-06-55, EFF, 14332×57—31.

PIVA (Antonio), Vedelago (Italie), 26-11-10, NAT, 3885×58—02.

PLATINI, née MORO, Valstagna (Italie), 11-08-14, NAT, 5405×58—74.

COSTA (Marie-Françoise), Bourg-d'Oisans (Isère), 26-11-37, EFF, 5405×58—74.

COSTA (Anne-Marie), Bourg-d'Oisans (Isère), 22-09-41, EFF, 5405×58—74.

PLATINI (Josette), Bourg-d'Oisans (Isère), 27-03-18, EFF, 5405×58—74.

PLATINI (Jean-Pierre), Bourg-d'Oisans (Isère), 11-08-52, EFF, 5405×58—74.

POLO (Henri), Balgach (Suisse), 13-07-00, NAT, 5362×58—10.

POLONI (Marino), Rovetta Con Fino (Italie), 13-10-12, NAT, 4070×58—31.

POLONI, née ANGELINI, Rovetta Con Fino (Italie), 25-05-12, NAT, 4070×58—31.

POLONI (Victorino), Villeneuve-du-Latou (Ariège) 10-02-40, EFF, 4070×58—31.

POLONI (Gilbert), Aignes (Haute-Garonne), 05-08-42, EFF, 4070×58—31.

POLONI (Jean), Cintegabelle (Haute-Garonne), 31-03-49, EFF, 4070×58—31.

POLONI (Marie), Cintegabelle (Haute-Garonne), 29-06-55, EFF, 4070×58—31.

PONCE (Antonio), Hornachos (Espagne), 29-07-36, NAT, 6419×58—24.

PONCE (Francisco), Cehegin (Espagne), 20-03-22, NAT, 4465×58—78.

POPOFF (Ivan), Bounovo (Bulgarie), 16-04-07, NAT, 4530×58—34.

POST (Jean), Hoscheid (Grand Duché de Luxembourg), 02-03-04, NAT, 5277×58—55.

POST, née FLAMMANG, Bonnert (Belgique), 15-01-10, NAT, 5277×58—55.

POST (Annie), Bar-le-Duc (Meuse), 02-10-43, EFF, 5277×58—55.

PRATA (Alderino), Boiano (Italie), 03-08-23, NAT, 3081×58—75.

PRATA, née CORSETTI, Arce (Italie), 04-04-26, NAT, 3081×58—75.

PRATA (Salvatore), Arce (Italie), 25-04-45, EFF, 3081×58—75.

PRATA (Ennio), Sora (Italie), 06-10-51, EFF, 3081×58—75.

PRATA (Mario), Paris (14e), 20-10-56, EFF, 3081×58—75.

PUGLIA, née TIBAUDI, Vercelli (Italie), 06-01-08, NAT, 6009×47—13.

PUGLIA (Anne-Marie), Ferryville (Tunisie), 05-04-38, EFF, 6009×47—13.

PUGLIA (Pierre), Ferryville (Tunisie), 14-10-42, EFF, 6009×47—13.

PUGLIA (Jean), Ferryville (Tunisie), 02-12-46, EFF, 6009×47—13.

PUGLIA (Georges), Ferryville (Tunisie), 21-01-49, EFF, 6009×47—13.

RAES (Remi), Zulte (Belgique), 07-11-09, NAT, 5406×58—59.

RAFLIK (Jean), Eickel (Allemagne), 26-08-16, NAT, 4871×58—62.

RAMANZIN (Marc), Sossano (Italie), 10-03-08, NAT, 6908×58—38.

RASSALLE, née DEPUYDT, Bailleul (Nord), 26-08-29, REI, 5280×58—59.

REBUZZI (Giovanni), Vigano san Cartino (Italie), 01-11-11, NAT, 11976×36—01.

RECHE (Georges), La Union (Espagne), 10-04-02, NAT, 2261×58—11.

RECHE, née CABRERA, Romanillos (Espagne), 07-11-02, NAT, 2261×58—11.

RENDULIC (Dragutin), Modrus (Yougoslavie), 11-03-11, NAT, 5813×53—33.

RIANCHO (Fidel), Villacarriedo (Espagne), 29-11-02, NAT, 4776×58—75.

RIANCHO, née SANUDO, Santa Maria de Cayon (Espagne), 29-03-08, NAT, 4776×58—75.

RICK (Mathias), Oberdrees (Allemagne), 11-11-23, NAT, 34060×48—57.

RIGO (Joseph), Le Sers (Tunisie), 23-06-28, NAT, 5253×57—20.

ROCA (Juan), New York (U. S. A.), 18-02-25, NAT, 5623×54—66.

ROCCA (Sébastien), Galatone (Italie), 20-01-24, NAT, 14334×57—57.

RODRIGUEZ (Salvador), Arroyomuerto (Epagne), 24-10-26, NAT, 16913×49—17.

RODRIGUEZ (Vicente), Cartagena (Espagne), 22-01-09, NAT, 6227×58—34.

RODRIGUEZ, née DELGADO, Santiago de la Espada (Espagne), 11-12-10, NAT, 6227×58—34.

RODRIGUEZ (Hélène), Montagnac (Hérault), 23-11-43, EFF, 6227×58—34.

ROSELLI (Michel), San Marco in Lamis (Italie), 30-01-21, NAT, 2792×58—30.

ROSENBAUM (Herbert), Bonn (Allemagne), 24-09-12, NAT, 4073×58—78.

ROSENBAUM, née TAUSSIG, Wiesbaden (Allemagne), 09-04-07, NAT, 4073×58—78.

ROSSI (Gaspare), San Lorenzo (Italie), 26-02-20, NAT, 12709×56—57.

ROSTAGNO (Barthelemy), Entracque (Italie), 11-01-19, NAT, 5365×58—83

RUBINI, née BONGIOANNI, Pianfei (Italie), 07-07-14, NAT, 5082×58—83.

RUMIEL (Antonio), Jardinopolis (Brésil), 10-03-03, NAT, 12740×55—31.

RUMIEL, née ZAMPARO, Sesto al Reghena (Italie), 12-02-06, NAT, 12740×55—31.

RUMIEL (Orelio), Saint-Lys (Haute-Garonne), 16-12-42, EFF, 12740×55—31.

RUSSO, née POURRIERE, Marseille (Bouches-du-Rhône), 30-06-88, REI, 4153×58—13.

SADOT, née CACCIATORE, Naples (Italie), 01-11-14, NAT, 5083×58—91.

SALVA, née NAJAR, Garrucha (Espagne), 29-08-11, NAT, 2100×58—92.

SAMUEL (Arion), Giurgiu (Roumanie), 28-05-92, NAT, 13059×55—75.

SADUEL, née POPLIEN, Bucarest (Roumanie), 24-12-00, NAT, 13059×55—75.

SANCHEZ (Alfredo), Penarroya (Espagne), 11-10-16, NAT, 2149×58—01.

SANCHEZ (Angel), Suria (Espagne), 03-01-27, NAT, 5155×58—91.

SANCHEZ (Antonio), Cuevas del Almanzora (Espagne), 01-02-20, NAT, 5936×58—42.

SANI (Leda), San Miniato (Italie), 02-06-21, NAT, 4173×58—34.

SANI (Marie-Blanche), Marseille (Bouches-du-Rhône), 29-10-43, EFF, 4173×58—34.

SANVITO, née SALVI, San-Pellegrino (Italie), 10-01-09, NAT, 12479×53—30.

SARROCA, née SAGUI, Perpignan (Pyrénées-Orientales), 09-12-06, REI, 5153×58—06.

SARTORI (Antonio), Malo (Italie), 14-09-19, NAT, 6302×56—73.

SARTORI, née TRITTER, Auxelles-Bas (Belfort), 03-04-05, REI, 3182×58—88.

SCARCELLA (Carmelo), Santa-Cristino (Italie), 24-02-30, NAT, 12104×57—84.

SCHMIDT (Helmut), Œlsnitz (Allemagne), 10-04-29, NAT, 4207×58—13.

SCHNOLLER (Chantal), Bourges (Cher), 01-11-49, NAT, 5369×58—95.

SCHNOLLER (Christine), Boulogne-Billancourt (Seine), 14-03-41, NAT, 5370×58—95.

SCHNOLLER (Patrice), Boulogne-Billancourt (Seine), 03-11-41, NAT, 5371×58—95.

SELEST (Nicolas), Schernovitci (Ukraine), 11-12-25, NAT, 4174×58—91.

SERAFIN (Henri), Salgareda (Italie), 04-01-26, NAT, 10108×56—57.

SERRANO (Francisco), Alburquerque (Espagne), 21-05-12, NAT, 5375×58—75.

SEVA (Antonio), Relleu (Espagne), 23-05-99, NAT, 4665×58—89.

SIKORA (Adalbert), Wyszanow (Pologne), 26-03-01, NAT, 5239×58—62.

SIMONETTO (Mario), Vedelago (Italie), 29-05-20, NAT, 3101×58—47.

SIMONETTO, née CAL, Fontanella (Italie), 19-03-24, NAT, 3101×58—47.

SIMONETTO (Christian), Laffitte-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 29-11-46, EFF, 3101×58—47.

SIMONETTO (Henriette), Laffitte-sur-Lot (Lot-et-Garonne), 01-10-51, EFF, 3101×58—47.

SIMONKA (Georges), Budapest (Hongrie), 09-09-16, NAT, 5722×52—75.

SIMONKA, née ETYEKI, Budapest (Hongrie), 19-02-15, NAT, 5722×52—75.

SIMONKA (Suzanne), Budapest (Hongrie), 05-12-42, EFF, 5722×52—75.

SIMONKA (Judith), Csepreg (Hongrie), 25-02-45, EFF, 5722×52—75.

SIMONKA (Madeleine), Courbevoie (Seine), 02-07-49, EFF, 5722×52—75.

SINAPI (Costanzo), Itri (Italie), 09-02-16, NAT, 600×57—57.

SINAPI, née CAMELLA, Itri (Italie), 17-03-16, NAT, 600×57—57.

SINAPI (Giovanna), Itri (Italie), 27-10-40, EFF, 600×57—57.

SINAPI (Giuliana), Itri (Italie), 23-06-42, EFF, 600×57—57.

SINAPI (Maria), Itri (Italie), 20-12-43, EFF, 600×57—57.

SINAPI (Luigi), Itri (Italie), 24-07-46, EFF, 600×57—57.

SINAPI (Jean-Pierre), Cahors (Lot), 28-01-49, EFF, 600×57—57.

SINAPI (François), Luzech (Lot), 05-02-51 EFF, 600×57—57.

SINIAWER (Jaker), Warka (Pologne), 21-03-13, NAT, 4930×58—75.

SINIAWER, née SIELUNCZYK, Rozan (Pologne), 25-04-20, NAT, 4930×58—75.

SINIAWER (Fryma), Munich (Allemagne), 16-04-47, EFF, 4930×58—75.

SMYK, née SWIATLOWSKI, Podlipie (Pologne), 02-03-03, NAT, 4821×58—62.

SOBOS (Casimir), Dabrowa-Lipowska (Pologne), 22-01-13, NAT, 6737×58—78.

SOBOS, née TYRCHA, Jadowniki-Mokre (Pologne), 08-12-11, NAT, 6737×58—78.

SOLANS (Pedro), Espierba-Bielsa (Espagne), 12-09-19, NAT, 11191×57—65.

SOLANS, née BERNAD, Espierba-Bielsa (Espagne), 25-12-26, NAT, 11191×57—65.

SOLANS (Robert), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 25-11-51, EFF, 11191×57—65.

SOLANS (Yves), Tarbes (Hautes-Pyrénées), 10-10-55, EFF, 11191×57—65.

SOLER (José), Pulpi (Espagne), 12-06-17, NAT, 5839×58—92.

SRODECKI (François), Chojno (Pologne), 11-10-95, NAT, 5381×58—62.

SRODECKI, née STRZELEWICZ, Smielin (Pologne), 05-09-94, NAT, 5381×58—62.

STAHLBERG (Hans), Potsdam (Allemagne), 27-08-24, NAT, 610×54—14.

STEPIEN (Léon), Aleksandrow (Pologne), 13-04-27, NAT, 4672×58—21.

STRACKA (Ercole), Albino (Italie), 14-08-38, NAT, 5161×58—75.

SWIDERSKI (Jérome), Czeladz (Pologne), 01-09-22, NAT, 6159×58—62.

TAIEB (Pia), Bizerte (Tunisie), 02-01-22, NAT, 3801×57—96.

TANA (José), Vich (Espagne), 21-01-19, NAT, 3311×58—75.

TEJERO (Serge), Alger (département d'Alger), 16-08-38, NAT, 6280×58—91.

TENA (José), Benlloch (Espagne), 02-04-92, NAT, 4671×58—34.

TENA, née PONS, Montserrat (Espagne), 01-10-00, NAT, 4671×58—34.

TORLOTTING, née LOLLI, Lizzano in Belvedere (Italie), 25-12-19, NAT, 5301×58—57.

TORRECILLA (José), Caravaca (Espagne), 12-03-29, NAT, 4543×58—92.

TORRENTS (Rafaël), Badalona (Espagne), 12-04-10, NAT, 5527×58—81.

TURINA (Antonio), Padenghe sul Garda (Italie), 08-05-21, NAT, 12362×57—47.

VAGNEUR, née PASCAL, Morgex (Italie), 27-08-89, NAT, 4931×58—73.

VALLS (Juan), Santa Barbara (Espagne), 23-12-13, NAT, 4935×58—11.

VALLS, née BENET, Barcelone (Espagne), 21-01-19, NAT, 4935×58—11.

VERTRIEST (Henri), Bruxelles (Belgique), 16-12-01, NAT, 6458×58—59.

VERTRIEST, née CASTRO, Cruyshautem (Belgique), 06-01-01, NAT, 6458×58—59.

VILLA (Joseph), Calusco-d'Adda (Italie), 24-07-20, NAT, 6287×58—32.

VILLA (Pedro), Nerva (Espagne), 07-11-14, NAT, 6288×58—84.

VILAMALA (José), Manlleu (Espagne), 17-07-19, NAT, 2863×58—28.

VILLARROYA, née MARTY, Saint-Etienne-d'Albagnan (Hérault), 24-01-91, REI, 6289×58—34.

VISENTIN (Adolfo), Mossano (Italie), 11-08-16, NAT, 6809×57—70.

VISENTIN, née CAMPESATO, Nanto (Italie), 18-01-17, NAT, 6809×57—70.

VISENTIN (Gian-Carlo), Barbarano-Vicentino (Italie), 29-09-41, EFF, 6809×57—70.

VISENTIN (Luigina), Barbarano-Vicentino (Italie), 29-08-43, EFF, 6809×57—70.

VISENTIN (Yvana), Barbarano-Vicentino (Italie), 12-06-46, EFF, 6809×57—70.

VISENTIN (Chantal), Lavans-Vuillafans (Doubs), 07-03-50, EFF, 6809×57—70.

VISENTIN (Marie-Madeleine), Beaujeu (Haute-Saône), 25-02-54, EFF, 6809×57—70.

VU VAN TOAN, Loï-Dong (Nord-Viet-Nam), 15-01-09, NAT, 2247×57—76.

VU VAN TOAN (Michel), le Havre (Seine-Maritime), 22-05-41, EFF, 2247×57—76.

VU VAN TOAN (Daniel), le Havre (Seine-Maritime), 20-11-44, EFF, 2247×57—76.

VU VAN TOAN (Gérard), le Havre (Seine-Maritime), 28-10-52, EFF, 2247×57—76.

WABITSCH (Hans), Wilhelmsburg (Autriche), 23-09-12, NAT, 4185×58—70.

WALLEMARCQ, née GARRIGUES, Paris (13e), 24-12-08, REI, 6166×58—75.

WEILAND (Arno), Saint-Nicolas (Sarre), 23-06-38, NAT, 6317×58—57.

WYHINNYJ (Nicolas), Dobcza (Pologne), 03-12-12, NAT, 3111×58—62.

WYHINNYJ, née TRUSZ, Dabrowica (Pologne), 07-03-11, NAT, 3111×58—62.

WYHINNYJ (Milika), Noyelles-sous-Bellonne (Pas-de-Calais), 14-06-41, EFF, 3111×58—62.

WYHINNYJ (Nicolas), Noyelles-sous-Bellonne (Pas-de-Calais), 04-06-46, EFF, 3111×58—62.

ZAJAC, née PERNAL, Lubatowa (Pologne), 20-09-13, NAT, 11732×50—25.

ZALC (Icek), Warta (Pologne), 27-03-22, NAT, 4233×58—75.

ZALC, née LOBERBLAT, Lublin (Pologne), 28-07-25, NAT, 4233×58—75.

ZALC (Jacob), Ulm (Allemagne), 06-03-17, EFF, 4233×58—75.

ZAMO (Bruno), Manzano (Italie), 20-12-19, NAT, 10576×55—32.

ZAMO, née COLAUTTI, Udine (Italie), 23-07-24, NAT, 10576×55—32.

ZAMO (Jean), Auch (Gers), 17-06-51, EFF, 10576×55—32.

ZANIECKI (Simon), Hamborn (Allemagne), 07-04-19, NAT, 6170×58—62.

ZIEMIANIN (Stanislas), Chronow (Pologne), 14-04-23, NAT, 5950×58—51.

ZIMNICKI (Adalbert), Rzynica (Pologne), 29-03-94, NAT, 6708×58—57.

ZIMNICKI, née PIWOWARSKI, Gora-Miedziana (Pologne), 23-12-95, NAT, 6708×58—57.

ZOLLIG (Franz), Oberurnen (Suisse), 16-08-14, NAT, 6749×58—91.

ZYLBERBERG (Léon), Lodz (Pologne), 17-08-17, NAT, 15312×54—75.

ZYLBERBERG, née PLACHTA, Varsovie (Pologne), 31-12-26, NAT, 15312×54—75.

ZYLBERBERG (Jaffa), Feldafing (Allemagne), 27-01-17, EFF, 15312×54—75.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

BERDUGO (Armand), BERDUGO (Amran), Meknès (Maroc), en 1927, 15718×54—75.

LEBEN (Henri), LEBEN (Hersz), Konin (Pologne), 25-05-18, 2172×53—75.

LEBEN (Rose), LEBEN (Rosa), Lodz (Pologne), 20-03-17, 2172×53—75.

LEBEN (Charles), LEBEN (Chaïm), Taskint (Russie), 01-01-15, 2172×53—75.

LOPEZ (Michel), LOPEZ (Miguel), Sierra-Estronad (Espagne), 26-01-03, 2239×58—31.

LOPEZ (Thérèse), LOPEZ (Teresa), Castrillos-de-Cepeda (Espagne), 19-03-08, 2239×58—31.

FEDELE (François), FEDELE (Francesco), Innsbruck (Autriche), 10-08-09, 12010×57—69.

Art. 3. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 8 août 1958.

C. DE GAULLE.

Par le Président du conseil des ministres:

Le ministre de la santé publique et de la population,

BERNARD CHENOT.

Décret du 14 août 1958 portant naturalisation, réintégration, mention d'enfants mineurs susceptibles de bénéficier de l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, francisation des noms, libération de l'allégeance française et autorisation de se faire naturaliser à l'étranger.

Le président du conseil des ministres,

Sur le rapport du ministre de la santé publique et de la population,

Vu l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française, ensemble les textes sur l'acquisition et la perte de la nationalité ainsi que sur la francisation du nom des naturalisés,

Décrète:

Art. 1er. — Sont naturalisés Français, réintégrés dans la nationalité française ou susceptible d'être saisis par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par leurs parents, les étrangers dont les noms suivent:

ABATZIAN (Hobseph), Kisairi (Asie Mineure), 18-03-02, NAT (1), 4154×58—69.

ABATZIAN, née VARBETIAN, Afion-Karahissar (Asie Mineure), 11-02-09, NAT, 4154×58—69.

ACAMPO (Joseph), Gulpen (Hollande), 27-09-20, NAT, 2201×58—51.

AHMED MOHAMED BEN TAHAR, douar El Malha (Maroc), en 1916, NAT, 2161×58—62.

ALINI (Rosa), Bonemerse (Italie), 03-06-24, NAT, 3991×58—17.

ALONZI (Primo), Sora (Italie), 18-02-28, NAT, 4187×54—75.

AMADOR (Antonio), Villa-Nador (Maroc), 23-04-30, NAT, 5413×58—13.

AMON, née ASSER, Salonique (Grèce), en 1913, NAT, 17637×30—75.

AMORE (Luigi), Sommatino (Italie), 21-11-14, NAT, 311×52—38.

AMORE, née GIANNONE, Grenoble (Isère), 20-08-24, NAT, 311×52—38.

AMORE (Angelo), Sommatino (Italie), 22-11-43, EFF (1), 311×52—38.

ANTONUCCI (Giuseppe), Sapri (Italie), 28-07-12, NAT, 142×58—84.

ANTONUCCI, née VISCITO, Casaletto-Spartano (Italie), 16-10-14, NAT, 142×58—84.

ANTONUCCI (Luisa), Sapri (Italie), 04-10-37, EFF, 142×58—84.

ANTONUCCI (Rosa), Sapri (Italie), 02-12-39, EFF, 142×58—84.

ANTONUCCI (Maria), Sapri (Italie), 26-09-42, EFF, 142×58—84.

ANTONUCCI (Antonio), Sapri (Italie), 11-08-49, EFF, 142×58—84.

ANTONUCCI (René), Claret (Hérault), 27-07-51, EFF, 142×58—84.

ANTONUCCI (Marie-France), Claret (Hérault), 13-09-54, EFF, 142×58—84.

AUGARTEN (Chaïm), Rzeszow (Pologne), 16-09-11, NAT, 609×58—75.

AURICH (Helmut), Lenkersdorf (Allemagne), 02-08-18, NAT, 6947×58—80.

AVELLA (Antonio), Corato (Italie), 15-01-39, NAT, 7017×58—38.

AYBAR (César), Castiliscar (Espagne), 01-11-18, NAT, 5315×58—66.

AYBAR, née ANDRES, Barcelone (Espagne), 16-05-26, NAT, 5315×58—66.

AYBAR (Carlos), Castiliscar (Espagne), 06-11-47, EFF, 5315×58—66.

AYBAR (Francisco), Castiliscar (Espagne), 29-01-50, EFF, 5315×58—66.

AYBAR (Line), Perpignan (Pyrénées-Orientales), 07-05-53, EFF, 5315×58—66.

BARONI (Ettore), Toano (Italie), 23-08-14, NAT, 5321×58—13.

BARONI, née CECCATI, Cavole Toano (Italie), 11-07-18, NAT, 5321×58—13.

BARONI (Bibbiana), Toano (Italie), 04-07-43, EFF, 5321×58—13.

BARONI (Romano), Toano (Italie), 30-10-44, EFF, 5321×58—13.

BARONI (Anna-Térésa), Toano (Italie), 14-04-48, EFF, 5321×58—13.

BARONI (Paola), Toano (Italie), 28-06-50, EFF, 5321×58—13.

BARONI (Augusta), Gardanne (Bouches-du-Rhône), 19-05-52, EFF, 5321×58—13.

BARONI (Noël), Aix-en-Provence (Bouches-du-Rhône), 04-08-53, EFF, 5321×58—13.

BASSO (Pierre), Annone Veneto (Italie), 22-03-49, NAT, 5095×58—83.

BASSO, née MARTIN, Pravisdomini (Italie), 04-10-20, NAT, 5095×58—83.

BASSO (Lucien), Motta de Livenza (Italie), 14-06-43, EFF, 5095×58—83.

BASSO (Elise), Pravisdomini (Italie), 19-07-47, EFF, 5095×58—83.

BASSO (Claude), Toulon (Var), 11-09-57, EFF, 5095×58—83.

BATOR (Martin), Bugaj (Pologne), 04-11-09, NAT, 6178×58—29.

BASTOR, née DOMINIK, Szowsko (Pologne), 02-04-08, NAT, 6178×58—29.

BATOR (Hélène), Cherbourg (Manche), 10-07-39, EFF, 6178×58—29.

BATOR (Pierrette), Neau (Mayenne), 14-03-46, EFF, 6178×58—29.

BEINISCH (José), Alexandrie (Egypte), 12-12-28, NAT, 2288×51—75.

BENEGNI (Pietro), Canistro (Italie), 26-05-35, NAT, 7055×57—84.

BOBASCH (Rudolf), Prague (Tchécoslovaquie), 21-03-07, NAT, 4391×58—59.

BONCI (Alfred), Seravezza (Italie), 22-07-99, NAT, 4883×58—83.

BONCI, née BANDELLONI, Trieste (Italie), 27-12-99, NAT, 4883×58—83.

BONFANTI (Clotilde), Dire Daoua (Ethiopie), 19-11-14, NAT, 16241×53—98.

BONFANTI (Alberi), Addis Abeba (Ethiopie), 14-02-39, EFF, 16241×53—98.

BONFANTI (Georges), Harrar (Ethiopie), 18-02-42, EFF, 16241×53—98.

BOSSUGE, née MORROS, Manresa (Espagne), 18-03-17, NAT, 3791×58—14.

BRANCA (Resmino), Chieti (Italie), 26-09-16, NAT, 3042×52—06.

BRUNI (Tullio), Remanzacco (Italie), 06-03-11, NAT, 4570×58—32.

BRUNI, née CASTELLAZZO, Marmorito (Italie), 27-07-21, NAT, 4570×58—32.

BRUNI (Lucette), Puycasquier (Gers), 26-01-49, EFF, 4570×58—32.

BUSZ (Martin), Dusseldorf (Allemagne), 29-09-19, NAT, 4881×58—62.

BUSZ, née KOPERSKI, Recklinghausen (Allemagne), 19-10-20, NAT, 4881×58—62.

BUSZ (Martin), Divion (Pas-de-Calais), 31-05-44, EFF, 4881×58—62.

BUSZ (Henri), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 18-02-50, EFF, 4881×58—62.

BUSZ (Edith), Bruay-en-Artois (Pas-de-Calais), 19-11-53, EFF 4881×58—62.

CABANO (Roberto), Lerici (Italie), 17-01-99, NAT, 2883×58—13.

CABRERA (Rogelio), Amposta (Espagne), 15-01-23, NAT, 4572×58—31.

CABRERA, née ZARAGOZA, Tortosa (Espagne), 07-02-25, NAT, 4572×58—31.

CABRERA (Antoinette), Toulouse (Haute-Garonne), 25-12-47, EFF, 4572×58—31.

(1) Les indicatifs figurant à la suite de l'identité des intéressés signifient: NAT, naturalisé Français; REI, réintégré dans la nationalité française; EFF, enfant susceptible d'être saisi par l'effet collectif attaché à l'acquisition de la nationalité française par ses parents; LIB, libéré de l'allégeance française; AUT, autorisé à se faire naturaliser à l'étranger.

CABRERA (Josiane), Toulouse (Haute-Garonne), 26-10-53, EFF, 4572×58—31.

CARPENTIER, née HERBAYS, Ixelles (Belgique), 15-12-95, NAT, 4399 ×58—59.

CASTELLAN (Giovanni), Rossano Veneto (Italie), 26-10-02, NAT, 6758 ×58—38.

CASTELLAN, née ILENI, Majano (Italie), 23-03-05, NAT, 6758×58—38.

CHVEDOFF (Jean), Orlchadinska (Russie), 21-09-00, NAT, 4167×58 —69.

CHVEDOFF, née POLIAKOFF, Don (Russie), 30-10-11, NAT, 4167×58 —69.

CHYRA (François), Krehlan (Pologne), 03-10-14, NAT, 2171×58—51.

CHYRA, née ZAREMBA, Klonowek (Pologne), 19-03-20, NAT, 2171 ×58—51.

CISZAK (Stéphane), Holsterhausen (Allemagne), 23-06-05, NAT, 5341 ×58—62.

CISZAK, née RUTA, Herne (Allemagne), 01-06-07, NAT, 5341×58—62.

COGNO (Alfred), Alba (Italie), 07-09-20, NAT, 12947×19—06.

COHEN (Etienne), le Caire (Egypte), 23-10-09, NAT, 2112×58—75.

COHEN, née BABANY, le Caire (Egypte), 13-03-20, NAT, 2112×58—75.

COHEN (Mireille), le Caire (Egypte), 09-03-40, EFF, 2112×58—75.

COHEN (Léon), le Caire (Egypte), 21-12-45, EFF, 2112×58—75.

COHEN (Robert), le Caire (Egypte), 18-08-20, NAT, 501×57—75.

COLL (Manuel), Alas (Espagne), 25-12-01, NAT, 8618×57—84.

COLL, née UBACH, Escaldas (Andorre), 12-12-00, NAT, 8618×57—84.

COLOCCI (Giuseppe), Urbino (Italie), 11-01-14, NAT, 13171×40—38.

COLUS (Adelchi), Terzo-di-Aquileia (Italie), 25-10-24, NAT, 13510×57 —19.

CORDINA, née CANNIZZO, Sfax (Tunisie), 30-12-07, NAT, 13983×57 —96.

CRUBLE, née MOCHEN, Caldes (Italie), 18-10-14, NAT, 5551×58—35.

DALLA POZZA (Giulio), Crespadoro (Italie), 26-08-20, NAT, 6576 ×57—16.

DALLA POZZA, née FILIPPI, Trento (Italie), 05-11-27, NAT, 6576 ×57—16.

DALL'ASEN (Arturo), Molare (Italie), 22-10-24, NAT, 9016×57—51.

DALOISO (Salvatore), Margherita di Savoia (Italie), 10-04-13, NAT, 9415×53—38.

DALOISO, née CORRADO, Corato (Italie), 16-03-18, NAT, 9415×53—38.

DALOISO (Vincent), Margherita di Savoia (Italie), 15-07-39, EFF, 9415×53—38.

DALOISO (Raphaël), Margherita di Savoia (Italie), 11-06-41, EFF, 9415×53—38.

DALOISO (Rosa), Margherita di Savoia (Italie), 06-01-16, EFF, 9415 ×53—38.

DARDENNE (Jacques), Andenne (Belgique), 11-06-08, NAT, 4111×58 —06.

DARDENNE, née COQUELET, Saint-Gerard (Belgique), 10-06-12, NAT, 4111×58—06.

DARDENNE (Bruno), Dave (Belgique), 06-11-39, EFF, 4111×58—06.

DEBORTOLI (Gigliola), Telve (Italie), 29-10-36, NAT, 2103×58—73.

DENEVI (Louis), Sesta Godano (Italie), 20-02-17, NAT, 13112×57—06.

DENEVI, née DEGIOANNI, Aisone (Italie), 06-12-19, NAT, 13112×57 —06.

DENEVI (Palmyre), Aisone (Italie), 01-02-41, EFF, 13112×57—06.

DENEVI (Grazielle), Aisone (Italie), 26-03-45, EFF, 13112×57—06.

DEPREZ (Omer), Erquelinnes (Belgique), 02-05-11, NAT, 3874×58—68.

DI MAURO (Pascal), Acireale (Italie), 31-07-16, NAT, 15572×51—83.

ERENFRID (Lejb), Olkusz (Pologne), 07-11-17, NAT, 4023×58—75.

FERRANDO (Eugène), Carpeneto (Italie), 24-08-18, NAT, 16151×51—13.

FERRANDO, née SIMONE, Siracusa (Italie), 18-10-21, NAT, 16151 ×51—13.

FERRANDO (Louis), Carpeneto (Italie), 12-01-46, EFF, 16151×51—13.

FERRANDO (Catherine), la Ciotat (Bouches-du-Rhône), 01-03-57, EFF, 16151×51—13.

FERREIRA (Acacio), Moimenta da Beira (Portugal), 11-02-15, NAT, 2223×58—73.

FERREIRA, née NIESEN, Niederkail (Allemagne), 07-06-25, NAT, 2223 ×58—73.

FERREIRA (Jacqueline), Chambéry (Savoie), 10-02-56, EFF, 2223 ×58—73.

FIGOLL (André), Gumnika (Pologne), 15-05-19, NAT, 4584×58—79.

FIGOLL, née ZANEWYCZ, Wola Oieszycka (Pologne), 23-09-16, NAT, 4584×58—79.

FIGOLL (Eliane), Niort (Deux-Sèvres), 11-08-49, EFF, 4584×58—79.

FIGOLL (Nicole), Niort (Deux-Sèvres), 15-09-52, EFF, 4854×58—79.

FIGOLL (Jean-Paul), Niort (Deux-Sèvres), 21-12-53, EFF, 4584×58 —79.

FIGOLL (Annie), Niort (Deux-Sèvres), 02-03-57, EFF, 4584×58—79.

FILIPPONI (Humbert), Sori (Italie), 15-07-20, NAT, 4263×58—83.

FLIKIER (Lova), Varsovie (Pologne), 15-09-13, NAT, 5628×53—75.

FLIKIER, née MARKOWICZ, Lodz (Pologne), 15-05-12, NAT, 5628×53 —75.

FLIKIER (Bernard), Djabal Abad (Russie), 04-02-45, EFF, 5628×53 —75.

FLIKIER (Henri), Paris (12e), 09-05-47, EFF, 5628×53—75.

FOISSET, née SAUER, Francfort sur le Mein (Allemagne), 11-09-24, NAT, 6683×58—57.

FRUSCALZO (Ferruccio), Caerano San Marco (Italie), 08-06-21, NAT, 13632×57—01.

FRUSCALZO, née SERAFINI, Susegana (Italie), 22-12-24, NAT, 13632 ×57—01.

FRUSCALZO (Serge), Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), 01-12-50, EFF, 13632×57—01.

FRUSCALZO (Maryse), Saint-Julien-en-Genevois (Haute-Savoie), 05-03-55, EFF, 13632×57—01.

GALAN (Miguel), Merida (Espagne), 23-09-12, NAT, 4894×58—81.

GALAN, née CAMPOS, Jérica (Espagne), 07-01-15, NAT, 4894×58 —81.

GALAN (Joachim), Agde (Hérault), 01-08-48, EFF, 4894×58—81.

GALAN (Manolita), Béziers (Hérault), 12-05-50, EFF, 4894×58—81.

GALLARDO (Manuel), Sorbas (Espagne), 11-07-89, NAT, 4713×39 —91.

GARCIA (Eulogio), Navarrevisca (Espagne), 11-03-93, NAT, 5053×58 —02.

GARCIA, née HERNANDEZ, Navarrevisca (Espagne), 10-11-96, NAT, 5053×58—02.

GARCIA (André), Villers-Cotterêts (Aisne), 26-01-41, EFF, 5053×58 —02.

GARCIA (Juan), Sorbas (Espagne), 28-10-21, NAT, 5054×58—13.

GARCIA, née GARCIA, Sorbas (Espagne), 25-07-24, NAT, 5054×58 —13.

GARCIA (Jaime), Murviel-lès-Béziers (Hérault), 18-09-48, EFF, 5054 ×58—13.

GARCIA (François), Murviel-lès-Béziers (Hérault), 22-06-50, EFF, 5054×58—13.

GARCIA (Laure), Port-de-Bouc (Bouches-du-Rhône), 01-01-54, EFF, 5054×58—13.

GARRE (Lisette), Saint-Maurice (Suisse), 10-01-38, NAT, 1384×58 —06.

GIAI-CHECA (Roberto), Giaveno (Italie), 10-11-26, NAT, 16891×18 —38.

GIORGIUTTI (Rina), Tavagnacco (Italie), 09-08-28, NAT, 2974×58 —63.

GIRARD-DE-VILLARS (Marie), Moscou (Russie), 25-03-11, NAT, 13659 ×55—75

GLADYSZEWSKI (Edouard), Rohlinghausen (Allemagne), 10-03-22, NAT, 6197×58—62.

GLADYSZEWSKI, née PELK, Czeladz (Pologne), 03-01-25, NAT, 6197 ×58—62.

GLADYSZEWSKI (Bernard), Liévin (Pas-de-Calais), 06-07-50, EFF, 6197×58—62.

GOLDBERGER (François), Budapest (Hongrie), 10-03-22, NAT, 4032 ×58—75.

GOLDBERGER, WEISZ, Budapest (Hongrie), 15-01-27, NAT, 4032×58 —75.

GOLDSCHMID (Jean), Ujpest (Hongrie), 29-07-98, NAT, 4972×51—75.

GOLDSCHMID, née TUKOR, Ujpest (Hongrie), 25-07-00, NAT, 4972×51 —75.

GREGORZ (Ernest), Schmidtesdorf (Allemagne), 27-09-25, NAT, 7138 ×58—03.

GREGORZ, née MAZUR, Sosnowiec (Pologne), 04-03-21, NAT, 7138 ×58—03.

GREGORZ (Irénée), Montluçon (Allier), 21-04-43, EFF, 7138×58—03.

GREGORZ (Anne-Marie), Montluçon (Allier), 23-09-48, EFF, 7138 ×58—03.

GREGORZ (Paul), Commentry (Allier), 05-12-49, EFF, 7138×58—03.

GREGORZ (Roland), Commentry (Allier), 12-12-51, EFF, 7138 ×58—03.

GREGORZ (Emmanuel) Commentry (Allier), 06-01-54, EFF, 7138×58 —03.

GREGORZ (Geneviève), Commentry (Allier), 05-12-55, EFF, 7138×58 —03.

GREGORZ (Gérard), Commentry (Allier), 21-04-57, EFF, 7138×58—03.

GROMEK (Jean), Narol (Pologne), 20-12-08, NAT, 4511×58—89.

GROMEK née ROZMUS, Ruda (Pologne), 29-03-08, NAT, 4511×58—89.

GROMEK (Louise), Coutances (Manche), 12-06-40, EFF 4511×58—89.

GROMEK (Jean-Pierre), Sens (Yonne), 21-08-47, EFF, 4511×18—89.

GRZESIAK (Casimir), Krotoszyn (Pologne), 12-12-19, NAT, 17870×57—62.

HERTIKIAN (Roupen), Kharpout (Turquie), 03-05-05, NAT, 3210×57—13.

HONIGMAN (Kalma), Bedzin (Pologne), 19-07-18, NAT, 15863×54—75.

HONIGMAN, née PINKUS, Bedzin (Pologne), 09-10-20, NAT, 15863×54—75.

INFANTE (Nicolas), Cortes de la Frontera (Espagne), 28-04-09, NAT, 3941×58—29.

INFANTE, née ALVAREZ, la Guardia (Espagne), 04-12-07, NAT, 3941×58—29.

JACKOWSKI (Czeslaus), Essen Borbeck (Allemagne), 31-10-11, NAT, 3825×58—59.

JACKOWSKI, née HEFTMAN, Zyrardow (Pologne), 11-04-14, NAT, 3825×58—59.

JACKOWSKI (Ewa), Valenciennes (Nord), 27-05-42, EFF, 3825×58—59

JASINSKI, née DUL, Grebow (Pologne), 22-12-06, NAT, 3128×58—77.

JURICIK (Matteo), Vettua (Italie), 14-11-00, NAT, 4593×58—62.

JURICIK, née BATTELLI, Vettua (Italie), 04-02-12, NAT, 4593×58—62.

KACZMAREK (Franciszek), Gozdzichowa (Pologne), 02-08-25, NAT, 6778×58—42.

KACZMAREK, née JAROS, Stanislawow (Pologne), 08-06-27, NAT, 6778×58—42.

KACZMAREK (Hélène), Saint-Etienne (Loire), 29-01-50, EFF, 6778×58—42.

KACZMAREK (Monique), Saint-Etienne (Loire), 22-10-53, EFF, 6778×58—42.

KAWA (Wladyslaw), Borzymow (Pologne), 10-09-10, NAT, 4594×58—89.

KAWA, née GODZWON, Wolica (Pologne), 23-07-15, NAT, 4594×58—89.

KAWA (Jean-Marie), Sens (Yonne), 05-09-46, EFF, 4594×58—89.

KAWA (Christiane), Vaudeurs (Yonne), 12-03-53, EFF, 4594×58—89.

KLAHR, née BARK, Magierow (Pologne), en 1909, NAT, 10001×18—75.

KONIECZNY (Joseph), Rauxel (Allemagne), 02-02-04, NAT, 5055×58—62.

KONIECZNY, née KALLAS, Actenessen (Allemagne), 26-11-06, NAT, 5055×58—62.

KOSTECKI (Sergiusz), Krasne (Pologne), 20-05-22, NAT, 4595×58—89.

KOSTECKI, née ARENDARZ, Krzywe (Pologne), 10-07-25, NAT, 4595×58—89.

KOSTECKI (Stanislas), Wildflecken (Allemagne), 15-11-47, EFF, 4595×58—89.

KOSTECKI (Stephanie), Wildflecken (Allemagne), 06-11-48, EFF, 4595×58—89.

KOSTECKI (Joseph), Prehy (Yonne), 12-03-50, EFF, 4595×58—89.

KOSTECKI (Alain), Prehy (Yonne), 23-05-56, EFF, 4595×58—89.

KOSTECKI (Jean-Pierre), Auxerre (Yonne), 18-08-57, EFF, 4595×58—89.

KOZLOWSKI, née TERECH, Buer Scholven (Allemagne), 22-08-15, NAT, 6780×58—62.

KOZLOWSKI (Michel), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 18-12-37, EFF, 6780×58—62.

KOZLOWSKI (Robert), Hersin-Coupigny (Pas-de-Calais), 21-07-51, EFF, 6780×58—62.

LADIGLIONE (André), Brossasco (Italie), 12-01-20, NAT, 10292×54—13.

LADIGLIONE, née DEGIOVANNI, Brossasco (Italie), 13-06-31, NAT, 10292×54—13.

LEGAT (Gaston), la Bouverie (Belgique), 15-11-39, NAT, 7206×58—59.

LEVI (Jacob), Aydine (Turquie), en 1905, NAT, 20991×38—75.

LEVI, née MORGAZ, Smyrne (Turquie), en 1903, NAT, 20991×38—75.

LLULL (Claudio), Mazagan (Maroc), 12-09-27, NAT, 4597×58—95.

LOTTI (Abnerino), Reggiolo (Italie), 07-08-16, NAT, 1136×54—04.

LUDDENI (Francesco), Polistena (Italie), 09-11-05, NAT, 15902×39—20.

LUDDENI, née PANCALLO, Polistena (Italie), 19-11-22, NAT, 15902×39—20.

LUDDENI (Conception), Bastia (Corse), 06-03-49, EFF, 15902×39—20.

LUDDENI (Vincent), Bastia (Corse), 20-03-51, EFF, 15902×39—20.

LUDDENI (Marie), Bastia (Corse), 21-08-52, EFF, 15902×39—20.

LUDDENI (Esther), Bastia (Corse), 12-01-54, EFF, 15902×39—20.

LUDDENI (Dominique), Bastia (Corse), 03-02-57, EFF, 15902×39—20.

LUDICKE (Heinz), Stettin (Allemagne), 02-07-11, NAT, 3311×58—58.

LUPERTO (Oronzo), Lecce (Italie), 09-07-24, NAT, 2362×54—38.

LUPERTO, née MASCLAVE, Corato (Italie), 08-09-27, NAT, 2362×54—38.

MATHIEU (Robert), Bruxelles (Belgique), 05-11-97, NAT, 18700×29—95.

MALINOWSKI (Thadée), Dortmund Eving (Allemagne), 08-01-19, NAT, 4852×58—62.

MALY (Bernard), Peckow (Pologne), 14-04-24, NAT, 4853×58—62.

MALY, née BETIUK, Grodzisk (Pologne), 23-12-24, NAT, 4853×58—62.

MALY (Jeannine), Libercourt (Pas-de-Calais), 30-11-49, EFF, 4853×58—62.

MALY (Bernadette), Libercourt (Pas-de-Calais), 31-01-55, EFF, 4853×58—62.

MARGULIES (Lia), Bucarest (Roumanie), 11-08-29, NAT, 1778×52—75.

MARQUEZ, née BOLANOS, Zalamea la Real (Espagne), 26-12-02, NAT, 4855×58—30.

MARQUEZ (François), Cuevas de Almanzora (Espagne), 15-02-20, NAT, 10562×53—13.

MARTINEZ (Justino), Abalos de Rioja (Espagne), 01-01-28, NAT, 1821×58—10.

MARTINS (Francisco), Vale de Porco Mogadouro (Portugal), 01-10-05, NAT, 2913×58—75.

MATYSIAK (Henryk), Lodz (Pologne), 01-08-26, NAT, 6207×58—75.

MATYSIAK, née NICHTHAUSER, Wadowice (Pologne), 20-01-24 NAT, 6207×58—75.

MERZ (Alfred), Wasseralfingen (Allemagne), 16-11-01, NAT, 12178×34—10.

MICHELI (Mario), Reconvilier (Suisse), 31-07-07, NAT, 4183×58—54.

MICHELI, née PEPOLI, Zurich (Suisse), 28-01-14, NAT, 4183×58—54.

MIGUS (Judka), Sosnoviec (Pologne), 05-10-12, NAT, 4060×58—75.

MIGUS, née WAJNBERG, Zwolen (Pologne), 17-12-21, NAT, 4060×58—75.

MIGUS (Bernard), Paris (10e), 17-02-58, EFF, 4060×58—75.

MIKULA (Urban), Slaska (Tchécoslovaquie), 21-05-13, NAT, 4134×58—18.

MILA (José), Sitges (Espagne), 15-11-00, NAT, 2417×58—78.

MILA, née PALOU, Viladrau (Espagne), 06-05-01, NAT, 2417×58—78.

MILLAN (Antoine), Villaroya de la Sierra (Espagne), 04-02-12, NAT, 3811×58—13.

MILLAN, née CACHO, Penalba (Espagne), 12-10-19, NAT, 3811×58—13.

MILLAN (Angel), la Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône), 06-02-47, EFF, 3811×58—13.

MILLAN (Ramon), la Fare-les-Oliviers (Bouches-du-Rhône), 03-01-51, EFF, 3811×58—13.

MODOLO (Augusto), Codogne (Italie), 06-09-05, NAT, 7118×58—57.

MOLTO (Nadalj), Cocentaina (Espagne), 09-08-08, NAT, 5810×58—11.

MOLTO, née LAZO, Almeria (Espagne), 14-02-10, NAT, 5810×58—11.

MORI (Orlando), Pise (Italie), 10-11-04, NAT, 29601×39—20.

MORI, née LOMBARDI, Capannori (Italie), 07-11-07, NAT, 29601×39—20.

MORI (Lido), Ajaccio (Corse), 02-05-39, EFF, 29601×39—20.

MORI (Marie), Ajaccio (Corse), 25-01-46, EFF, 29601×39—20.

MORTIER (Léonard), Zedelghem (Belgique), 05-10-06, NAT, 5502×58—77.

MOYAL (Mayer), Alexandrie (Egypte), 08-11-26, NAT, 2085×58—75.

NOTARESCHI (Rolando), Villa S. Angelo (Italie), 29-11-06, NAT, 7577×51—13.

NOTARESCHI, née TONI, Villa S. Angelo (Italie), 11-10-10, NAT, 7577×51—13.

NOWACKI (François), Wycislowo (Pologne), 10-02-06, NAT, 5501×58—62.

NOWACKI, née SZKOTAK, Korodrzy (Pologne), 19-03-15, NAT, 5501×58—62.

NOWACKI (Janine), Béthune (Pas-de-Calais), 10-01-48, EFF, 5501×58—62.

NOWACKI (Richard), Mazingarbe (Pas-de-Calais), 25-07-53, EFF, 5501×58—62.

NOWAK (Joseph), Zaluskow (Pologne), 01-03-88, NAT, 1915×58—62.

NOWAK, née WASIELEWSKA, Parolowka (Pologne), 30-02-02, NAT, 1915×58—62.

NUNES (Manuel), Casal-da-Francisca (Portugal), 17-08-05, NAT, 4065×58—23.

NUYTENS (Gentiel), Zulte (Belgique), 12-01-17, NAT, 5505×58—62.

OCCHIONIGRO (Giuseppe), Bisceglie (Italie), 21-03-11, NAT, 311×58—57.

OCCHIONIGRO, née DI CEGLIE, Bisceglie (Italie), 31-01-13, NAT, 311×58—57.

OCCHIONIGRO (Maddalena), Bisceglie (Italie), 11-10-38, EFF, 311×58—57.

OCCHIONIGRO (Vincenza), Bisceglie (Italie), 27-09-40, EFF, 311×58—57.

OCCHIONIGRO (Giovanni), Bisceglie (Italie), 13-07-44, EFF, 311×58—57.

OCCHIONIGRO (Antonia), Bisceglie (Italie), 16-12-46, EFF, 341×58—57.

OLECH (Julian), Przemeczany (Pologne), 05-04-04, NAT, 5403×58—60.

OLECH, née NAWROT, Smoniowice (Pologne), 01-09-10, NAT, 5403×58—60

OLECH (Casimira), Pawlowek (Pologne), 04-03-39, EFF, 5403×58—60.

OLECH (Richard), Clausmuhlen (Allemagne), 22-08-42, EFF, 5403×58—60.

OLECH (Alice), Watchstedt Salz (Pologne), 04-07-46, EFF, 5403×58—60.

OLECH (Jean-Claude), Thieux (Oise), 12-02-54, EFF, 5403×58—60.

OSINSKI (Constantin), Rumno (Pologne), 12-05-98, NAT, 4861×58—62.

OSINSKI, née WOZNIAK, Miedzurastow (Pologne), 12-05-00, NAT, 4861×58—62.

OSINSKI (Edwige), Haillicourt (Pas-de-Calais), 10-12-38, EFF, 4861×58—62.

OSINSKI (Léocadie), Haillicourt (Pas-de-Calais), 01-09-41, EFF, 4861×58—62.

OSINSKI (Sonia), Haillicourt (Pas-de-Calais), 01-09-41, EFF, 4861×58—62.

OSINSKI (Lucienne), Haillicourt (Pas-de-Calais), 03-02-46, EFF, 4861×58—62.

OSINSKI (Raymond), Haillicourt (Pas-de-Calais), 30-07-47, EFF, 4861×58—62.

PALANCA (Joseph), Nice (Alpes-Maritimes), 18-01-26, NAT, 7679×56—06.

PANAROTTO (Giovanni), San Giovanni Ilarionne (Italie), 30-09-36, NAT, 4612×58—54.

PANNEKOUCKE (Henri), Ypres (Belgique), 28-09-94, NAT, 1921×58—75.

PARRINELLO (Angelo), Termini (Italie) , 09-07-39, NAT, 3206×58—57.

PANO, née BACHES, Agen (Lot-et-Garonne), 13-12-97, NAT, 4654×58—31.

PAREDES (Francisco), Mazaron (Espagne), 15-06-26, NAT, 8674×51—09.

PATEK (Rodolphe), Vienne (Autriche), 12-08-19, NAT, 1332×58—68.

PIASZCZYNSKI (André), Grusrezyn (Pologne), 23-12-95, NAT, 5073×58—28.

PIASZCZYNSKI, née SZCZESNIAK, Baranov (Pologne), 24-02-94, NAT, 5073×58—28.

PICOT (Jose), Valencia (Espagne), 07-04-13, NAT, 5074×58—42.

PICOT, née OLIVER, Barcelone (Espagne), 10-03-22, NAT, 5074×58—42.

PILONE, née DOR, Dudelange (Grand-Duché de Luxembourg), 01-11-95, NAT, 31772×33—57.

PINAR (Manuel), Cuevas (Espagne), 28-07-99, NAT,1848 ×57—13.

PINAR, née ALARCON, Espinardo (Espagne), 03-02-05, NAT, 1848×57—13.

PODZINSKI (Ceslas), Bottrop (Allemagne), 06-06-09, NAT, 5361×58—59.

PODZINSKI, née KONARKOWSKI, Hamborn (Allemagne), 01-12-13, NAT, 5361×58—59.

POUSSINEAU (Jeanne), Voves (Eure-et-Loir), 24-08-88, REI (1), 102652×28—75

PUSET (Gregor), Haimburg (Autriche), 30-10-18, NAT, 12028×57—31.

PUSET, née NGUYEN THI UT, Phong-Thanh (Cochinchine), 01-05-31, NAT, 12028×57—31.

PUSET (Georges), Saïgon (Sud-Viet-Nam), 13-05-49, EFF, 12028×57—31.

PUSET (Hélène), Saïgon (Sud-Viet-Nam), 01-01-53, EFF, 12028×57—31.

PUSET (Michel), Saïgon (Sud-Viet-Nam), 07-08-55, EFF, 12028×57—31.

RAMALHO-DA-SILVA (Fernand), Roche-le-Peyroux (Corrèze), 26-07-27, NAT, 17176×53—19.

RAMALHO-DA-SILVA, née MIRAS, Moncada-y-Reixach (Espagne), 22-09-29, NAT, 17176×53—19.

RAMALHO-DA-SILVA (Jacques), Brive (Corrèze), 26-09-57, EFF, 17176×53—19.

REDONDO (José), Baza (Espagne), 07-07-24, NAT, 2837×58—38.

REDONDO, née CARRION, Tijola (Espagne), 30-03-26, NAT, 2837×58—38.

REDONDO (Marie-Rose), Lyon (Rhône), 18-03-49, EFF, 2837×58—38.

RISMONDO (Ivo), Makarska (Yougoslavie), 18-05-09, NAT, 7080×58—75.

ROA (Bartoloméo), Roburent (Italie), 10-12-22, NAT, 5515×58—13.

ROA, née GUS, Grimacco (Italie), 23-12-22, NAT, 5515×58—13.

ROA (Jeannine), Salon (Bouches-du-Rhône), 19-02-51, EFF, 5515×58—13.

ROA (Serge), Salon (Bouches-du-Rhône), 21-07-52, EFF, 5515×58—13.

ROA (Christian), Salon (Bouches-du-Rhône), 17-05-54, EFF, 5515×58—13.

ROBLEDO (Francisco), Tanger (Maroc), 22-02-37, NAT, 6669×58—92.

ROCCO (Gaetano), Centuripe (Italie), 02-08-26, NAT, 9398×57—59.

RODRIGUEZ (Francisca), Berga (Espagne), 10-06-36, NAT, 791×58—30.

RODRIGUEZ (Maria), Berga (Espagne), 10-12-34, NAT, 792×58—30.

ROSETTI (Ezio), Crusnes (Meurthe-et-Moselle), 03-05-24, NAT, 4536×58—54.

ROTKOPF (Elie), Bochnia (Pologne), 01-11-25, NAT, 5608×54—42.

ROVIRA (Feliciano), Barcelone (Espagne), 18-08-15, NAT, 3684×58—34.

ROVIRA, née MARTINEZ, Mazaron (Espagne), 22-05-09, NAT, 3684×58—34.

ROZENBERG (Abram), Minsk-Mazowiecki (Pologne), 31-03-99, NAT, 3353×58—75.

RUMINSKI (Bernard), Gladbeck (Allemagne), 25-02-21, NAT, 4383×58—62.

RUMINSKI, née OPASKA, Riemke (Allemagne), 25-01-22, NAT, 4383×58—62.

RUMINSKI (Raymond), Divion (Pas-de-Calais), 24-01-46, EFF, 4383×58—62.

RUMINSKI (Bernard), Divion (Pas-de-Calais), 19-10-48, EFF, 4383×58—62.

RUIU (Giovanni), Burgos (Italie), 27-05-19, NAT, 16215×49—13.

RUIZ (Francisco), Barcelone (Espagne), 03-08-14, NAT, 4875×58—64.

RUIZ, née MONTLLEO, Barcelone (Espagne), 31-07-25, NAT, 4875×58—64

SALMI (Amedée), Francolino (Italie), 28-08-03, NAT, 5289×58—57.

SALMI, née ROSSI, Borgo-Ticino (Italie), 25-06-07, NAT, 5289×58—57.

SANCHEZ, née CRIADO, Oran (Algérie), 05-08-11, NAT, 11346×57—95.

SANCHEZ (Gabriel), Fès (Maroc), 29-07-41, EFF, 11346×57—95.

SANCHEZ (Françoise), Fès (Maroc), 04-10-35, NAT, 11347×57—95

SANTORO (Ernest), Roccadarce (Italie), 18-12-14, NAT, 3973×58—75.

SANTORO, née MINOLFI, Pian-de-Borno (Italie), 06-01-20, NAT, 3973×58—75.

SANTORO (Martine), Paris (14e), 20-08-47, EFF, 3973×58—75.

SAPINSKI (Feliks), Sielce (Pologne), 19-06-03, NAT, 3601×58—13.

SAPINSKI, née BIESIADA, Sosnowiec (Pologne), 27-11-08, NAT, 3601×58—13.

SARFATI (Artur), Istanbul (Turquie), 04-12-35, NAT, 5749×58—60.

SERRANO (Juan), Rambla-de-Oria (Espagne), 19-10-23, NAT, 18093×49—66.

SCANO (Jean), Ghardimaou (Tunisie), 20-11-09, NAT, 627×54—96.

SCANO, née XERRI, La-Laverie (Tunisie), 31-03-15, NAT, 627×54—96.

SCANO (Suzanne), Tunis (Tunisie), 21-11-39, EFF, 627×54—96.

SCIARA (François), La Manouba (Tunisie), 27-01-11, NAT, 11525×57—86.

SCIARA, née BENTANI, Tunis (Tunisie), 16-05-18, NAT, 11525×57—86.

SCIARA (Rosario), Tunis (Tunisie), 08-11-37, EFF, 11525×57—86.

SCHLEVOGT (Henri), Hambourg (Allemagne), 16-05-04, NAT, 3938×53—78.

SCHLEVOGT, née SCHEIBLER, Gablonz (Tchécoslovaquie), 02-01-12, NAT, 3938×53—78.

SCHLEVOGT (Ingrid), Reichenberg (Tchécoslovaquie), 10-05-30, NAT, 3939×53—78

SCHNEIDER (Henri), Petrijevci (Yougoslavie), 16-04-27, NAT, 3483×58—55.

SIMONCELLO (Alberto), San-Giovanni-Ilarione (Italie), 08-07-14, NAT, 2844×58—47.

SIMSI, née YACOEL, Magnesie (Grèce), 03-09-07, NAT, 30264×46—75.

SRAMA (Karol), Zielonagora (Pologne), 14-09-19, NAT, 5409×58—62.

STASSOU (Cosmas), Castoria (Grèce), 03-01-04, NAT, 3985×58—75.

STASSOU, née MANTHOU, Castoria (Grèce), 25-09-19, NAT, 3985×58—75.

STAWISZINSKI (Boleslas), Milejew (Pologne), 20-10-14, NAT, 3425×58—13,

SWIERCZEWSKI (Olimpiusz), Sucha (Pologne), 12-06-04, NAT, 6338 ×58—62.

SWIERCZEWSKI, née LYSY, Rusaki (Pologne), 24-11-07, NAT, 6338 ×58—62.

SZCZEPANEK (Jean), Cmolas (Pologne), 18-11-11, NAT, 13390×51 —89.

SZCZEPANEK, née SZEWCZYK, Targowiko (Pologne), 22-09-22, NAT, 13390×51—89.

SZWEJKA (Jean), Wielki Leck (Pologne), 01-05-00, NAT, 6820×58—63.

SZWEJKA, née MULLER, Schmiegel (Pologne), 31-07-04, NAT, 6820× 58—63.

SZYMENDERA (Pelagie), Cielmice (Pologne), 07-11-25, NAT, 5297× 58—57.

TASCHINI (Adelmo), Citta di Castello (Italie), 19-06-15, NAT, 4541× 58—06.

TASCHINI, née MORI, San Giustino (Italie), 21-11-23, NAT, 4541×58 —06.

TASCHINI (Marie-Françoise), San Giustino (Italie), 12-07-47, EFF, 4541×58—06.

TERUEL (Hilaire), Oujda (Maroc), 04-07-36, NAT, 12004×57—95.

TERUEL (Hilario), Almeria (Espagne), 18-08-02, NAT, 7789×57—95.

TERUEL, née GARRIDO, Nijar (Espagne), 20-12-07, NAT, 7789×57—95.

TERUEL (Lucien), Oujda (Maroc), 11-06-42, EFF, 7789×57—95.

TERRITTA (Mario), Tempio (Italie), 14-07-20, NAT, 3782×58—83.

TIENDA (Joaquin), Cabra (Espagne), 09-09-10, NAT, 4542×58—64.

TIENDA, née RODRIGUEZ, Cabra (Espagne), 04-12-16, NAT, 4542× 58—64.

TIENDA (Antonia), Cabra (Espagne), 08-04-40, EFF, 4542×58—64.

TIENDA (Rosario), Cabra (Espagne), 08-02-43, EFF, 4542×58—64.

TIENDA (Miguel), Cabra (Espagne), 21-04-47, EFF, 4542×58—64.

TIMELLINI (Fulvio), Guiglia (Italie), 02-08-95, NAT, 13334×57—20.

TIMELLINI, née BIZZINI, Guiglia (Italie), 05-06-98, NAT, 13334×57 —20.

TIRELLI (Imelde), Modane (Italie), 06-01-97, NAT, 9099×55—75.

TORRENT (José), Almacellas (Espagne), 21-09-25, NAT, 3705×58—81.

TOSSERI (Gaudenzio), Rimella (Italie), 27-11-15, NAT, 12654×57—25.

TOSSERI, née RIOLO, Rimella (Italie), 08-01-16, NAT, 12654×57—25.

TOSSERI (Bruno), Rimella (Italie), 19-12-38, EFF, 12654×57—25.

TOSSERI (Silvana), Varallo Sesio (Italie), 08-08-40, EFF, 12654×57 —25.

TOSSERI (Ugo), Rimella (Italie), 27-09-42, EFF, 12654×57—25.

TOSSERI (Franco), Rimella (Italie), 21-09-45, EFF, 12654×57—25.

TOSSERI (Lucien), Pontarlier (Doubs), 02-03-19, EFF, 12654×57—25.

TOSSERI (Marcel), Pontarlier (Doubs), 07-08-56, EFF, 12654×57—25.

URBIZU (Tomas), Oyarzun (Espagne), 21-12-10, NAT, 3604×58—64.

VALERO (José), Cuevas (Espagne), 16-04-27, NAT, 5531×58—69.

VAN DER HAEGEN (Casimir), Landegem (Belgique), 17-11-08, NAT, 4480×58—60.

VAN DER HAEGEN, née VANHOUTTE, Courtrai (Belgique), 26-06-10, NAT, 4480×58—60.

VAN RENTERGHEM (Jacques), Gand (Belgique), 18-11-30, NAT, 1471 ×58—78.

VARGA (Desire), Bethlen (Hongrie), 26-03-09, NAT, 4483×58—75.

VARGA, née LEBOVICS, Körmend (Hongrie), 11-07-14, NAT, 4483×58 —75.

VARGA (Catherine), Budapest (Hongrie), 05-07-45, EFF, 4483×58—75.

VIGNALS (Ramon), Barcelone (Espagne), 11-01-09, NAT, 55[illegible]×58—31.

VIGNALS, née NIETO, Madrid (Espagne), 07-05-20, NAT, 5303×58—31.

WERKLE (Guillaume), Homburg (Sarre), 31-03-26, NAT, 3443×58—57.

WITZMANN (Frédéric), Vienne (Autriche), 08-04-00, NAT, 8719×37 —75.

XIBERRAS, née BERTOLINO, Tunis (Tunisie), 04-12-06, NAT, 4232 ×58—96.

ZAWIEJA (Stanislas), Recklinghausen (Allemagne), 23-03-15, NAT, 2804×58—59.

ZAWIEJA, née ADAMCZAK, Eickel (Allemagne), 10-10-21, NAT, 2804 ×58—59.

ZAWIEJA (Christiane), Vieux-Condé (Nord), 18-07-55, EFF, 2804×58 —59.

Art. 2. — Sont autorisés à s'appeler légalement à l'avenir:

AUGARTEN (Camille), AUGARTEN (Chaim), Rzeszow (Pologne), 16-09-11, 609×58—75.

DEBORTOLI (Juliette), DEBORTOLI (Gigliola), Telve (Italie), 29-10-36, 2403×58—73.

GRESIAT (Casimir), GRZESIAK (Casimir), Krotoszyn (Pologne), 12-12-19, 17870×47—62.

MARTINEZ (Justin), MARTINEZ (Justino), Abalos de Rioja (Espagne), 01-01-28, 1821×58—40.

SEPANEC (Jean), SZCZEPANEK (Jean), Cmolas (Pologne), 18-11-11, 13390×51—89.

SEPANEC (Wladyslawa), SZCZEPANEK (Wladyslawa), Targowiko (Pologne), 22-09-22, 13390×51—89.

STAVY (Pierre), STAWISZINSKI (Boleslas), Milejew (Pologne), 20-10-11, 3425×58—13.

Art. 3. — Sont libérés de leur allégeance à l'égard de la France ou autorisés à se faire naturaliser à l'étranger les Français dont les noms suivent:

CHARLIER (Paul), Genève (Suisse), 17-12-25, LIB (1), 11473×57—99.

HARTMANN (Jean), Ostende (Belgique), 25-08-33, LIB, 11490×56—99.

MATTHES (Joseph), Andrimont (Belgique), 09-02-07, AUT (1), 37685 ×27—99.

Art. 4. — Le ministre de la santé publique et de la population est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 14 août 1958.

C. DE GAULLE.

Par le président du conseil des ministres:
Le ministre de la santé publique et de la population,
BERNARD CHENOT.

EMPLOIS RESERVES

NOMINATIONS

Ministère des finances et des affaires économiques.

Par décisions du directeur général des impôts en date des 9 et 18 juillet, 24 septembre, 24 octobre, 29 novembre, 13, 23 et 27 décembre 1957, et conformément aux dispositions des paragraphes 1 et 2 de l'article L. 427 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre, ont été nommés receveurs-buralistes de 2e classe les candidats classés dont les noms suivent:

Décision du 9 juillet 1957.

Drenou (Louis), à Locunolé (Finistère).
Mme veuve Serret (Marthe), à Montpezat (Ardèche).
Delbos (Armand), à Lalinde (Dordogne).
Berger (Joseph), à Saint-Marcellin (Isère).
Harry (André), à Corbeilles (Loiret).
Monneau (Louis), à Lusignan (Vienne).

Décision du 18 juillet 1957.

Guitton (Claude), à Vaumas (Allier).
Mme veuve Berras (Marie), au Quesnoy (Nord).
Bourgon (Gaston), au Val d'Ajol (Vosges).

Décision du 24 septembre 1957.

Dufour (Antoine), à Châtillon (Allier).
Aumenier (Georges), à Cérilly (Allier).
Rezeda (Marie), à Montvicq (Allier).
Donda (Georges), à Saint-Bonnet (Hautes-Alpes).
Eynard (Albert), à Saint-Laurent-du-Pape (Ardèche).
Constanty (Henri), à Alboussière (Ardèche).
Thoreau (Roland), à Saint-Paul-de-Jarrat (Ariège).
Ruffat (René), à Leuc (Aude).
Marty (Henri), à Villegly (Aude).
Gimenez (Julien), à Pieusse (Aude).
Mme veuve Dejean (Juliette), à Salles-d'Aude (Aude).
Mme veuve Gleizes (Yvonne), à Sainte-Valière (Aude).
Briguiboul (René), à Saint-Sernin (Aveyron).
Arguel (Fernand), à Salles-Curan (Aveyron).
Perrot (Marc), à Dignac (Charente).
Bouzianne (Alice), à Dommartin-lès-Toul (Meurthe-et-Moselle).
Bressat (Joseph), à Pont-du-Château (Puy-de-Dôme).

Décision du 24 octobre 1957.

Mme veuve Brun (Alice), à Arfeuilles (Allier).
Abfelberg (Emile), à la Bouilladise (Bouches-du-Rhône).
Ambroggi (Angelin), à Puyloubier (Bouches-du-Rhône).
Guerre (Antoine), à Arles, « Mas-Thibert » (Bouches-du-Rhône).
Albessard (Antoine), à Menet (Cantal).
Nivet (Maurice), aux Forges-d'Aunis (Charente).
Simon (René), à Saint-Jean-de-Liversay (Charente-Maritime).

Ozanon (Yves), à Messigny (Côte-d'Or).
Marey (François), à Prémeaux (Côte-d'Or).
Vauchey (Adrien), à Volnay (Côte-d'Or).
Geffray (Edouard), à Plumieux (Côtes-du-Nord).
Le Madec (Rémi), à Plestin-les-Grèves (Côtes-du-Nord).
Le Meur (Pierre), à Etables (Côtes-du-Nord).
Fontanesi (Jean), à Chambon-sur-Voueze (Creuse).
Ribeyrol (Augustin), à Varaignes (Dordogne).
Dufour (Roger), à Fesches-le-Châtel (Doubs).
Bonotaux (Henri), à Villers-le-Lac (Doubs).
Mme veuve Laig'e (Blanche), à Selloncourt (Doubs).
Pages (Gaston), à Prades-sur-Vernazobres (Hérault).
Cesari (Alfred), à Creissan (Hérault).
Dujardin (Robert), à Nébian (Hérault).
Le Moing (Ange), Grandchamp (Morbihan).
Pelle (Jean), Sainte-Anne-d'Auray (Morbihan).
Mme veuve Fournier (Thérèse), Maligny (Yonne).

Décision du 29 novembre 1957.

Roumy (Alphonse), à Bellerives (Allier).
Mme veuve Dampierre, à Bourges, Asnières (Cher).
Begey (Louis), à Mouthe (Doubs).
Coulon (Fernand), à Dampierre-sur-le-Doubs (Doubs).
Thivolet (Marcel), à Saint-Marcel-lès-Valence (Drôme).
Mme veuve Darlix (Louise), à Taulignan (Drôme).
Pennec (Joseph), à Elliant (Finistère).
Bellec (Hervé), à Plougonven (Finistère).
Mathieu (Louis), à Uchaud (Gard).
Menez (Roger), à Vauvert-Gallician (Gard).
Pailhe (François), à Saint-Geniès (Haute-Garonne).
Toillon (Fernand), à Cintegabelle (Haute-Garonne).
Lannes (Louis), à Jégun (Gers).
Bonamy (Bernard), à Mielan (Gers).
Ballet (Gaston), à Gaillan (Gironde).
Lalande (Edmond), à Angiade (Gironde).
Zanni (Noël), à Castres (Gironde).
Mme veuve Capdeville (Rachel), à Saint-Christol (Hérault).
Mme veuve Batiste (Gilberte), à Vendres (Hérault).
Cormy (Albert), à Bazouges (Ille-et-Vilaine).
Roussel (Pierre), à Medreac (Ille-et-Vilaine).
Mme veuve Delaunay (Clémentine), à Saint-Aubin-d'Aubigné (Ile-et-Vilaine).
Mme veuve Bigrat (Madeleine), à Chassignolles (Indre).
Gaucher (René), à Saint-Branchs (Indre-et-Loire).
Genetay (Henry), à Saint-Paterne (Indre-et-Loire).
Devin (Etienne), à Sillans (Isère).
Macaire (Paulette), à Vaulnaveys-le-Haut (Isère).
Mme veuve David (Marie), à Orgelet (Jura).
Morel (Renée), à Bains-les-Bains (Vosges).

Décision du 13 décembre 1957.

Angles (Joseph), à Saint-Amans-des-Cots (Aveyron).
Bernard (Célestin), à Saint-Sernin-sur-Rance (Aveyron).
Miquel (Paul), à Montrozier-Gages (Aveyron).
Dupré (Jean), à Sigogne (Charente).
Goullias (Antoine), à Angéac-Champagne (Charente).
Malaix (Joseph), à Junas (Gard).
Larrère (Charles), à Tartas (Landes).
Darthenucq (Jean-Pierre), à Labrit (Landes).
Mme veuve Charbonnier (Maria), à Selles-sur-Cher, Champcol (Loir-et-Cher).
Guillot (Jean-Marie), à Marcilly-le-Pavé (Loire).
Granouillet (Antoine), à Sorbiers (Loire).
Rivière (Aristide), à Saint-Bonnet-le-Château (Loire).
Fournier (Pierre), à Saint-Just-en-Chevalet (Loire).
Dussauze (Jean), à Saint-Julien-la-Vêtre (Loire).
Laffont (Sébastien), la Pacaudière (Loire).
Delaigue (Etienne), Beaulieu (Haute-Loire).
Cadorel (Georges), les Sorinières (Loire-Atlantique).
Darnaudguilhem (Jean), le Gâvre (Loire-Atlantique).
Mme veuve Doizon (Marie), à Mésanger (Loire-Atlantique).
Mme veuve Fralin (Albertine), à Besné (Loire-Atlantique).
Jouffreau (Lucien), à Gourdon (Lot).
Puechmaurel (Jean-Marie), à Bretenoux (Lot).
Trémillon (Emile), à Martel (Lot).
Gilet (Roger), aux Quatre-Routes (Lot).
Dupin (René), à Colayrac-Saint-Cirq (Lot).
Perrin (André), à Voray-sur-l'Ognon (Haute-Saône).
Gehant (Marius), à Servance (Haute-Saône).
Mme veuve Privat (Emilie), à Bourg-Saint-Maurice (Savoie).
Heck (Georges), à Bédarrides (Vaucluse).

Décision du 23 décembre 1957.

Privat (Henri), à Montlaur (Aveyron).
Batard (Louis), à Plourhan (Côtes-du-Nord).
Dargeort (Joseph), à Saint-Hippolyte (Doubs).
Chovet (Marcel), à Saint-Jean-de-Bonnefonds (Loire).
Ribeyron (Maurice), à Champlause-Roussoulet (Haute-Loire).
Portier (Camille), au Ceilier (Loire-Atlantique).
Trumelet (Germaine), à la Chapelle-Saint-Mesmin (Loiret).
Gourgeon (Paul), à Beaupuy (Lot-et-Garonne).
Choquet (Raymond), à Mozé-sur-Louet (Maine-et-Loire).
Eon (Fernand), à Saint-Pierre-Montlimart (Maine-et-Loire).
Le Plat (Maurice), à Brieulles-sur-Meuse (Meuse).
Morvant (Arthur), au Palais-Belle-Isle-en-Mer (Morbihan).
Hoffmann (Paul), à la Machine (Nièvre).
Frappart (Léon), à Raismes (Nord).
Mme veuve Mession (Christiane), à Féchain (Nord).
Mme veuve Willems (Hélène), à Mons-en-Pévélé (Nord).
Viart (Fortuné), à Camblin « Châtelain » (Pas-de-Calais).
Leleu (Alice), au Portel (Pas-de-Calais).
Mme veuve Le Heudre (Simone), à Fruges (Pas-de-Calais).
Mme veuve Piotte (Marie), à Ris (Puy-de-Dôme).
Delhoustal (Albert), à Sauveterre (Basses-Pyrénées).
Monge (Jean-Pierre), à Lannemezan (Hautes-Pyrénées).
Courty (André), à Villemolaque (Pyrénées-Orientales).
Kieffer (Edgar), à Ittersswiller (Bas-Rhin).
Schumacher (Paul), à Katzenthal (Haut-Rhin).
Renaud (Paul), à Charentay (Rhône).
Valois (Claude), à Saint-Vincent-de-Reins (Rhône).
Courtot (Paul), à Sermamagny (Haute-Saône).
Maire (Yves), à Châtenois-les-Forges (Haute-Saône).
Dornier (Henri), à Rioz (Haute-Saône).
Barade (Maurice), à Beaumont (Sarthe).
Anis (Henri), à Ballon (Sarthe).
Le Bozec (Pierre), au Blanc-Mesnil (Seine-et-Oise).

Décision du 27 décembre 1957.

Delage (René), à Saint-Claud (Charente).
Paquier (André), aux Cammazes (Tarn).
Ricard (Robert), à Lamagistère (Tarn-et-Garonne).
Adema (Georges), à Jard-sur-Mer (Vendée).
Mme veuve Bonnin (Jeanne), à Saint-Mesmin (Vendée).
Bodin (Robert), à la Chapelle-Moulière (Vienne).
Fargeot (René), à Gorre (Haute-Vienne).
Gauthier (Léon), à Saint-Jouvent (Haute-Vienne).
Roger (Georges), à Saint-Julien-du-Sault (Yonne).

Ministère des anciens combattants et victimes de guerre.

Par arrêté du 25 juillet 1958, Mme Nock (Joséphine), inscrite sous le n° 1 (services extérieurs, catégorie E, Bas-Rhin) sur la liste des candidats classés en vue d'une nomination aux emplois réservés, publiée le 11 juin 1958, est nommée agent de bureau stagiaire dactylographe à la direction interdépartementale des anciens combattants et victimes de guerre à Strasbourg.

AVIS ET COMMUNICATIONS

Ministère de la santé publique et de la population.

Avis de vacance du poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Langon (Gironde).

Est déclaré vacant le poste de directeur économe de l'hôpital-hospice de Langon (Gironde).

Peuvent faire acte de candidature les personnes inscrites sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur économe et de sous-directeur des hôpitaux et hospices publics établie conformément aux dispositions du décret du 17 avril 1943.

Les candidats devront adresser leur demande sous pli recommandé, dans le délai d'un mois à compter de la publication du présent avis, à l'inspecteur divisionnaire directeur départemental de la population et de l'aide sociale de la Gironde, 35, cours de Verdun, à Bordeaux.

Les abonnements au *Journal officiel* partent du 1er de chaque mois. Envoyer le montant net en un mandat-poste, chèque ou cheque postal (compte courant n° 9063-13 Paris).

Paris. — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire

Le Préfet, Directeur des Journaux officiels,
JEAN-PAUL MARTIN

ANNONCES

LES ANNONCES SONT REÇUES A L'AGENCE HAVAS, 62, RUE DE RICHELIEU, PARIS

Compte chèque postal 1.014.00, Paris,

ET DANS SES SUCCURSALES DES DEPARTEMENTS

L'administration et les fermiers déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces.

TIRAGES FINANCIERS

CENPA

(Société centrale des usines à papiers et Papeteries J.-B. Weibel réunies.)

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 3.000.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: A PARIS (16e), 2 ET 4, RUE LOUIS-DAVID

R. C.: Seine n° 54-B 11099.

Obligations 6 3/4 0/0 1950 de 10.000 F.

LISTE NUMERIQUE

1° **De la série comprenant les 519 obligations amorties au huitième tirage effectué le 1er septembre 1958** (la société a racheté 133 titres pour compléter cet amortissement);

2° **Des séries comprenant des obligations amorties aux tirages antérieurs et non encore remboursées:**

NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.	NUMÉROS	ANNÉES de remboursement.
3.003 à 3.196	52	14.345 à 14.892	58
3.197 à 3.401	51	14.997 à 15.311	56
3.402 à 3.430	52	20.242 à 20.528	55
8.631 à 8.945	57	23.948 à 24.206	54
13.767 à 14.010	53		

Les obligations sorties en 1958 sont remboursables au prix de 10.000 F l'une, coupon n° 9 attaché, à partir du 1er octobre 1958.

PAPETERIES DU DOMEYNON

MATUSSIERE ET FOREST

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 157.500.000 F

SIÈGE SOCIAL: A DOMENE (ISÈRE)

Registre du commerce: Grenoble n° 11237.

Usant de la faculté qu'elle s'est réservée au moment de l'émission, modifiée par l'assemblée des obligataires du 21 décembre 1955, la Société des papeteries du Domeynon, Matussière et Forest, a procédé au rachat en Bourse des 71 obligations 6 % ex-4 1/2 1942 de 2.000 F nominal sur les 154 obligations dont l'amortissement était prévu au 30 septembre 1958.

La société a, en outre, procédé au tirage au sort de 83 obligations dont les numéros suivent:

2.755 à 764 — 2.851 à 858 — 2.860 et 861 — 3.351 à 360 — 3.370 à 379 — 3.389 à 391 — 3.528 à 537 — 3.614 à 617 — 3.619 à 624 — 3.709 à 715 — 3.719 à 721 — 3.831 à 840.

Les obligations ci-dessus seront remboursables au pair à partir du 30 septembre 1958, coupon n° 27 attaché, aux guichets de la Société générale, de la Banque nationale pour le commerce et l'industrie et de la Banque Nicolet Lafanechère.

Numéros des obligations sorties aux tirages antérieurs et non encore présentées au remboursement.

Tirage de l'amortissement du 30 septembre 1957.

2.799 à 802 — 2.806 à 811 — 3.318 à 327 — 3.401 à 405 — 3.408 à 412 — 3.864 à 866 — 4.248 à 251 — 4.263 à 266 — 4.268.

(Le tableau d'amortissement qui a été publié au « Journal officiel de l'Etat français » du 27 octobre 1942 a été modifié par celui publié au Journal officiel *du 2 mars 1956.)*

ASCENSEURS EDOUX-SAMAIN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 200.000.000 DE FRANCS

SIÈGE SOCIAL: 76, RUE LECOURBE, PARIS (15e)

Registre du commerce: Seine n° 56-B 4409.

Obligations 6,50 % 1952.

Tirage du 30 août 1958.

Compte tenu des obligations déjà amorties, les numéros suivants sont remboursables le 1er octobre 1958 à 10.155 F:

1 à 126 — 2.464 à 2.495

Obligations sorties aux tirages précédents et non présentées au remboursement.

791 792 797 798 928 929 930 931 932 933 989 1.013 1.014 1.015 1.016 1.018 1.019

Société anonyme de Gérance et d'Armement

CAPITAL: 2.322.650.000 F

SIÈGE SOCIAL: PARIS (17e), 9, RUE JACQUES-BINGEN

R. C.: Seine n° 54-B 2752.

Obligations 4 1/4 % 1944.

Amortissement 1958.

MM. les porteurs d'obligations sont informés que la société a usé de la faculté qu'elle s'est réservée, lors de l'émission, d'utiliser par rachat en Bourse la totalité de la somme qu'aurait exigé le remboursement au pair de 587 obligations de 5.000 F dont l'amortissement était prévu à la date du 1er octobre 1958.

En conséquence, il ne sera procédé à aucun tirage au sort en 1958.

Les amortissements précédents ayant été effectués par voie de rachat également, il n'existe pas de tirage amortis restant à rembourser.

(Le tableau d'amortissement a été publié au Journal officiel *du 24 octobre 1944.)*

ASSOCIATIONS

ASSOCIATIONS FRANÇAISES

DECLARATIONS

(Décret du 16 août 1901.)

9 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Savoie. **Amicale des anciens de la 154e compagnie de quartier général.** But: resserrer les liens d'amitié entre les membres de l'amicale. Siège social: café Le Forum, avenue de Genève, Annecy.

14 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Quentin. **Société de chasse de Savy.** But: favoriser la reproduction et la conservation du gibier. Siège social: mairie de Savy (Aisne).

17 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lodève. **La Gaule lunassienne.** But : protection et repeuplement en truites du Gravezon. Siège social : maison du peuple, Lunas (Hérault).

18 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Meaux. **Comité des fêtes du Limon et des hameaux rive droite de la Ferté-sous-Jouarre.** But : organisation de fêtes pour les enfants. Siège social : café-tabac, le Limon, par la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne).

18 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Béthune. **Société de chasse Saint-Hubert.** But : pratique de la chasse. Siège social : café Faivre, rue de la Libération, Haillicourt (Pas-de-Calais).

18 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Vienne. **Association d'éducation populaire de Saint-Just-Chaleyssin.** But : éducation populaire. Siège social : presbytère de Saint-Just-Chaleyssin (Isère).

20 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Paul-Cazelles. **Foyer rural de Reibell.** But : dispenser à toute la population de Reibell des distractions saines et variées : cinéma, bibliothèque, sports. Siège social : école de garçons de Reibell.

20 août 1958. Déclaration à la préfecture de Toulouse. **Catch-Club toulousain.** But : défense du catch, le promouvoir et l'intensifier dans la région toulousaine. Siège social : café Bibent, 5, place du Capitole, Toulouse.

21 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Réunion. **Union sportive réunionnaise.** But : pratique des exercices physiques et notamment le football. Siège social : chez le président, M. Hoareau, 115, rue Maréchal-Leclerc, Saint-Denis.

22 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Segré. **Société de chasse La Bécasse nyoisienne.** But : plaisir de la chasse, destruction des nuisibles, répression du braconnage, repeuplement et entretien du gibier. Siège social : mairie de Nyoiseau (Maine-et-Loire).

22 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Diane de Marignac et Chadenac.** But : repeuplement en gibier, défense des propriétés privées, etc. Siège social : mairie de Marignac (Charente-Maritime).

22 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saintes. **Amicale laïque cantonale du canton de Gémozac.** But : défendre, patronner l'école laïque. Siège social : école publique de filles de Gémozac (Charente-Maritime).

22 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Saint-Nazaire. **Académie de sculpture, décoration et arts appliqués.** But : réunir ceux qui, dans la région nazairienne, s'intéressent aux arts appliqués. Siège social : stand 28, centre Marceau, Saint-Nazaire (Loire-Atlantique).

23 août 1958. Déclaration à la préfecture de Grenoble. **Sauveteurs secouristes vizillois.** But : développer l'enseignement des premiers soins à donner, formation d'équipe de secours d'urgence. Siège social : café du Château, Vizille.

23 août 1958. Déclaration à la préfecture d'Auch. **Amicale des chasseurs de Monbrun.** But : constitution de réserve, répression du braconnage, destruction des nuisibles. Siège social : mairie de Monbrun (Gers).

25 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbard. **Société de chasse de la commune de Missery.** But : organisation de la chasse et protection du gibier. Siège social : mairie de Missery (Côte-d'Or).

25 août 1958. Déclaration à la préfecture de Pau. **Association du yachting modèles club palois (Y. M. C. P.).** But : pratique du modèle réduit de bateaux. Siège social : chez M. Castex, 23, rue E.-Guichenné, Pau.

26 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Montbéliard. **Football-Club de Montecheroux.** But : pratique des sports, du football en particulier. Siège social : 27, Grande-Rue, Montecheroux (Doubs).

28 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Flèche. **Amicale des chasseurs de Pringé, à Luché-Pringé.** But : développement du gibier par la protection, le repeuplement, l'élevage, la destruction des nuisibles, la répression du braconnage et l'exploitation rationnelle de la chasse sur les territoires où l'association possède le droit de chasse, ainsi que la défense des propriétés et des récoltes. Siège social : mairie de Luché-Pringé (Sarthe).

28 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil-Essonnes. **Association des futurs copropriétaires ou porteurs de parts de la Société civile et immobilière de la SIMPRO.** But : représenter ses adhérents, le cas échéant défendre leurs intérêts et veiller à l'application du règlement de copropriété prévu par la SIMPRO. Siège social : 31, rue de Provence, Savigny-sur-Orge (Seine-et-Oise).

23 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Castellane. **Société communale L'Ecureuil de Chasteuil.** But : chasse, améliorer la quantité du gibier et rendre la chasse plus agréable. Siège social : mairie de Chasteuil (Basses-Alpes).

28 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Toulon. **Les Amis de la couleur.** But : développer le goût des arts et dans ce but organiser des manifestations d'arts, des expositions de peinture et autres. Siège social : villa Bel-Air, Tamaris-sur-Mer (Var).

29 août 1958. Déclaration à la préfecture de Tiaret. **Association des anciens combattants prisonniers de guerre du département de Tiaret.** But : maintenir les contacts entre tous les anciens prisonniers de guerre, dans un esprit d'union, de solidarité et dans le culte de la patrie ; représenter au sein de la communauté anciens combattants les anciens prisonniers de guerre et leur faire obtenir auprès des organismes officiels les droits qui leur sont reconnus par la loi. Siège social : chez le président, 20, rue Bugeaud, Tiaret.

29 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Château-Chinon. **Association sportive de Fours.** But : pratique des exercices physiques et notamment du football. Siège social : avenue de la Gare, Fours (Nièvre).

29 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de la Tour-du-Pin. **La Bécasse belmontoise, à Belmont.** But : repeuplement et protection du gibier, répression du braconnage, destruction des animaux nuisibles. Siège social : mairie de Belmont (Isère).

30 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Lorient. **Billard-Club lorientais.** But : pratique du billard. Siège social : Central-Café, avenue Jean-Jaurès, Lorient (Morbihan).

30 août 1958. Déclaration à la sous-préfecture de Corbeil. **L'Essor paroissial de Sainte-Geneviève-des-Bois.** But : envisager tous travaux dans les différents lieux de culte de la paroisse et en assurer le financement. Siège social : 159, route de Corbeil, Sainte-Geneviève-des-Bois (Seine-et-Oise).

1er septembre 1958. Déclaration à la préfecture de la Haute-Vienne. **Union départementale des sapeurs-pompiers de la Haute-Vienne.** But : établir et resserrer les liens de camaraderie et de solidarité entre ses membres. Siège social : préfecture de Limoges, bureau de l'inspection départementale.

1er septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Nancy. **Mouvement lorrain de rénovation nationale.** But : hors des sentiers battus aider le général de Gaulle dans son œuvre de redressement spirituel et matériel du pays. Siège social : 31, rue Victor-Hugo, Nancy.

1er septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Moka-Club (club du café).** But : grouper les intellectuels appréciant les bienfaits du café dans les créations de l'esprit. Siège social : 142, rue Lecourbe, Paris.

2 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de police. **Tribune des jeunes.** But : aide, promotion, formation et information des jeunes. Siège social : 3, rue Saint-Philippe-du-Roule, Paris.

2 septembre 1958. Déclaration à la préfecture de Montpellier. **Société communale de chasse de Saint-Jean-de-Cuculles.** But : destruction des nuisibles, protection et repeuplement en gibier. Siège social : M. Pépin, mairie de Saint-Jean-de-Cuculles.

MODIFICATIONS

8 août 1958. Déclaration à la préfecture de la Réunion. La société sportive **L'Olympique,** à Saint-Denis, transfère son siège social du 91, rue Jean-Chatel, Saint-Denis, au 115, rue Jules-Auber, Saint-Denis.

25 août 1958. Déclaration à la préfecture d'Alger. Les clubs : Olympique-Club de Birmandreis et Redoute athlétique-Club ont fusionné sous le titre : **Olympique-Club-Redoute Birmandreis.** But : pratique de tous les sports. Siège social : au domicile du président, 32, chemin des Crêtes, la Redoute (Alger).

Paris — Imprimerie des Journaux officiels, 31, quai Voltaire.